



J F D I ¹

#TIERS-LIEUX

#DROITS CULTURELS

Mémoire de Master 2

Soutenu publiquement le 14 septembre 2017 par

Léonor Manuel

Promotion Las Bedigas Negras

Sous la direction de : Prisca Kergoat et Julien Milanesi

¹ *Just Fucking Do It* : Cri de ralliement des hackers, makers et rédacteurs de mémoire

Remerciements

Je tiens à adresser mes remerciements à :
(par ordre d'apparition dans cette aventure)

- Ma famille et mes proches pour leur soutien
- Aurélien Bory et l'équipe de la Compagnie 111 pour m'avoir permis d'explorer de nouvelles voies dans la préfiguration de La nouvelle Digue
- Chloé Bodart pour m'avoir expliquée par le « faire » ce que « construire » veut dire
- Maïwenn Aubry et Florian Vair Piova pour la richesse de nos échanges complices
- Tous les enseignants du Master 2 NES pour la qualité de leurs enseignements
- Prisca Kergoat et Julien Milanese pour leur accompagnement dans l'élaboration de ce mémoire
- Marie-Laure Cuvelier et Lucile Aigron pour leur accueil à la Coopérative Tiers-Lieux et la confiance qu'elles m'ont accordée
- Chloé Rivolet et Mélissa Gentile pour leur empathie et leur enthousiasme
- Christine Graval pour son écoute et sa disponibilité
- Christine Manuel pour sa relecture experte et pour tout le reste !

Je dédie ce mémoire à mon père dont l'intelligence et le sens de l'humour me manquent.

Table des matières

INTRODUCTION	2
PREMIERE PARTIE	
TIERS-LIEUX ET FRICHES CULTURELLES : SIMILITUDES ET DIVERGENCES	
1.1 Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?	5
1.1.1 Les tiers-lieux : des espaces de sociabilité de proximité	6
1.1.2 Typologie des tiers-lieux en fonction de leurs activités	7
1.1.2.1 Les espaces de coworking	9
1.1.2.2 Les Fablabs	10
1.1.3 L'ampleur du phénomène tiers-lieu	13
1.1.3.1 La déferlante du coworking	13
1.1.3.2 L'essor des fablabs	14
1.1.3.3 Les tiers-lieux de la région Nouvelle Aquitaine	15
1.1.4 Les causes de l'émergence et du développement des tiers-lieux	16
1.1.4.1 Un contexte économique propice au développement des tiers-lieux	16
1.1.4.2 Capitalisme cognitif, travail collaboratif et "Âge du Faire"	17
1.1.5 Du rapport au travail au projet de société : les tiers-lieux sont-ils porteurs d'une vision politique ?	20
1.1.5.1 tiers-lieux, développement durable et ESS	20
1.1.5.2 Les tiers-lieux : des laboratoires de gouvernance	21
1.1.6 L'impossible définition du tiers-lieu	23
1.2 Les tiers-lieux culturels : ces nouveaux territoires de l'Art ?	26
1.2.1 De l'intérêt de s'interroger sur les liens entre culture et tiers-lieux	26
1.2.1.1 Penser un projet culturel autrement	26
1.2.1.2 Les tiers-lieux culturels : une nouvelle tendance ?	27
1.2.2 Les friches culturelles	28
1.2.2.1 Bref historique et caractéristiques des friches culturelles	28
1.2.2.2 Evolution des friches culturelles en France	30
1.2.3 Voyage au pays des tiers-lieux culturels de Nouvelle Aquitaine	32
1.2.3.1 La coopérative Tiers-Lieux	32
1.2.3.2 Le Benchmark « Tiers-Lieux & Culture »	33

1.2.4 Le Tiers-Espace Les Usines Nouvelles	34
1.2.4.1 Les origines du projet	34
1.2.4.2 Vocation et finalités des Usines Nouvelles	35
1.2.4.4 La coopération comme carburant	38
1.2.4.5 Quel projet artistique ?	40
1.2.4.6 Le modèle économique et les partenaires	42
1.2.5 Tiers-Lieux culturels versus lieux intermédiaires	44
1.2.5.1 Les Tiers-Lieux culturels sont-ils les friches culturelles de l'ère digitale ?	44
1.2.5.2 La transversalité comme valeur étendard	45
1.2.5.3 Le Tiers-Lieu : acteur du développement territorial	46

DEUXIEME PARTIE

TIERS-LIEUX ET DROITS CULTURELS

2.1. De la démocratisation culturelle aux droits culturels : vers un nouveau paradigme ?	50
2.1.1 Des limites des politiques culturelles centrées sur la notion de démocratisation	50
2.1.1.1 Une culture « légitime » réservée à une élite ?	50
2.1.1.2 Les changements de nos pratiques culturelles à l'ère du numérique	54
2.1.2 Des éléments de réponse : l'approche par les droits culturels	55
2.1.2.1 Définition et enjeux des droits culturels	56
2.1.2.2 Des possibles incidences des droits culturels sur l'action publique	58
2.1.3 La participation des habitants à la vie culturelle : enjeux et modalités	60
2.1.3.1 La participation à la vie culturelle : une nécessité pour la démocratie	60
2.1.3.2 Des différentes modalités de participation	62
2.1.4 Les freins à la mise en œuvre des droits culturels	63
2.2 Tiers-lieux et participation des habitants à la vie culturelle	65
2.2.1 Des similitudes d'approche entre tiers-lieux et droits culturels	65
2.2.1.1 Conjuguer émancipation individuelle et « vivre ensemble »	65
2.2.1.2 Analyser ses pratiques, partager les connaissances : l'enjeu des « communs »	68
2.2.2 L'hybridation et le décroisement comme moteur de la participation	70
2.2.2.1 La problématique de l'accès, le positionnement de l'artiste	70
2.2.2.2 Abattre les frontières entre le culturel et le social	71
2.2.3 De la participation à la vie culturelle à l'échelle d'un territoire : les tiers-lieux acteurs du changement	73
2.2.3.1 expérimenter de nouveaux modes de partenariat entre société civile et acteurs politico-administratifs	73
2.2.3.2 De la participation à la coopération à l'échelle d'un territoire	74

2.2.4 Les freins au développement de tiers-lieux multisectoriels coopératifs	76
2.2.4.1 Les tiers-lieux seront-ils victimes de leur succès ?	76
2.2.4.2 Tiers-lieux, nouvel esprit du capitalisme et gestion des conflits	77
2.2.4.3 Culture et ESS : un chemin semé d'embûches	79

TROISIEME PARTIE

LA NOUVELLE DIGUE : UNE FABRIQUE D'INNOVATIONS ARTISTIQUES ET SOCIALES

3.1. Pour une nouvelle digue : vision, mission et objectifs **84**

3.1.1 Vision et mission	84
-------------------------	----

3.1.2 Objectifs	84
-----------------	----

3.1.2.1 Partager la culture autrement : pour une mixité des usages	84
--	----

3.1.2.2 Favoriser le décroissement et l'expérimentation	87
---	----

3.1.2.3 S'inscrire dans l'écosystème culturel, social et entrepreneurial de son territoire	89
--	----

3.2 Des principes d'action au modèle économique **90**

3.2.1 Principes d'action	90
--------------------------	----

3.2.2 Stratégie générale, modèle économique et gouvernance	91
--	----

3.2.3 Retour sur la phase de préfiguration du projet	92
--	----

CONCLUSION **94**

TABLE DES ANNEXES **96**

BIBLIOGRAPHIE **113**

Introduction

Les lieux culturels en France doivent s'adapter à un nouveau contexte : tarissement des financements publics, injonction à développer des ressources propres, recomposition des territoires, révolution numérique impliquant une modification des pratiques, essor de l'économie collaborative mais aussi affirmation des droits culturels comme nouvel enjeu des politiques culturelles nationales et locales. Les changements en cours s'inscrivent dans une société en crise caractérisée par des inégalités persistantes et rongée par l'individualisation, le repli identitaire et les phénomènes d'exclusion.

Dans ce contexte, comme nombre de mes collègues du secteur culturel, je m'interroge depuis quelques années sur le sens de mon travail de productrice de spectacles et sur l'utilité sociale des institutions culturelles que je fréquente. De chapiteaux en salles de concert, de théâtres métropolitain en festivals de campagne, j'ai toujours été intéressée par ce qui se passe « autour » des spectacles proprement dit : l'avant, l'après, l'informel, le festif, l'impromptu. J'ai également un goût prononcé pour les œuvres qui se jouent des frontières entre artistes et spectateurs. Dans ces moments, est mise en jeu la question de « l'être ensemble » ; mais circonscrite au milieu culturel, elle en révèle surtout l'entre soi.

Comment dépasser la production et la diffusion d'une culture « en circuit fermé » ? Quels sont les moyens permettant de produire et de partager la culture autrement ? Comment les acteurs culturels peuvent-ils s'emparer des enjeux de société ailleurs que sur une scène ? Ce sont ces problématiques qui m'ont amenées à m'intéresser aux droits culturels puis aux tiers-lieux et à poser la question suivante : **Les tiers-lieux peuvent-ils favoriser la participation des habitants à la vie culturelle ?**

La participation des habitants à la vie culturelle est un axe central des droits culturels et doit s'entendre d'une manière large : il s'agit de permettre à chacun d'être acteur de la culture, celle-ci ne se résumant pas à l'art mais englobant « *les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs, les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquelles une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement.* »²

Les tiers-lieux sont des lieux de proximité mutualisant espace, outils, savoirs et de savoir-faire. Ils m'ont semblé être un terrain propice à cette participation en ce qu'ils ambitionnent de fournir, dans un espace commun, une solution alternative au fonctionnement traditionnel tant pour travailler, produire que pour consommer ou créer.

J'ai effectué mon stage au sein de la Coopérative Tiers-Lieux et j'ai pu m'appuyer sur ce réseau pour analyser sur le terrain les pratiques de quelques « tiers-lieux culturels ». Ce travail a été réalisé par le biais de visites in situ et d'entretiens réalisés avec les porteurs de projets. Au travers de cette enquête, j'ai cherché à déterminer si ces lieux s'emparaient de la question de la participation et dans quelle mesure leur approche différait de celle des lieux de création et de diffusion artistiques plus classiques.

La question de la mise en œuvre des droits culturels dans les tiers-lieux n'a pas vraiment été traitée jusqu'à présent. Phénomène récent, les tiers-lieux sont étudiés essentiellement au regard des nouvelles formes d'organisation du travail engendrées par le développement du numérique. Du côté de la participation des habitants à la vie culturelle, les études en ont une approche essentiellement sectorielle : comment les politiques publiques vont-elles prendre en compte les droits culturels ? Comment les acteurs culturels peuvent-ils modifier leurs pratiques ? Le souhaitent-ils ?

² extrait de l'article 2 de « La déclaration de Fribourg sur les droits culturels (2007) – Droits Culturels », consulté le 23 août 2017, <http://droitsculturels.org/blog/2012/06/20/la-declaration-de-fribourg/>.

Dans une première partie je chercherai à montrer que les tiers-lieux, tant par leur philosophie que dans leurs pratiques, permettent de renouveler l'approche de la participation car l'ouverture à tous, l'horizontalité, le partage et le décloisonnement sont au cœur de leur démarche.

Dans une deuxième partie, j'analyserai les enjeux et les modalités d'une plus grande participation des habitants à la vie culturelle pour en cerner les conditions de sa faisabilité. Je constaterai alors les atouts et les limites de la dynamique tiers-lieux au regard de la concrétisation des droits culturels.

L'année précédant ma reprise d'étude en Master 2, j'ai réalisé un travail d'accompagnement du projet La nouvelle Digue, un futur lieu de création artistique portée par la Compagnie 111 – Aurélien Bory. La dernière partie de mon mémoire sera ainsi l'occasion de présenter une version remaniée de ce projet au regard du travail de recherche effectué.

PREMIERE PARTIE

Tiers-lieux et friches culturelles : similitudes et divergences

« *Le(s) Tiers-Lieu(x), faites le(s) vous même !* »

Page d'accueil de movilab.org



Graffiti de Banksy, 2010

Source : Stéphanie Lemoine et Samira Ouardi, *Artivisme: art, action politique et résistance culturelle* (Paris, France: Alternatives, 2010).

Après avoir défini ce qu'est un tiers-lieu et analysé les causes de leur croissance exponentielle, je me pencherai dans cette première partie sur la notion de tiers-lieu culturel : En quoi l'ajout du vocable « tiers » le différencie-t-il d'un lieu culturel ? Au travers notamment d'une analyse de terrain portant sur le tiers-lieu Les Usines Nouvelles, je chercherai à confronter cette expérience avec celles qui m'ont semblées au premier abord assez similaires : les friches culturelles qui sont apparues en Europe à partir des années 70.

1.1 Qu'est-ce qu'un Tiers-lieu ?

« Lorsque vous essayez d'expliquer ce qu'est un tiers lieu, si au bout de 15 mn d'explications, après avoir annoncé les différentes actions et interactions qui sont menées et agissent sur ce lieu, votre auditeur n'arrive pas à bien saisir ce que vous faites, alors là, oui, vous êtes un vrai tiers lieu ! » Denis Meunier, cofondateur des Usines Nouvelles.

« Ça ne se décrit pas, un tiers-lieu. Vivez-le vous-même, en bas de chez vous, avec les bons autres. » Yann "shalf" Heurtaux, Lausanne, 10 février 2016, 5.42 du mat'.

La documentation liée aux tiers-lieux regorge de citations de ce type et si l'on s'y arrête, il y aurait autant de définitions du tiers-lieu...que de tiers-lieux ! Cette difficulté à définir l'objet « tiers-lieu » tient au fait qu'au delà de la mutualisation d'espace, d'outils, de savoirs et de savoir-faire, qui constituent les fondements du tiers-lieu, celui-ci est un objet flou et évolutif qui ne peut s'appréhender en définitive que par les usages de la communauté qui le fait vivre. Il y a donc de multiples angles d'approche de l'objet tiers-lieux : par sa fonction sociale, par les activités qui s'y déroulent mais aussi par les valeurs et les usages.

J'aborderai dans un premier temps ces différentes approches pour cerner la famille tiers-lieux, puis je me pencherai sur l'ampleur du phénomène et sur les

causes de son émergence, de son développement, avant de revenir sur l'enjeu de la définition.

1.1.1 Les tiers-lieux : des espaces de sociabilité de proximité

Au-delà de la mutualisation, qu'y a-t-il de commun entre l'Arrêt Minute de Libourne, un petit espace de coworking en milieu rural, le TechShop de Leroy-Merlin d'Ivry-sur-Seine et le jardin partagé de la Patte d'oie à Toulouse ? D'un point de vue sociologique, ces trois lieux remplissent une fonction sociale similaire : ce sont des lieux de sociabilité de proximité qui contribuent au maintien du lien social.

C'est en analysant les conséquences du développement à partir de 1945 aux Etats-Unis d'immenses banlieues résidentielles sans commerces ni lieux conviviaux de proximité, où la maison individuelle et le déplacement en voiture règnent en maître, que le sociologue Ray Oldenburg élabore en 1989³ le concept de tiers-lieu. Faisant le constat que cet environnement provoque la désagrégation des liens sociaux, Ray Oldenburg souligne l'importance de ces « *Third Places* », des lieux qui ne sont ni la maison, ni le travail et qui constituent des environnements sociaux indispensables au maintien du lien social. Pour Ray Oldenburg, les tiers-lieux permettent de générer une sociabilité au niveau local et favorisent les échanges informels ainsi que la création de liens entre les individus sur la base d'une relation non contrainte.

Ray Oldenburg a défini quelques caractéristiques à ces « tiers-lieux » : gratuits ou bon marché, proposant de la nourriture ou des boissons, facilement accessibles, hospitaliers et confortables, accueillant notamment un public d'habitues. Ainsi, les usagers réguliers du lieu forment une communauté et génèrent un sentiment d'appartenance « une maison hors de la maison ». Suivant cette première définition très large, le café de quartier est le tiers-lieu par excellence, mais ce qui distingue les tiers-lieux des bars « classiques » c'est qu'on y vient pour y avoir une activité de travail autant que de loisir.

³ Ray Oldenburg, *The great good place: cafés, coffee shops, community centers, beauty parlors, general stores, bars, hangouts, and how they get you through the day* (New York, Etats-Unis d'Amérique: Paragon House, 1989).

En mettant l'accent sur la sociabilité et l'aspect communautaire des tiers-lieux, la définition de Ray Oldenburg nous renseigne cependant sur certaines de leurs caractéristiques : un coworker fréquente un tiers-lieu pour travailler à proximité de son domicile dans une ambiance conviviale « comme à la maison ». Il peut y développer des liens sur la base d'une relation informelle et non contrainte avec ses « vrai-faux collègues » avec lesquels il forme une communauté d'utilisateurs.

Cette fonction sociale se révèle particulièrement importante en milieu rural où le tiers-lieu redonne vie à des petites communes en permettant le maintien d'actifs sur leur territoire de vie, en stimulant la vie associative locale, en étant le relais d'initiatives citoyennes.

1.1.2 Typologie des tiers-lieux en fonction de leurs activités

Suivant la typologie établie par la Coopérative Tiers-Lieux,⁴ on peut distinguer deux grandes catégories de tiers-lieux :

- Les tiers-lieux d'activités et de services qui comprennent principalement les espaces de coworking mais aussi les espaces collaboratifs et les cafés associatifs. Leur vocation est d'offrir une alternative au travail isolé et de favoriser la mobilité.
- Les tiers-lieux artisanaux tels que les Fablabs, les Hackerspaces, les Makerspaces mais aussi les garages solidaires, les laboratoires textiles, les boutiques et ateliers partagés et les Repair Cafés,⁵ ont pour vocation de se réapproprier la fabrication d'objets autour du partage d'outils, de savoirs et de savoir-faire.

Le glossaire figurant ci-après (figure 1) permet d'avoir une vision plus précise des différentes activités développées par chacun de ces lieux.

⁴ « Typologies & définition | La Coopérative des Tiers-Lieux », consulté le 18 juillet 2017, <https://coop.tierslieux.net/tiers-lieux/typologies-definition/>.

⁵ Les Repair Cafés sont des temps collectifs et conviviaux dédiés à la réparation de petits objets du quotidien



Figure 1 : Glossaire

Auteur : Lucile Aigron - Coopérative Tiers-Lieux

Selon la Coopérative Tiers-Lieux, deux autres catégories émergent : les tiers-lieux agricoles (lieux de production partagés entre agriculteurs, lieux de vente partagés entre producteurs ou consommateurs pour défendre une agriculture paysanne et développer les circuits courts) et les tiers-lieux éducatifs (lieux de connexion entre formation et activité professionnelle). Enfin, la tendance est à l'hybridation des différentes pratiques et nombre de tiers-lieux proposent plusieurs types d'activités.

Au sein de la famille tiers-lieux, espaces de coworking et Fablabs constituent à ce jour les deux pratiques les plus développées qu'il me semble important de décrire plus en détail.

1.1.2.1 Les espaces de coworking

Tout espace de coworking propose a minima des bureaux (généralement en openspace), une bonne connexion wifi, une imprimante et...une machine à café ! La plupart des espaces proposent également une zone isolée pour téléphoner, une salle de réunion accessible sur réservation, une cuisine voir un espace repas. Parfois se rajoutent à l'offre : salles d'activités, bureaux privatifs, voire la possibilité de domicilier son entreprise...

Chaque espace de coworking propose de nombreuses animations à sa communauté : du « co-lunch » (déjeuner partagé) à la séance de présentation de projets,... Ces événements, réservés aux coworkers ou ouverts à tous, font la singularité de chaque espace et distinguent le coworking des traditionnels centres d'affaires ou d'une simple colocation de bureaux.

Le coworker n'est pas un simple consommateur du lieu : ce dernier, constitue plutôt un outil partagé, géré en commun, au service de chacun des membres. Pour maintenir vivante cette communauté, chaque espace de coworking est géré par un « concierge » ou « facilitateur », un poste multifonction qui va de l'accueil des nouveaux arrivants, à la gestion des plannings, de la coordination

des « events »⁶, à l'achat du café, de la communication à la gestion des conflits ! Ce travail, fondamental au bon fonctionnement du lieu, sera assuré bénévolement par roulement ou répartition des tâches entre les coworkers dans les petits espaces mais la tendance est à la professionnalisation et de plus en plus de « concierges » sont salariés par la structure exploitante.

Ouvert à tous, flexible (utilisation à la carte : de la demi-journée à l'abonnement mensuel), généralement accessible en terme de tarif, le coworking répond aux besoins d'un nombre de plus en plus importants d'actifs. Pour les travailleurs indépendants, il permet de rompre avec l'isolement en proposant un cadre de travail collectif, de se constituer ou d'élargir son réseau professionnel et de créer des opportunités de développement de son activité.

Il est intéressant de noter à ce titre que Coopératives d'activité et d'emploi (CAE)⁷ et coworking entretiennent des liens forts car ils participent de la même dynamique : mutualiser, se former, enrichir son réseau... Ainsi nombre de CAE s'appuie sur le coworking pour réunir leurs coopérateurs et travailler dans un cadre propice à la multi activité et à l'entrepreneuriat.⁸

Surtout fréquenté au départ par des travailleurs indépendants du secteur créatif lié au numérique (graphisme, communication, web,..), les espaces de coworking ont rapidement vu leur fréquentation s'élargir à d'autres catégories d'utilisateurs : professions libérales, commerciaux, salariés en télétravail, artistes, artisans, étudiants, chômeurs,...

1.1.2.2 Les Fablabs

Normalement réservée aux Ateliers de Fabrication Numérique répondant aux critères de la charte élaborée par le Massachusetts Institute of Technology

⁶ Les « events » sont l'ensemble des événements qui contribuent à l'animation du Tiers-Lieu.

⁷ Les CAE, Coopératives d'Activités et d'Emploi, sont des entreprises coopératives permettant de conjuguer le statut d'entrepreneur et celui de salarié. Rémunéré en fonction de son chiffre d'affaire, l'entrepreneur reste maître de son activité tout en étant salarié en CDI de la CAE. A la différence d'une structure de portage salarial, l'entrepreneur-salarié devient associé de la CAE au bout de 3 ans.

⁸ Pour plus de détails sur les liens entre CAE et coworking on pourra consulter la documentation réalisée par la coopérative des Tiers-Lieux intitulée « Storyboard : Tiers-Lieux d'Activité et d'Emploi » en téléchargement sur le site internet

(MIT)⁹, l'appellation fablab déborde largement de ce cadre et recouvre une grande diversité de lieux et d'usages. En revanche, ce que l'ensemble des fablabs ont en commun, « *c'est qu'ils illustrent la dissémination dans les esprits et dans la société d'un corpus de valeurs issues du monde du numérique et, plus encore, du mouvement hacker. Partager des ressources et ouvrir les données à tous, encourager une forme de production collaborative, étudier un système (qu'il s'agisse d'un code informatique ou des plans d'une machine) pour se l'approprier, le détourner, l'améliorer, tels sont les fondements de ce mouvement.* »¹⁰

Tout comme le coworking, les fablabs reposent donc sur la mutualisation et le partage des savoirs, mais ces espaces sont destinés à la production matérielle d'objets au moyen de machines à commandes numériques : les fameuses imprimantes 3D, mais aussi des machines à découpe laser et autres fraiseuses numériques. Couplés à des microcontrôleurs de type Arduino, qui permettent de créer des objets connectés, ces outillages offrent la possibilité de fabriquer effectivement à peu près n'importe quoi !¹¹ L'utilisation de ces machines nécessitant un accompagnement, chaque atelier a son « fabmanager », qui, au-delà de l'aspect technique, joue un rôle fondamental de coordination et d'animation du lieu.

Impossible de comprendre l'ambiance particulière qui règne dans un fablab sans se pencher sur la communauté qui les fréquente avec assiduité : les makers.¹² « *On appelle maker un membre de cette nouvelle génération de bricoleurs, capables aussi bien de fabriquer des objets en utilisant des outils traditionnels que d'en effectuer la conception sur ordinateur ou d'inclure dans ses projets une partie électronique. Un maker est un bricoleur augmenté par les*

⁹ La Charte des Fablabs est consultable dans : Camille Bosqué et al., *FabLabs, etc.: les nouveaux lieux de fabrication numérique* (Eyrolles, 2015), 28.

¹⁰ Anne Gonon, « Les « nouveaux territoires de l'art » ont-ils muté ? », *Nectart* N° 4, n° 1 (22 avril 2017): 114.

¹¹ En référence à l'intitulé du cours proposé par Neil Gershenfeld à ses élèves du MIT « *How To Make (Almost) Anything* » (« Comment fabriquer (presque) n'importe quoi ») à l'origine du premier Fablab.

¹² Makers vient du verbe anglais « to make » que l'on traduira par « faire »

nouvelles technologies. »¹³

Selon Chris Anderson,¹⁴ l'un des porte-parole du mouvement des makers, « *l'imprimante 3D aura plus d'impact que le web* » et « *nous entrons dans l'ère de la personnalisation de masse* » : algorithmes, logiciels, outils de fabrication numériques permettent de concevoir à façon tout type de produits. Pour le mouvement des makers cette révolution technologique associée à d'autres manières de faire (open source,¹⁵ collaboratives) « *devrait permettre de passer à la généralisation de la production en petite série, un marché de masse pour produits de niche.* »¹⁶

Le paysage français des fablabs offre une incroyable variété : de La Paillasse, un Biohackerspace parisien spécialisé dans les projets croisant design et biologie, au Net-Iki, un fablab associatif installé à Biarne un village du Jura de 350 habitants, en passant par la Casemate à Grenoble, installé dans un CCSTI (centre de culture scientifique et des techniques industrielles) et qui met l'accent sur la formation, la palette est large.

Bien qu'en France, la plupart des fablabs revendiquent une filiation avec l'éducation populaire et estiment remplir une mission de service public, l'hexagone regorge également de fablabs plus professionnels qui « *s'adressent aux entreprises, start-up, créateurs, essentiellement dans une optique de prototypage rapide* »¹⁷. Ainsi certains fablabs ne sont pas du tout ouverts au public (alors que cet aspect est central dans la Charte du MIT) d'autres encore ne pratiquent pas l'« open source » et il est complexe de s'y retrouver dans cette galaxie.¹⁸

¹³ Bosqué et al., *FabLabs, etc.*, 17.

¹⁴ Chris Anderson, *La longue traîne: quand vendre moins, c'est vendre plus* (Paris, France: Flammarion, DL 2012, 2012).

¹⁵ L'« Open source » est une règle de propriété intellectuelle, venant du milieu informatique des logiciels libres, qui suppose la mise en partage des éléments nécessaires à la consultation, la modification ou la reproduction d'un objet matériel ou immatériel.

¹⁶ Anderson, *La longue traîne*, 147.

¹⁷ Bénédicte GUALBERT, « Espaces de coworking et télécentres: le nouveau marché des tiers-lieux collaboratifs en Ile-de-France », *Les Cahiers du Crocis*, février 2016, 20.

¹⁸ Pour avoir une vision complète et documentée sur les Fablabs on se reportera à l'excellent ouvrage de Camille Bosqué et al. 'FabLabs, etc.: les nouveaux lieux de fabrication numérique' (Eyrolles, 2015)

Enfin, la tendance est à la diversification et du fablab à l'atelier d'artisanat augmenté, il n'y a qu'un pas : en effet de plus en plus d'ateliers de fabrication numérique élargissent leur palette d'activité à l'image d'Ici Montreuil, une « Usine pour créateurs » gérée en SCIC, qui propose 1700 m² d'ateliers partagés.¹⁹ Le succès est au rendez-vous, la formule devant essaimer prochainement dans d'autres métropoles françaises.

1.1.3 L'ampleur du phénomène tiers-lieu

Phénomène récent, protéiforme et en constante évolution, le tiers-lieu est complexe à appréhender en terme de statistiques. En l'absence de label et d'études réalisées par des organismes indépendants, les données qui suivent sont à prendre avec précaution, cependant elles sont révélatrices de la croissance exponentielle des tiers-lieux et de l'envergure mondiale du phénomène. En l'absence de données globales sur les tiers-lieux, je me suis concentrée sur les espaces de coworking et les fablabs.

1.1.3.1 La déferlante du coworking

Selon Deskmag, un magazine international en ligne sur le coworking qui effectue un travail de recensement à l'échelle mondiale,²⁰ le nombre d'espace de coworking continue d'augmenter : Deskmag a ainsi recensé 13 800 lieux en 2017 dans le monde, contre 11 300 en 2016 et 1 130 en 2011. Corrélativement, le nombre de coworkers membres d'un espace augmente également : plus d'un million en 2017 dans le monde, contre 835 000 en 2016 et 43 000 en 2011.

Pour ce qui est de la France, où le premier espace de coworking (La Cantine) ouvrit ses portes en 2008 à Paris, la croissance est également importante : suivant une étude réalisée en octobre 2016 par BAP²¹ (la plateforme Bureau à partager) plus de 100 000 personnes travaillent ou ont déjà travaillé en espace de coworking et le pays se classe au 6^e rang mondial pour ce qui est du

¹⁹ Ici Montreuil , <http://www.icimontreuil.com/presentation>, consulté le 31/07/2017

²⁰ +Emilie Ogez, « Etude Deskmag 2017 sur le coworking », *Zevillage : télétravail, coworking et travail à distance*, 5 janvier 2017, <http://zevillage.net/2017/01/etude-deskmag-2017-sur-le-coworking/>.

²¹ Pauline Petit, « Le coworking en pleine croissance en France », *consoGlobe*, 22 octobre 2016, <https://www.consoglobe.com/coworking-cg>.

nombre d'espaces de coworking : on en comptait 360 en 2016 dont 30 à Paris intra-muros.

Toujours selon L'enquête BAP de 2016, les espaces de coworking se professionnalisent et 57% de ceux-ci sont gérés par des entreprises. Il me semble important de s'attarder sur ce phénomène car il met en exergue une tendance lourde : le coworking devient un véritable marché. Au côté des petits espaces de coworking, souvent associatifs et qui peinent à trouver un équilibre budgétaire pérenne mais dont la vocation est avant tout de stimuler l'échange et la collaboration, émergent de grands opérateurs « *qui utilisent la terminologie du coworking et disposent d'une force de frappe commerciale et d'une capacité d'investissement incomparables.* »²² Ainsi La multinationale WeWork a annoncé l'ouverture courant 2017 de son premier espace à Paris : 11 000 mètres carrés rue Lafayette.

Ainsi se dessine une modification du paysage et il reste à espérer que cette nouvelle offre n'étouffe pas les espaces de coworking associatifs si, comme l'estime Basil Samson du Collectif des tiers-lieux franciliens, cette offre ne devrait pas toucher les mêmes publics. « *Mais ça va nous compliquer le discours pour expliquer ce qu'est le coworking, la collaboration. Est-ce que partager un espace de travail amène forcément à collaborer ? Le coworking ce n'est pas seulement ouvrir des bureaux qui sont de beaux plateaux, s'il y a des espaces partagés mais pas de culture de l'échange, on peut parler de coworking mais s'agit-il de la même chose ?* »²³

1.1.3.2 L'essor des fablabs

Le phénomène des fablabs est bien plus restreint que celui du coworking. Le premier fablab a été créé au MIT en 2001 par la National Science Foundation et le concept apparaît en France à Toulouse avec l'ouverture d'Artilect FabLab en 2009.

²² GUALBERT, « Espaces de coworking et télécentres: le nouveau marché des tiers-lieux collaboratifs en Ile-de-France », 18.

²³ Ibid., 19.

Aujourd'hui, la Fabfoundation (qui répertorie les fablabs signataires de la charte MIT) en recense environ 1 000 répartis dans 78 pays.²⁴ La France, le deuxième pays possédant le plus de fablabs après les Etats-Unis, est fort bien dotée avec environ 350 fablabs selon la cartographie de Makery.²⁵ Cette particularité française provient d'une politique publique offensive de soutien au développement du numérique. Ainsi, nombre de fablabs actuels sont d'anciens Espaces Publics Numériques reconvertis et l'appel à projet Fablabs lancé en 2013 par Fleur Pellerin est venu prolonger cette politique. Cependant, il est important de noter que cet appel à projet était orienté sur les entreprises et la création de valeur économique, ce qui ne manqua pas de susciter une vive polémique au sein de la communauté des makers et laissera nombre de défenseurs du nécessaire accès au grand public sur leur faim.

1.1.3.3 Les tiers-lieux de la région Nouvelle Aquitaine

Parmi ses différentes missions, la Coopérative Tiers-Lieux assure un important travail de veille sur les tiers-lieux et réalise, à la demande de la Région Nouvelle Aquitaine, une étude annuelle sur les tiers-lieux de cette région.²⁶ Ce travail est intéressant de par son approche globale des tiers-lieux sur un territoire. L'intégralité des résultats de l'étude pour l'année 2016 figure en annexe 1 et je relèverai ci-après juste quelques éléments significatifs.

Même si conformément aux données nationales, le coworking est la pratique dominante (71% des espaces), il est intéressant de relever que le champ des activités des tiers-lieux ne s'arrête pas aux fonctions locatives puisque 92% d'entre eux proposent des activités annexes avec, en tête, la formation et le partage de savoirs, un espace culturel ou de médiation suivis de près par des services de restauration. Existente également des activités de conciergerie (16%), de boutique (11%), de ressourcerie (9%), d'habitat (7,7%) et de médiation numérique (6%).

²⁴ « Fab Foundation – Fab Labs », consulté le 31 juillet 2017, [index.html](#).

²⁵ « Carte des labs », *Makery*, consulté le 31 juillet 2017, <http://www.makery.info/map-labs/>.

²⁶ Cf Annexe 1

Les tiers-lieux de Nouvelle Aquitaine sont à 52% gérés par des associations, leurs tarifs sont abordables et ils sont très ouverts (73% des tiers-lieux accueillent tous les secteurs d'activité). Avec 36,4% des tiers-lieux situés en milieu rural et 18,2% en périurbain, l'étude montre que le phénomène est loin d'être réservé aux centres villes des métropoles et partout le tiers-lieu reste un lieu de proximité, occupé à 92% par les habitants.

1.1.4 Les raisons de l'émergence et du développement des tiers-lieux

Bien que plusieurs éléments soient à prendre en compte pour expliquer l'apparition et la croissance rapide des Tiers-Lieux, le phénomène découle avant tout des profondes transformations sociétales induites par la technologie numérique et internet. Ainsi, l'impact des nouvelles technologies sur le marché de l'emploi et l'essor d'autres formes d'échanges économiques comme l'économie collaborative constituent un contexte économique favorable à l'émergence des tiers-lieux. En parallèle, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) permettent de nouvelles modalités du travail qui font écho à un nouveau rapport au travail de ce qu'on a coutume de nommer la génération Y.²⁷

1.1.4.1 Un contexte économique propice au développement des tiers-lieux

Avec la financiarisation des économies capitalistes occidentales amorcée dans les années 80, quittant le règne de la productivité pour celui de la compétitivité, beaucoup d'entreprises se sont transformées en entreprises financières : la tendance est à la diminution de l'outil de production, à l'externalisation des activités en amont et en aval ; l'activité principale consistant désormais à financer un portefeuille de contrats sur les marchés financiers pour générer du profit. D'un mode de gestion de l'emploi précédemment axé sur le droit du travail, on est entré dans l'ère de la gestion commerciale de l'emploi, l'objectif étant d'externaliser en multipliant délocalisations et sous-traitance (Prades, 2016). Combiné aux politiques publiques néo-libérales de dérégulation visant à toujours plus de flexibilité du marché du travail, on aboutit à une précarisation

²⁷ La Génération Y regroupe les occidentaux nés entre 1980 et 2000 dans un monde numérique et en réseau. On parle aussi de Digital natives ou d' « enfants du millénaire » pour les désigner.

de l'emploi, à une crise du modèle salarial et au développement de l'entrepreneuriat dans un contexte de chômage structurel de masse.

Par ailleurs, les NTIC ont profondément transformé les outils et les façons de travailler : accès à l'information en continu, dématérialisation, automatisation, développement d'outils numériques performants et gratuits de travail collaboratifs à distance, miniaturisation,... permettent une grande mobilité et de plus en plus d'actifs peuvent aujourd'hui travailler à peu près partout pour peu qu'il y ait une connexion internet de qualité.

En conséquence, et à la faveur de nouvelles législations, comme celle sur le statut d'auto-entrepreneur mis en place en France en 2008 ou l'introduction du télétravail dans le code du travail (loi Warsmann, 2012), se développe une nouvelle population d'actifs salariés nomades, d'indépendants et de pluriactifs. Bien que le domicile reste l'endroit privilégié pour ces travailleurs, ceux-ci constituent bien le principal vivier d'utilisateurs des tiers-lieux.

1.1.4.2 Capitalisme cognitif, travail collaboratif et Âge du Faire

La nature de l'offre d'emploi dans les pays industrialisés est bouleversée en profondeur par les NTIC et selon Yann Moulier Boutang (2008), nous serions entrés dans l'ère du « capitalisme cognitif » qui « *est fondé sur l'accumulation du capital immatériel, la diffusion du savoir et le rôle moteur de l'économie de la connaissance.* »²⁸ Selon cet auteur, le mode de production du capitalisme cognitif bouleverse l'organisation du travail, laquelle reposerait désormais sur « *la coopération des cerveaux réunis en réseau au moyen d'ordinateurs* » et travaillant « *sous forme de gestion de projet. (...) La division cognitive du travail ayant pour objet de produire des connaissances nouvelles qui nourrissent en amont l'innovation,* »²⁹ elle ne repose donc plus sur la spécialisation mais doit

²⁸ Yann Moulier Boutang, *Le capitalisme cognitif : la nouvelle grande transformation*, Nouvelle édition augmentée, Multitudes-idées (Paris: Éditions Amsterdam, 2008), 85.

²⁹ Ibid., 95.

au contraire « *déspecialiser, décloisonner les disciplines, transversaliser la circulation des connaissances.* »³⁰

Regroupant des compétences multiples, encourageant les échanges de savoirs entre usagers, la formation de pair à pair et le travail collaboratif, les tiers-lieux me semblent être au cœur de ce nouveau mode d'organisation du travail.

Il me semble important à ce stade de définir plus précisément cette notion de travail collaboratif, une notion importante qui constitue une clé permettant de distinguer un simple espace de mutualisation d'un tiers-lieu. Selon Wikipédia (fruit du travail collaboratif par excellence), s'appuyant sur le numérique et notamment sur les plateformes internet, le travail collaboratif « *désigne un travail qui n'est plus fondé sur l'organisation hiérarchisée traditionnelle,* » mais qui « *se fait en collaboration du début à la fin sans division fixe des tâches.*»³¹

Les hackers et plus généralement la communauté des informaticiens prônant les logiciels libres et open source, sont à l'origine de ce type d'organisation et ont apporté au tiers-lieu son ADN militant. Les membres de cette communauté « *n'aiment ni la hiérarchie, ni le marché, à tout le moins celui de la vieille économie. Les valeurs de décentralisation (voir la célèbre opposition tracée par Eric Raymond entre la cathédrale centralisée de la division industrielle du travail et le bazar du Net)*³² *de liberté, de partage, la dénonciation du monopole de Microsoft et du protectionnisme intellectuel sont assez générales parmi eux.* »³³

Entre tiers-lieux, les partages d'expériences et l'entraide sont largement pratiqués et fortement encouragés. Du réseau local (coworking Tarn), à l'échelle régionale (coopérative des Tiers-Lieux), de la communauté francophone des développeurs des Tiers-Lieux Libres et Open Source (TiLiOS)

³⁰ Ibid., 115.

³¹ « Travail collaboratif », Wikipédia, 5 juin 2017, https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Travail_collaboratif&oldid=137950086.

³² Eric S. Raymond et Robert Maxwell Young, *The cathedral and the bazaar: musings on linux and open source by an accidental revolutionary* (Sebastopol (Calif.), Etats-Unis d'Amérique: O'Reilly, 2001).

³³ Moulier Boutang, *Le capitalisme cognitif*, 135.

aux réunions annuelles internationales des Fablabs appelées FABX, Le monde des tiers-lieux est rempli de communautés, d'événements (réels et virtuels) pour se rencontrer et échanger et de sites wiki proposant de la documentation open source (cf. infra).

Au-delà d'une nouvelle organisation du travail, le capitalisme cognitif induit un autre rapport au travail, nettement dissociée de la notion d'emploi. Avec le sociologue Michel Lallement, qui a étudié la communauté des makers et la notion d'« Âge du Faire », se rajoute une autre dimension : celle de l'autonomie. « *Une envie de faire pour soi* », où « *le travail est en lui-même sa propre fin, sans que quiconque n'impose d'objectifs, de délais, de contraintes.* »³⁴

Les tiers-lieux semblent bien être au rendez-vous de toutes ces mutations comme le résume bien Olivier Peyricot, Directeur du pôle Recherche de la cité du Design de Saint Etienne : « *On parle depuis 20 ans de l'entreprise libérée, de structuration participative innovante au cœur de l'organisation du travail. Cette innovation a émergé depuis quelques années, non pas dans les entreprises mais au sein de tiers-lieux, c'est à dire de lieux autogérés, indépendants, organisés autour de pratiques amateurs expertes ! Dont l'animation est réalisée par des concierges de quartier ! Et non par des managers issus des écoles de commerces : l'invention plutôt citoyenne que juste entrepreneuriale ! Les modèles développés dans les lieux d'apprentissage classiques sont percutés par l'invention des collectifs ; les ressources mises en commun deviennent des capitaux libres de droits et remettent en cause la sacro-sainte notion de propriété. Les dynamiques de partage génèrent un flux intense d'actions, de prototypage dont l'une des grande qualité est la réversibilité : à tout moment le modèle peut être remis en cause, dans une sorte de préfiguration de ce que peut devenir une démarche de sobriété, menant à un projet écologique appliqué : les tiers-lieux promettent d'en découdre avec*

³⁴ Michel Lallement, *L'âge du faire : hacking, travail, anarchie*, La couleur des idées (Paris: Éditions du Seuil, 2015), 12.

les modes de travail et plus loin, le projet de société. »³⁵

1.1.5 Du rapport au travail au projet de société : Les tiers-lieux sont-ils porteurs d'une vision politique ?

1.1.5.1 Tiers-Lieux, développement durable et ESS

Bien que ce nouveau rapport au travail constitue un aspect fondamental des tiers-lieux, il ne constitue pas une fin en soi et doit plutôt s'entendre comme un moyen d'action, un processus de co-construction devant *« permettre, dans les mois et les années à venir, de trouver localement des solutions à des problématiques globales, telle que l'emploi, le logement, l'alimentation, l'éducation, la consommation, la production, l'environnement. »³⁶*

C'est ainsi que peut s'entendre le slogan de la Coopérative Tiers-Lieux : « travailler autrement pour vivre mieux ». Pour Marie-Laure Cuvelier, l'une des co-fondatrices, *« Le tiers-lieu n'est pas un projet farfelu ou naïf »* mais bien *« un des outils de la transition sociale, économique et écologique.(...) Il questionne tout un chacun sur ses pratiques quotidiennes de déplacement, de tri des déchets, de consommation responsable ou non, avec par exemple l'adhésion forte des tiers-lieux dans les énergies renouvelables en choisissant Enercoop plutôt qu'EDF ; mais aussi la valorisation des agriculteurs et producteurs locaux (circuits courts), et en conséquence la création d'emplois locaux durables. »³⁷*

Ainsi la valeur de développement durable imprègne la vie de nombreux tiers-lieux : elle occupe une part non négligeable dans les thématiques abordées par les animations, est très présente dans les usages quotidiens voire constitue un

³⁵ Cette citation est extraite de la foisonnante documentation réalisée à l'occasion de *Fork the World*, l'exposition-action réalisée sur et par des Tiers-Lieux à l'occasion de la Biennale Internationale du Design de 2017 à Saint Etienne. « Intention · Fork The World », consulté le 1 août 2017, <https://nicolasloubet.gitbooks.io/fork-the-world/content/chapter1/intention.html>.

³⁶ Antoine Burret, *Tiers lieux : et plus si affinités* (Limoges: Fyp éditions, 2015), 14.

³⁷ Marie-Laure Cuvelier, « Comment assumer ma singularité d'entrepreneure en transformant un réseau associatif de tiers-lieux en « tiers-lieu école » scic* ? » (Mémoire de Certification professionnelle de Dirigeant d'économie sociale, IFOCAS, 2016), 33.

engagement revendiqué comme primordial comme à DARWIN, l'immense tiers-lieu bordelais qui en a fait le cœur de son projet.

Au-delà des usages en interne de chaque communauté qui vont varier d'un espace à un autre, du relais AMAP, au jardin partagé avec les habitants des alentours, de la Give Box à la recyclerie, le tiers-lieu catalyse les initiatives citoyennes, voire en milieu rural, en devient le centre névralgique. Ce positionnement amène assez naturellement nombre de tiers-lieux à s'inscrire dans le champ de l'économie sociale et solidaire : les tiers-lieux La Ruche implantés dans plusieurs villes françaises se dédient intégralement à l'ESS, certains tiers-lieux, comme l'Eclectic en Auvergne, créent des CAE ou se transforment en PTCE³⁸ comme Les Imaginations Fertiles à Toulouse.

1.1.5.2 Les tiers-lieux : des laboratoires de gouvernance

Le nouveau rapport au travail à l'oeuvre dans les tiers-lieux a des répercussions sur leurs modes de gouvernance : *« Des hackerspaces de San Francisco au makerspace stéphanois, les communautés intentionnelles qui se constituent autour des tiers-lieux rejouent les règles du pouvoir, la distribution de la parole, les modalités de prise de décision. Le spectre des régimes de gouvernance est aussi large que les typologies de lieux sont variées. Qu'il soit héritier d'une tradition anarchiste où le consensus est règle absolue, lieu d'expérimentation de la démocratie directe, ou configuration où s'écrit un code social, le tiers-lieu renoue avec les corps, avec les gestes, avec les actes. L'agir devient souvent motif de redistribution du pouvoir. La « doocratie », principe de gouvernance qui donne l'avantage à l'action, permet d'encourager la prise d'initiative, et le concret plutôt que la discussion. »*³⁹

³⁸ PTCE : Pôle territorial de Coopération Economique est un groupement d'acteurs (collectivités locales, entreprises, acteurs de la recherche/formation), ancrés sur un territoire qui visent à développer ensemble des projets économiques innovants, par une stratégie de coopération et de mutualisation. Les PTCE ont pour vocation de dynamiser les territoires en favorisant l'essor des projets qui ont un fort impact local et qui créent des emplois majoritairement non délocalisables tout en respectant les hommes et l'environnement. Source : Wikipédia consulté le 31/07/2017

³⁹ extrait de « Intention · Fork The World ».

Ainsi, lorsque la question des statuts juridiques et des modalités de gouvernance apparaît dans les missions d'accompagnement à la création d'un tiers-lieu, la Coopérative Tiers-Lieux accompagnera le collectif des futurs utilisateurs dans l'élaboration de leurs propres règles pour ne pas plaquer un « modèle » ou imposer des statuts types : c'est à la communauté de créer le mode de gouvernance qui lui convient et à l'épreuve des faits, de le faire évoluer collectivement. Lucile Aignon, la deuxième co-fondatrice, précise qu'elle « *n'engage la Coopérative Tiers-Lieux uniquement sur des modèles autogérés où les collectifs de personnes apprennent à se connaître, à travailler ensemble et à créer cet objet coopératif qu'est le Tiers-Lieu* ». ⁴⁰ En revanche, seront systématiquement proposés : le statut SCOP ou SCIC⁴¹ pour une entreprise et, lorsqu'il s'agit d'une association (bien plus fréquent), un CA sans bureau engageant l'ensemble des membres dans l'exercice de la gouvernance et les responsabilités, des prises de décisions au consensus, l'absence de quorum associée à une limitation du nombre de pouvoirs par personne qui permettent de mettre en œuvre le principe du « ce sont les personnes qui font qui décident ».

Au-delà d'une vision politique spécifique et cohérente dont on pourrait délimiter les contours, mon analyse est que les tiers-lieux ont plutôt une fonction politique. Outre d'être propices à des rencontres informelles, Ray Oldenburg soulignait à ce titre l'importance pour les tiers-lieux d'être des lieux publics : l'ensemble de la population peut s'y croiser, y confronter ses idées ce qui encouragerait l'esprit démocratique en alimentant un sentiment identitaire et en régénérant les rites sociaux.

Enfin, si l'on estime avec Lawrence Lessing (Professeur de Droit à Harvard et théoricien du net) que les plateformes numériques comme Facebook et la

⁴⁰ Lucile Aignon, « Politique(e) Tiers-Lieux, comment la Coopérative Tiers-Lieux peut-elle être reconnue dans sa dimension d'intérêt général tout en diffusant un modèle d'intrapreneur ? » (Mémoire de certification professionnelle Dirigeant d'entreprise d'économie sociale -IFOCAS, 2016), 28.

⁴¹ Les SCOP et SCIC sont des sociétés de capitaux (SARL ou SA) régies par le régime juridique de la coopérative. La SCIC société coopérative d'intérêt collectif a la particularité de pouvoir réunir plusieurs catégories de sociétaire en son sein : salariés bien sûr mais également utilisateurs, collectivités territoriales, etc.

gestion algorithmique des données personnelles enferment de plus en plus les individus dans des bulles informationnelles fabriquant un monde segmenté, et que « *dans ce monde-là, l'idée même d'une action politique orientée vers l'intérêt général est presque impossible* »⁴² alors on peut voir le tiers-lieu comme une des configurations qui rend encore possible l'expérience politique et démocratique en ce qu'il serait « *l'espace ou l'individu renoue avec la présence de l'autre, avec l'altérité, la différence, le conflit.* »⁴³

1.1.6 L'impossible définition du tiers-lieu

A ce stade, on est bien obligé de constater que chercher à enfermer l'objet « tiers-lieu » dans une seule et unique définition constitue une mission impossible et que de surcroît cette tentative n'offre que peu d'intérêt : Le tiers-lieu n'est pas tant un lieu physique qu'une communauté en action, il est donc par nature un objet pluriel, qui se définit par les usages et c'est bien cet aspect protéiforme, souple et évolutif qui le rend intéressant.

Ainsi lorsque la Coopérative Tiers-Lieux propose une typologie (voir supra), il est précisé que celle-ci « *n'est pas figée mais bien évolutive dans la mesure où la logique d'ouverture et de partage, l'invention de nouvelles modalités de travail, de production et de consommation continuent d'essaimer dans différents domaines d'activités.* »

Cependant, c'est la définition du tiers-lieu que propose TiLiOS (la communauté des Tiers-Lieux Libres et Open Source) qui me semble la plus à même d'en saisir la richesse et la complexité : « *Le « Tiers Lieux » est une « configuration sociale » qui se matérialise le plus souvent par un « lieu physique et/ou numérique » dans lequel est activé par l'action du « Concierge » un « processus singulier » qui va permettre à des « personnes venues d'univers différents », voire contradictoires, de se rencontrer, se parler et créer ainsi un*

⁴² « Lawrence Lessig : "La segmentation du monde que provoque Internet est dévastatrice pour la démocratie" », *France Culture*, 22 décembre 2016, <https://www.franceculture.fr/numerique/lawrence-lessig-la-segmentation-du-monde-que-provoque-internet-est-devastatrice-pour-la>.

⁴³ extrait de « Intention · Fork The World ».

« 3ème langage » leur permettant de construire des projets (en) « communs. »⁴⁴

Cette définition n'est pas figée car elle renvoie à un ensemble de notions que la communauté cherche constamment à (re)définir, interroger, nourrir d'expériences, le tout sur des plateformes collaboratives comme movilab.org ou le wiki Fork the World. On consultera pour plus de détails le « Manifeste des Tiers-Lieux, »⁴⁵ cet intrigant 3ème langage, qui est un ouvrage collectif visant à améliorer la compréhension de la dynamique des tiers-lieux de manière à diffuser ses valeurs et à démultiplier son impact sur la société.

L'observation de la « *cartographie bêta des Espaces hybrides et autres tiers-lieux* » réalisée par l'agence Prima Terra (figure 2), confirme qu'il n'existe pas de frontières hermétiques entre ces différentes « configurations sociales » et permet une autre lecture en positionnant les différents type de lieux en fonction de 4 enjeux : l'enjeu de biens communs, l'enjeu sociétal, l'enjeu de la marchandisation et l'enjeu entrepreneurial.

Pour conclure ce tour d'horizon, à l'heure où les tiers-lieux sont à la mode, où le concept est donc menacé d'exploitation marketing par des structures avides de profits, je soulignerai que « l'habit ne faisant pas le moine », ce sont bien les pratiques qui définissent les tiers-lieux. On consultera en Annexe 2 l'infographie « *Comment créer un tiers-lieu ?* » réalisée par la Coopérative Tiers-Lieux qui, au travers du cheminement proposé, illustre bien la philosophie collaborative, libre et open source au fondement de l'objet tiers-lieu.

⁴⁴ « Les Tiers Lieux – TiLiOS – Tiers Lieux Libres et Open Source », consulté le 17 juillet 2017, <http://tiers-lieux.org/les-tiers-lieux/>.

⁴⁵ « Manifeste – TiLiOS – Tiers Lieux Libres et Open Source », consulté le 6 août 2017, <http://tiers-lieux.org/manifeste/>.

Le lecteur aura peut-être remarqué que les friches culturelles figurent sur la carte des « espaces hybrides » de Prima Terra, et en effet, je me suis dès le début de ma réflexion interrogée sur le fait de savoir si l'on pouvait les qualifier de « tiers-lieux culturels. » Je me propose à présent de me pencher sur cette notion au travers d'un exemple : celui des Usines Nouvelles.

1.2 Les tiers-lieux culturels : ces nouveaux territoires de l'Art ?

1.2.1 De l'intérêt de s'interroger sur les liens entre culture et tiers-lieux

1.2.1.1 Penser un projet culturel autrement

A l'automne 2015, j'entame une mission d'accompagnement du projet « La nouvelle Digue »⁴⁶ porté par l'une des plus importantes compagnies indépendantes de théâtre en Europe : la Compagnie 111- Aurélien Bory basée à Toulouse. Il s'agit de transformer un ancien théâtre toulousain fermé pour vétusté en un lieu de création artistique, un lieu convivial d'utilité sociale pour les habitants et usagers de son quartier, un lieu fonctionnant avec des partenaires publics et privés.

Pour mener à bien cette étude, la Compagnie 111 fait le choix d'« habiter le lieu pour l'inventer ». En étroite collaboration avec l'équipe de l'architecte Chloé Bodart qui réalise le programme architectural in situ dans un esprit de co-construction, je conçois et coordonne un processus ouvert et dynamique de préfiguration. Combinant l'accueil d'artistes en phase de recherches à la réalisation d'« actions d'invention » (rencontres publiques, rendez-vous artistiques participatifs, ateliers de réflexion, bal de quartier, etc.), ce travail était destiné à penser, partager et célébrer, avec l'ensemble des parties prenantes, la construction du futur lieu. J'avais le projet d'expérimenter une dynamique de co-construction, de penser le projet en étant dans « le faire », de réaliser un prototype. C'est notamment cet objectif qui m'a amené à l'univers des tiers-

⁴⁶ Le projet de La nouvelle Digue fera l'objet d'une présentation détaillée dans la 3^{ème} partie de ce mémoire.

lieux : en quoi ces lieux pouvaient-ils correspondre à ma démarche ? Comment le mot « culture » raisonnait-il chez ces acteurs ? La nouvelle Digue pourrait-elle se penser comme un tiers-lieu culturel ?

Chemin faisant, je me suis aperçue que rapprocher les mots « tiers-lieu » et « culture » me faisait découvrir quantité d'expériences passionnantes mais faisait aussi écho aux enjeux soulevés par les droits culturels (cf infra) et questionnait la place de la culture dans l'ESS. C'est ainsi que j'ai pu envisager le projet de La nouvelle Digue sous un angle nouveau, le questionner au travers de notions rarement sollicitées dans le milieu culturel tels que l'innovation sociale, l'intelligence collective, la sérendipité, le partage, l'entrepreneuriat collaboratif, ou le « bottom up »⁴⁷...

1.2.1.2 Les tiers-lieux culturels : une nouvelle tendance ?

Marie-Laure Cuvelier, en réponse à ma candidature spontanée de stage à la Coopérative Tiers-Lieux, me confirme que la thématique « tiers-lieux et culture » est tout à fait intéressante et d'actualité et décide d'en faire l'un des thèmes du prochain « Grand Ramdam. »⁴⁸ Par ailleurs, force est de constater que nombre de tiers-lieux nouveaux ou en projet comportent une dimension culturelle : J'en veux pour preuve l'ouverture à l'automne 2018 à Montpellier du Tiers-Lieux créatif d'Illusion & Macadam avec 4000 m² dédiés à l'entrepreneuriat culturel et créatif⁴⁹ ou encore le projet de La Cartoucherie à Toulouse alliant coworking, salle d'escalade, auberge de jeunesse, restauration et salle de spectacles.⁵⁰

Du côté du secteur culturel, la thématique « tiers-lieux » commence également à faire son chemin : à l'invitation de la Fédération des Lieux de Musiques

⁴⁷ En opposition « Top down », le « Bottom up » est une logique ascendante, qui part de la base, des usagers pour se construire et s'articuler.

⁴⁸ Le Grand Ramdam des Tiers-Lieux est une rencontre biennale organisée par la Coopérative Tiers-Lieux qui vise à questionner le grand public, les collectivités et les professionnels sur le phénomène des tiers-lieux.

⁴⁹ « illusion & macadam », consulté le 4 août 2017, <http://www.illusion-macadam.coop/cooperative/tiers-lieu>.

⁵⁰ « Toulouse. Six entrepreneurs métamorphosent les halles de la Cartoucherie », *ToulÉco*, consulté le 4 août 2017, <http://www.touleco.fr/Toulouse-Six-entrepreneurs-metamorphosent-les-halles-de-la,21657>.

Actuelles, je suis ainsi intervenue, dans le cadre de mon stage, pour présenter les tiers-lieux dans un atelier « Quelle construction participative d'un projet de territoire partagé ? »⁵¹ ; je découvre également que deux institutions culturelles (L'Avant-Scène - Scène conventionnée de Cognac et le TU Théâtre Universitaire de Nantes) ont entamé des démarches visant à les transformer en tiers-lieux. Par ailleurs, au fur et à mesure de mes recherches sur ce thème, je constate que de nombreux lieux culturels, sans se définir comme tels, s'approchent par certains aspects de la dynamique des tiers-lieux: Au Centquatre (Paris), à La Condition Publique (Roubaix) et particulièrement dans des friches culturelles comme à Mix'Art Myrys (Toulouse) ou encore à la Belle de Mai (Marseille), on explorent de fait d'autres manières de produire et de partager la culture.

Mais alors, qu'y a-t-il de différent, de nouveau, dans un tiers-lieu par rapport aux friches culturelles ? Les friches culturelles sont-elles des tiers-lieux culturels ou les ont-elles préfigurés ?

1.2.2 Les friches culturelles

1.2.2.1 *Bref historique et caractéristiques des friches culturelles*

Une première vague de friches artistiques apparaît dans les années 1970 dans le Nord de l'Europe avec l'ouverture du Melkweg à Amsterdam en 1970 celle de l'UfaFabrik à Berlin en 1979 et se déploie en France à partir de 1985 avec l'ouverture du Confort Moderne à Poitiers. Il s'agissait pour des groupes d'artistes d'investir d'anciens bâtiments industriels laissés à l'abandon, souvent situés en zone péri-urbaine, pour y développer leur pratiques artistiques qui ne trouvaient pas leur place dans les mondes institués de l'art (Henry, 2010).⁵²

⁵¹ Dans le cadre des dans le cadre des Rencontres nationales projets artistiques et culturels en milieu rural organisées par la FEDELIMA 17/18 mai 2017

⁵² « Les friches culturelles d'hier à aujourd'hui : entre fabriques d'art et démarches artistiques partagées - Philippe Henry - Artfactories », consulté le 20 juillet 2017, <https://www.artfactories.net/Les-friches-culturelles-d-hier-a.html>.

Directement issues des mouvements de contre-culture dont ils sont parties prenantes, ces lieux, en majorité des squats les premières années, sont nés « *des limites des politiques publiques, voire parfois à contre-courant de celles-ci. Ce sont des échappées et des échappatoires. Les équipes qui les pilotent (pour beaucoup composées d'artistes) refusent le formatage des catégories normatives et des labels, s'émancipent des canons de l'art, pratiquent la pluridisciplinarité, s'inscrivent dans le quotidien de leurs quartiers et les préoccupations des populations, accueillent la pratique amateur, encouragent des logiques de participation et refusent les segmentations entre l'art et les autres sphères de la société.* »⁵³

Philippe Henry, chercheur à Paris VIII qui étudie ce phénomène depuis son apparition, constate que questionner les modalités d'inscription de l'art dans la société et explorer de nouvelles esthétiques est commun à tous ces lieux et particulièrement central pour la deuxième génération de friches qui se créent en France dans les années 90 : « *De Culture Commune mise en place sur un ancien site minier à Loos-en-Gohelle (1990), à Système Friche Théâtre s'installant sur celui de la Seita dans le quartier de la Belle de Mai à Marseille (1992), jusqu'au TNT ouvrant dans ce qui fut une manufacture de chaussures à Bordeaux (1998 -2012) ou Mains d'œuvres investissant un établissement délaissé d'activité sportive et sociale de l'équipementier Valeo à Saint-Ouen (1999), les exemples abondent en France de cette seconde période. Toute une palette de situations est néanmoins perceptible, de l'opportunité donnée à une équipe porteuse d'un projet artistique de s'installer dans un lieu qui a surtout l'avantage d'être disponible (TNT) jusqu'au sauvetage d'un espace patrimonial voué à la destruction et qui devient support d'un projet de développement pour tout un territoire (Culture Commune).* »⁵⁴

⁵³ Fabrice Raffin, *Friches industrielles : un monde culturel européen en mutation*, Logiques sociales (Paris: L'Harmattan, 2007).

⁵⁴ « Les friches culturelles d'hier à aujourd'hui : entre fabriques d'art et démarches artistiques partagées - Philippe Henry - Artfactories ».

Fabrice Lextrait, auteur à la demande du Ministère de la décentralisation d'un volumineux rapport sur les Friches⁵⁵ rendu public en juin 2001, propose la notion centrale « d'intermédiaire » pour qualifier ces lieux tout en les respectant dans leur grande diversité. Selon Philippe Henry,⁵⁶ cette dynamique d'intermédiation tient à l'articulation constante d'une « *diversité d'enjeux artistiques, culturels et sociaux* », les friches culturelles faisant « *interagir – et au minimum cohabiter – sur un même site une diversité d'activités et d'organisations* ». Si l'acte créateur est revendiqué comme central, il n'est jamais pensé de manière isolée, ni détaché du contexte social qui l'entoure. Agnès Gonon précise que « *Philippe Henry se refuse cependant à tout angélisme et pointe qu'en fonction des projets, la nature de la relation de proximité au territoire et à la population locale peut fortement varier. Son analyse, fondée sur des études de cas, amplifie le constat de Fabrice Lextrait : la dimension culturelle n'est pas dissociable de l'approche artistique. C'est une constante et une qualité intrinsèque de ces lieux, aux côtés d'une logique d'expérimentation permanente.* »⁵⁷

1.2.2.2 Evolution des friches culturelles en France : entre institutionnalisation et maintien à la marge

Au Nord de l'Europe, les friches culturelles (plutôt appelées fabriques dans ces pays) ont plutôt eu tendance à s'hybrider, diversifiant leurs activités et s'ouvrant à d'autres secteurs que le secteur culturel. Prenons l'exemple de la pionnière UfaFabrik berlinoise qui, aux côtés de ses différentes activités centrées sur les arts proprement dits (spectacle vivant, arts plastiques, cinéma), comporte également un centre familial et social de proximité (avec une ferme pour enfants), une boulangerie, un bar, un magasin d'alimentation naturelle ainsi qu'une structure d'hébergement. Par ailleurs, elle développe toute une activité autour de l'écologie et du développement durable.

⁵⁵ « Le rapport Lextrait - Artfactories », consulté le 5 août 2017, <http://www.artfactories.net/Le-rapport-Lextrait.html>.

⁵⁶ « Les friches culturelles d'hier à aujourd'hui : entre fabriques d'art et démarches artistiques partagées - Philippe Henry - Artfactories ».

⁵⁷ Gonon, « Les « nouveaux territoires de l'art » ont-ils muté ? », 111.

Cette évolution, qui a permis à ces fabriques de trouver un modèle économique viable tout en restant fidèles à leur philosophie initiale, les rapproche de la dynamique des tiers-lieux mais reste marginale sur le territoire français. Les anciennes friches culturelles françaises, à l'exception de la Belle de Mai, n'ont pas pris ce chemin du fait que *« la forte segmentation idéologique et institutionnelle des champs d'activité en France y rend cette option très problématique »*.⁵⁸

Philippe Henry analyse ainsi que *« la volonté d'investir une friche comme espace d'abord destiné au travail artistique est très marquée en France, »* ce qui enferme les friches dans les enjeux de la politique culturelle nationale. Hors, bien que reconnus officiellement par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, ces « lieux intermédiaires et indépendants » peinent à être réellement soutenus par les pouvoirs publics. Ainsi, peu après les avoir inscrit dans la loi, *« le Ministère de la Culture et de la Communication a envoyé un signal contraire en publiant, en juin de la même année, une liste de 79 structures destinées à être soutenues au titre d'« ateliers de fabrique artistique »*. *Escamotées l'intermédiation et la dimension culturelle, au profit d'une focalisation sur l'acte créateur. Certains voient là de pures querelles sémantiques. D'autres en concluent que le ministère a décidé toutes les peines du monde à se défaire de son tropisme artistico-centré.* »⁵⁹

En conséquence, sous la pression conjointe des nécessités économiques et de reconnaissance institutionnelle, beaucoup de friches culturelles françaises se sont institutionnalisées par l'obtention de labels (L'Usine de Tournefeuille devenant un CNAR⁶⁰, le Confort Moderne se transformant en SMAC⁶¹) restreignant au passage leur dimension culturelle au profit d'un recentrage sur des fonctions plus classiques de production, médiation et diffusion d'œuvres artistiques. Quand aux lieux qui ne sont pas rentrés dans la logique de

⁵⁸ « Les friches culturelles d'hier à aujourd'hui : entre fabriques d'art et démarches artistiques partagées - Philippe Henry - Artfactories ».

⁵⁹ Gonon, « Les « nouveaux territoires de l'art » ont-ils muté ? », 112.

⁶⁰ CNAR : Centre National des Arts de la Rue

⁶¹ SMAC : Scène de Musiques Actuelles

labellisation, ils ont soit disparu soit se maintiennent « à la marge » et souvent dans une grande précarité économique.⁶²

Analysons les spécificités des tiers-lieux culturels, afin de comprendre en quoi différent de ces friches culturelles non labellisées, ces « lieux intermédiaires et indépendants ».

1.2.3 Voyage au pays des tiers-lieux culturels de Nouvelle Aquitaine

Dans le cadre de mon stage à la Coopérative Tiers-Lieux, j'ai eu notamment comme mission la réalisation d'un « benchmark »⁶³ portant sur une dizaine de structures culturelles de Nouvelle Aquitaine engagées dans une dynamique de tiers-lieu. Ce benchmark rentre dans les missions de veille de la Coopérative Tiers-Lieux et sera intégré à une étude plus globale portant sur les nouvelles tendances observables dans les Tiers-Lieux. Cette étude est destinée au Service du Développement numérique de la région Nouvelle Aquitaine qui mène une politique active de maillage de son territoire en tiers-lieux (cf infra) et s'appuie pour se faire sur l'expertise de la Coopérative Tiers-Lieux.

1.2.3.1 La coopérative Tiers-Lieux

La Coopérative Tiers-Lieux est née d'un collectif constitué de créateurs et animateurs de tiers-lieux qui se sont réunis pour partager leurs expériences avec d'autres porteurs de projets et pour faire connaître ces nouvelles organisations du travail. Créée en 2010 sous une forme associative, la Coopérative Tiers-Lieux se transforme en SCIC en 2016. Elle réunit aujourd'hui 85 sociétaires et fonctionne avec 4 salariées permanentes (3,6 ETP). Centre névralgique de réseau, la Coopérative Tiers-Lieux comporte quatre principaux domaines d'activité :

⁶² Ces lieux intermédiaires sont représentés à l'échelle nationale par la CNIL Confédération Nationale des Lieux Intermédiaires et Indépendants et forment le réseau européen ARTfactories/Autre(s)pARTs

⁶³ Benchmark : un processus continu de recherche, d'analyse comparative, d'adaptation et d'implantation des meilleures pratiques pour améliorer la performance des processus dans une organisation. Source Wikipédia

1. **Le laboratoire** – travail de veille, d'études prospectives, de documentation, expérimentation de projets pilotes, recherche-action. Cette activité est principalement à destination des structures publiques et parapubliques afin de les accompagner dans leurs actions à destination des tiers-lieux.

2. **Couteau suisse Tiers-Lieux** – sensibilisation, conférences, conseil et mission d'accompagnement de projets, formation au métier de facilitateur. Cette activité est dédiée aux porteurs de projets de tiers-lieux.

3. **Services Mutualisés** – outils de réservation et paiement en ligne, communication, événements, projets de développement, partenariats, centrale d'achats. Un domaine d'activité protéiforme qui a pour objectif la réponse à des besoins collectifs et se construit sur la base de partenariats.

4. **Couteau suisse Télétravail** – sensibilisation, études, accompagnement à la mise en œuvre. Ce domaine d'activité, le moins développé, est sous-traité à une entreprise de conseil sociétaire de la Coopérative Tiers-Lieux.

Travaillant en interaction permanente avec ses sociétaires et la communauté des tiers-lieux, utilisant des outils collaboratifs et open source, mettant en œuvre l'intrapreneuriat,⁶⁴ la Coopérative Tiers-Lieux est en perpétuelle ébullition et me semble remarquable de par sa capacité à faire coïncider ses pratiques et ses valeurs. Des éléments complémentaires de présentation de la Coopérative Tiers-Lieux se trouvent à l'annexe 3.

1.2.3.2 Le Benchmark « tiers-lieux & culture »

Pour réaliser le benchmark, je me suis appuyée sur un canevas préexistant fourni par la Coopérative Tiers-Lieux. L'objectif du document final était de réaliser une présentation synthétique de chacune des structures et d'en identifier « les bonnes et les mauvaises pratiques » au regard de la vocation

⁶⁴ L'intrapreneuriat est une méthode de management permettant aux salariés d'avoir une posture d'entrepreneur au sein de leur entreprise afin de développer leur degré d'autonomie et de responsabilité.

d'un tiers-lieux suivant l'acception qu'en a la Coopérative Tiers-Lieux (cf supra). A ce canevas initial, j'ai rajouté quelques questions qui me semblaient pertinentes pour la rédaction du présent mémoire (cf. Annexe 4).

Le choix des lieux figurant dans le benchmark a été fait par moi dans une liste préalablement établie en commun avec les codirigeantes de la Coopérative Tiers-Lieux. Pour documenter le benchmark, je me suis appuyée sur les sites internet des structures, sur des documents complémentaires (rapports d'activités, dossiers de présentation, publications) et sur des entretiens avec les porteurs de projet que j'ai menés in situ. La très grande hétérogénéité des structures rencontrées (dont la liste figure en Annexe 5), le caractère souvent informel des entretiens réalisés et la nature parcellaire des données récoltées rendent impossible tout exercice comparatif terme à terme. Il m'a donc semblé plus judicieux de ne présenter dans le cadre du présent mémoire qu'une seule structure : Les Usines Nouvelles, basées à Ligugé à 10 km de Poitiers. Les raisons qui ont motivé ce choix sont les suivantes :

- Sa localisation dans un ancien site industriel qui lui donne un point commun d'avec les friches culturelles
- Le parcours des porteurs de projet dont certains ont travaillé précédemment au Confort Moderne à Poitiers (la première friche culturelle ouverte en France)
- La durée d'existence du Tiers-Lieu (5 ans) qui permet d'avoir un peu de recul
- Le caractère très « complet » du projet qui réunit un large panel de fonctionnalités identifiées comme spécifiques aux tiers-lieux

1.2.4 Le tiers-Espace Les Usines Nouvelles

1.2.4.1 Les origines du projet

Au départ, deux binômes travaillent chacun de leur côté au rachat de la dernière grande friche industrielle encore debout aux alentours de Poitiers : une ancienne filature laissée à l'abandon sur un site de 20 000 m² envahi par les ronces. Le propriétaire, un industriel charentais, a pris l'initiative d'associer les porteurs des deux projets plutôt que de les mettre en concurrence, un choix avisé compte-tenu de leur similitude. Le quartet se forme et, après 2 ans de

négociations et de démarches intenses, la friche est acquise en Société Civile Immobilière (SCI) en février 2011.

En écho au futur projet basé sur le décloisonnement et la transversalité, le quartet précise que « *La réussite de ce challenge vient de notre différence. Nous avons chacun des compétences spécifiques et complémentaires. A l'époque du rachat, Christine Graval dirigeait un bureau de production dans le domaine artistique et culturel, Cyril Chessé était régisseur spécialisé en son, Franck Courtioux dirigeait une entreprise de travaux du bâtiment et Denis Meunier était collaborateur d'architecte des Monuments Historiques. Notre point commun depuis le début : un investissement très fort dans le milieu associatif, créatif et entrepreneurial qui nous a forgé une expérience et une même envie de projets partagés.* »⁶⁵

1.2.4.2 Vocation et finalités des Usines Nouvelles

Les Usines Nouvelles se définissent comme un laboratoire d'expérimentation économique, social et culturel basé sur le principe de décloisonnement des secteurs d'activité (nouvelles technologies, art et culture, environnement, économie sociale et solidaire, artisanat, ...) et des types de structures (micro-entreprises, associations, coopératives, ...). Les objectifs du projet sont :

- Développer un projet porteur et socialement innovant, économiquement viable, avec les réseaux et partenaires du territoire
- Accueillir et créer des emplois directs et indirects dans les secteurs multiples
- Animer un lieu dédié à la création/formation/médiation autour des technologies, grâce à un fablab
- Produire des énergies renouvelables, hydroélectriques et photovoltaïques sur le site
- Restaurer le site, inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis 2012, en respectant les caractéristiques patrimoniales remarquables des bâtiments et en privilégiant des techniques de rénovation éco-responsable
- Porter un projet artistique et culturel transdisciplinaire dans et hors les murs

⁶⁵ Source : document interne « Les origines du projet »

- Contribuer à la dynamisation de la zone de l'île et de l'étang de la Filature via le projet de développement local, touristique et culturel « Avenue de la Plage » : zone de baignade et loisirs, programmation culturelle estivale, parcours pédagogique.

La singularité du projet séduit rapidement des entrepreneurs qui se retrouvent autour de valeurs communes : l'humain et son environnement, la qualité des savoir-faire et des produits, l'expérimentation de nouveaux modes de travail et de coopération. Notons que les Usines Nouvelles répondent à une réelle attente sur le territoire : les bureaux et ateliers déjà réhabilités affichent complet et les demandes de location affluent.

*1.2.4.3 Les Usines Nouvelles en chiffres*⁶⁶

ECONOMIE

- 5 salariés (3,25 ETP) dans l'association AY 128 qui pilote le projet.
- 20 structures résidentes. Soit 48 emplois et un chiffre d'affaires cumulé de 1 million d'euros.
- 1 Coopérative d'Activité et d'Emploi culture comptant 55 entrepreneurs
- 25 partenaires de projets des secteurs économiques, artistiques, culturels, éducatifs et scientifiques.
- 1 label « Pôle Territorial de Coopération Économique ».
- 1er prix « innovation économique » en 2016 (Trophées initiatives locales du Crédit Agricole Touraine Poitou)

ESPACES

- 15 000 m² de friche industrielle, dont 1800 m² réhabilités par les fondateurs, sans fonds publics.
- 3000 m² supplémentaires seront rénovés en 2018 par la SCI Usine Nouvelle

⁶⁶ Source : document interne « Les Usines Nouvelles en chiffre » 2017 et Rapport d'activité 2016 de l'association AY 128

- 400 m2 de fablab avec 1 salle de prototypage, 1 atelier de fabrication numérique, 1 espace de formation, 1 plateforme de montage et 1 technothèque.
- 6 bureaux (de 10 à 40 m2), 9 ateliers (de 30 à 200 m2), 1 salle de réunion, 1 espace détente, 1 espace de coworking
- 1 cheminée en brique du 19^{ème} siècle haute de 30m rénovée grâce à une campagne de financement participatif (15 000 euros récoltés).
- 4,5 hectares d'espaces naturels (bois, prés et 40 jardins familiaux toujours cultivés).

FRÉQUENTATION

- 4000 visiteurs chaque année à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine et des Journées Européennes des Métiers d'Art.
- 25 structures accueillies chaque année pour des temps de médiation (établissements scolaires, institutions, entreprises, associations...)
- 100 adhérents à l'association AY 128.
- 1 table partagée tous les midis par les résidents travaillant sur le site.
- 8 poules, 2 coqs, 6 ruches.

ART ET CULTURE

- 3 résidences d'artistes depuis 2015.
- 5 tournages de clips, films et web-séries accueillis.
- 8 artisans d'art, 1 compagnie de spectacle vivant, 3 artistes plasticiens, 3 réalisateurs, 2 ingénieurs du son, 1 régisseur lumière, 4 photographes, 2 créateurs sonores, 2 artistes peintres, 2 designers textile, 4 médiateurs culturels, 2 producteurs multimédia, 1 costumière, 2 historiens de l'art, 3 illustrateurs, 1 artiste de théâtre contemporain...

1.2.4.4 La coopération comme carburant

Les Usines Nouvelles se veulent « *un lieu dédié aux communs, où l'on partage des espaces, des valeurs et des projets.* »⁶⁷ De ce fait la notion de coopération fait partie de l'ADN du lieu depuis sa création et se décline sur plusieurs axes.

En interne les résidents cherchent à mettre en place une dynamique économique commune en s'appuyant sur la mixité et la complémentarité de leurs compétences. « *Le fablab va fabriquer un emporte-pièce spécifique pour le traiteur locavore et va commander un élément de sculpture au ferronnier, qui lui va participer à la conception des machines des brasseurs de bière... Le partage des communs, qu'il s'agisse des espaces physiques, des repas ou des valeurs, est le moteur de cette coopération.* »⁶⁸

Les relations entre la SCI Usine Nouvelle, propriétaire du site, et l'association AY 128 qui pilote le projet économique et culturel, est également tournée vers l'enjeu des communs. « *La SCI réhabilite le bâti pour louer des espaces de travail à des prix les plus attractifs possibles. Son objectif n'est pas de tirer des bénéfices de ces locations mais d'équilibrer les investissements dans les travaux de réhabilitation de l'ancienne friche industrielle. La SCI est ainsi un outil opérationnel au service du projet de développement d'activité porté par AY 128.* »⁶⁹ On relèvera cependant que ce montage juridique rend l'esprit coopératif tributaire des choix personnels des quatre actionnaires de la SCI. Pour pallier à cette fragilité, une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) réunissant l'ensemble des parties prenantes est à l'étude pour 2019.

La notion de coopération, tant interne qu'externe, est également au centre de l'activité du fablab. Au plan interne la rédaction d'une charte « *qui met l'accent sur le partage des connaissances et compétences des adhérents, mais aussi sur la collaboration bienveillante entre pairs. Externe ensuite avec la création d'un vaste réseau de partenaires régionaux, nationaux et internationaux*

⁶⁷ source : document interne « coopérations » - 2017

⁶⁸ source : document interne « coopérations » - 2017

⁶⁹ ibid.

*travaillant dans les secteurs du numérique, de l'art, de l'éducation populaire, de la santé etc. »*⁷⁰ Quelques exemples :

-Co-production avec Bipolar (Montpellier), le Lieu Multiple (Poitiers), Rurart (Rouillé) du projet artistique de Véronique Béland « As we are blind ».

-Implication dans le comité de pilotage du tiers-lieu numérique Cobalt (Poitiers) pour le développement d'ateliers de partage de savoir et d'offres de formation professionnelle continue.

-Partenariat avec le Planning Familial de la Vienne pour la fabrication de clitoris pédagogiques par imprimantes 3D.

-Participation au Congrès mondial des fablabs (FAB14), organisé en France en 2018.

Le fablab des Usines Nouvelles a la particularité de mener son activité dans un lieu qui accueille également une Coopérative d'Activité et d'Emploi dédiée aux métiers artistiques, culturels et créatifs : Consortium Coopérative. « *Cette proximité, unique en Nouvelle-Aquitaine, favorise l'émergence d'actions communes comme la création de résidences d'artistes ou l'élaboration de contenus de formations.* »⁷¹

La réhabilitation du site patrimonial est le support d'une coopération plus large et s'appuie notamment sur des chantiers participatifs qui réunissent, dans une ambiance conviviale, résidents, amis et voisins pour nettoyer les espaces envahis par la luxuriante végétation et procéder à des travaux. La SCI Usine Nouvelle met en place d'autres coopérations institutionnelles visant à réhabiliter et protéger le patrimoine matériel et immatériel de l'ancienne filature.

Enfin, le caractère coopératif constitue un axe central du label PTCE, label attribué aux Usines Nouvelles dès 2012, pour son action dans le domaine des industries culturelles et créatives.

C'est à l'association AY 128 qu'incombe la tâche de faire vivre au quotidien cet esprit coopératif, de stimuler la communauté des résidents pour éviter le repli

⁷⁰ *ibid.*

⁷¹ source : document interne « coopérations » - 2017

sur soi afin de « faire tiers-lieu ». Concrètement, cela passe par un repas commun et une réunion d'organisation collective mensuels, l'organisation commune d'évènements, les temps de chantier participatifs et par de nombreux autres temps conviviaux (apéro-dinatoires, pique nique etc.). Cela passe également par l'intégration de la communauté des bénévoles, sans laquelle le projet n'existerait pas. Ainsi, selon leurs centres d'intérêt, les bénévoles peuvent intégrer des groupes de travail sur les thématiques inhérentes au lieu : fablab, jardins familiaux, vie collective, événements, chantiers.

La figure 3 ci-après présente un schéma récapitulatif de l'organisation des Usines Nouvelles.

1.2.4.5 Quel projet artistique ?

En cohérence avec l'ensemble, le projet artistique des Usines Nouvelles se base sur l'expérimentation et le décroisement. Conçu comme un laboratoire, il propose aux artistes d'être dans une démarche de recherche et de collaborer avec les résidents du site. Trois sujets y sont abordés de façon transversale:

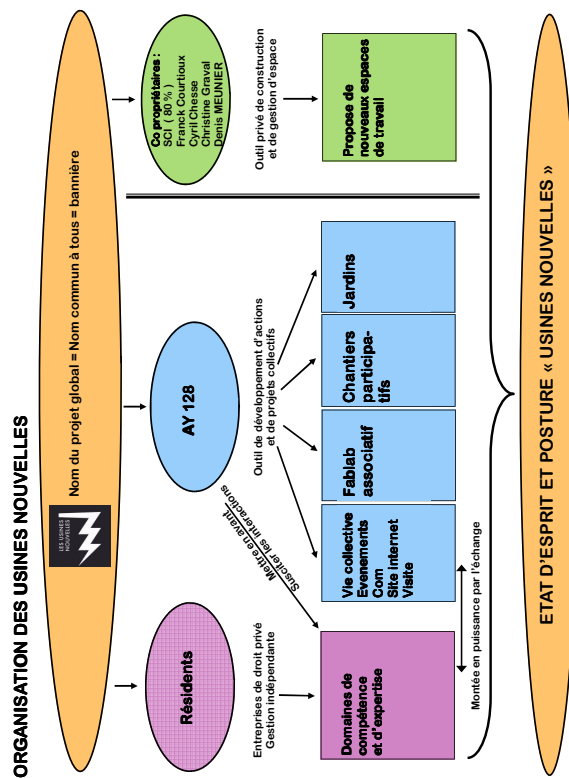
- le processus de création contemporaine
- la question du faire (travailler, conceptualiser, fabriquer, produire autrement)
- l'esthétique du quotidien (transformation physique et symbolique de la friche industrielle)

Cette activité « peut prendre la forme de « recherche classique » avec des scientifiques, sociologues, artistes, économistes, mais aussi de « recherche action ». Celle-ci s'appuie sur l'observation des dynamiques à l'œuvre spontanément sur le site des Usines Nouvelles où l'on explore, « en faisant », d'autres manières de créer et de travailler. »⁷²

⁷² source : document interne « Recherche et Création » - 2017

Figure 3 : récapitulatif de l'organisation des Usines Nouvelles

Source : Rapport d'activité 2016 de l'Association AY 128



Par exemple en 2016, les Usines Nouvelles ont accueilli pendant 4 semaines la plasticienne Véronique Béland dans le cadre des résidences d'artistes en entreprise de la région Nouvelle-Aquitaine. Elle y a conçu une partie de « As we are blind / installation interactive pour aura et piano mécanique ». Afin de trouver des solutions techniques pour la mécanisation du piano, Véronique Béland a travaillé avec le fablab et le résident Olivier Monteil (Strukenfer) a conçu les éléments de ferronnerie nécessaires à l'installation.

A l'issue des résidences, les œuvres font l'objet d'expositions ou de performances éphémères, les « midi-minuit ».

1.2.4.6 Le modèle économique et les partenaires

Côté foncier, le fait que la SCI soit propriétaire du bâti offre une grande souplesse et permet d'ajuster les investissements nécessaires à la réhabilitation en fonction du développement des activités. Bien que permettant, en toute indépendance, des projections à court, moyen et long terme, j'ai déjà souligné que cela constitue néanmoins une fragilité et, de surcroît, le caractère 100% privé exclue tout financement public sur la réhabilitation (hormis les aides fléchées rénovation d'un site patrimonial classé, qui sont par ailleurs assorties de contraintes).

Pour ce qui est du fonctionnement, assuré par l'association AY 128, après une première période reposant sur le bénévolat, elle entre aujourd'hui en phase de développement et de consolidation. L'obtention de fonds européens FEDER axe 2c « numérique pour tous » de 2016 à 2019 y contribue grandement. Ces fonds ont d'ores et déjà permis de renforcer l'équipe salariée et ainsi d'étoffer le panel d'offres du fablab et du tiers-lieu.

L'objectif de l'association AY 128 est d'asseoir le modèle économique du fablab, basé sur la location de machines, la formation professionnelle et de loisir autour de thématiques technologiques, le prototypage, l'accueil de résidences d'artistes, la médiation des activités auprès du grand public.

En parallèle, de nouveaux porteurs de projets vont s'installer sur le site au fur et à mesure de sa réhabilitation. Sont ainsi prévus pour 2019, l'ouverture du nouveau bâtiment du tissage (3000 m² : bureaux, ateliers, studio de création, espace séminaire, espaces collectifs...) pour aboutir à 50 structures implantées soit environ 60 travailleurs. A l'horizon 2022, est projeté l'ouverture d'autres espaces pour atteindre 70 structures résidentes sur le site.

Dans sa phase de développement, *« l'association a pour objectif de dégager un autofinancement d'environ 20%. L'objectif à terme est d'accroître cette part d'autofinancement grâce au déploiement de l'offre de services. »*⁷³ Les partenaires financiers actuels sont les suivants : l'Union Européenne (Programme FEDER), la Région Nouvelle Aquitaine (programme AMI Tiers Lieux et axe création artistique et culture), le Département de la Vienne (axe culture, tourisme, patrimoine) Grand Poitiers (axe développement économique), la Ville de Ligugé et la Fondation Orange (Programme FabLabs solidaires 2017).

La structure financière actuelle de l'association est saine mais cependant fragile, avec une capacité d'autofinancement négative 2016. *« L'association doit donc gérer son développement et accorder ses charges avec ses produits dans un contexte de développement fort et d'incertitude quant à l'engagement des collectivités à ses côtés. »*⁷⁴

Il y a là un enjeu de taille à l'endroit des financements publics : ceux-ci sont d'autant plus importants que les charges fixes de la structure vont continuer à progresser et que les investissements sont indispensables pour développer l'activité et assurer de nouvelles perspectives de ressources propres. Il en va de la capacité du projet à maintenir des prix accessibles, à choisir ses résidents en fonction d'un partage de valeurs et non selon des critères de stricte rentabilité, à développer des projets artistiques ambitieux émancipés d'une

⁷³ source : document interne « Note d'information économique du 22/03/17 »

⁷⁴ source : Rapport d'activité 2016 de l'association AY 128

stricte logique de marchandisation, à maintenir une ouverture à tous en perpétuant un travail de médiation.

Bien que 100% privé, Les Usines Nouvelles fonctionnent suivant un modèle économique hybride et ne pourra rester fidèle à sa vocation qu'en conjuguant ressources propres et financements publics. Pour conclure, je relèverai cette phrase clé du rapport d'activité 2016 de l'association tant elle semble s'appliquer à l'ensemble des tiers-lieux engagés dans une logique de production de communs : « *Le poids important et indispensable des subventions dans les ressources de l'association nécessite de consolider les partenariats avec les différentes collectivités en faisant valoir le caractère d'intérêt général des activités développées par AY 128.* »⁷⁵

1.2.5 tiers-lieux culturels versus lieux intermédiaires

1.2.5.1 Les tiers-lieux culturels sont-ils les friches culturelles de l'ère digitale ?

Lorsque l'on analyse les raisons de leur émergence, tiers-lieux et friches culturelles procèdent, de la même nécessité de répondre à des besoins sociaux non satisfaits pour une certaine catégorie de la population.

Selon A. Burret, l'analyse de Ray Oldenburg définissait le tiers-lieu en référence à la problématique américaine de développement urbain, passant ainsi à côté d'un élément important. Ce ne serait pas tant le besoin d'un autre lieu à côté du domicile et du lieu de travail qui amènerait les individus à aller vers les tiers-lieux mais bien plutôt « *une forme d'inadéquation avec les institutions (formelles et informelles).* (...) *Le Tiers, en tant qu'entité qui ne se retrouve pas dans ce qui existe déjà, attire naturellement ceux qui sont dans un entre deux.*»⁷⁶ Pour A. Burret, le tiers-lieu émerge lorsque « *les institutions ne sont plus à même de répondre aux attentes, aux normes, aux capacités d'une population ou à son*

⁷⁵ ibid.

⁷⁶ Burret, *Tiers lieux*, 73.

*environnement, un jeu de négociation se met en place pour faire évoluer les règles. »*⁷⁷

De même, concernant l'émergence des friches culturelles, Fabrice Lextrait indique que les artistes, publics et opérateurs engagés dans ce type d'expériences ne trouvaient pas, « *dans les lieux et les pratiques institués, la possibilité d'inventer de nouvelles aventures culturelles fondées sur la permanence artistique dans la cité.* »⁷⁸

De ce positionnement, découlent de nombreux points communs entre lieux intermédiaires et tiers-lieux: logique de mutualisation, de partage des savoirs, de collaboration horizontale, d'innovation et d'expérimentation, ainsi que leur capacité à créer de l'entraide et de solidarité. Similaire également la dynamique inclusive par rapport aux habitants de leur territoires et le fait que chaque lieu soit fortement caractérisé par son environnement : le contexte local imprègne chacune de ces « utopies de proximité » et en façonne l'identité.

Les tiers-lieux culturels ne seraient-ils finalement que la version actuelle des friches artistiques ? des « Nouveaux Territoires de l'Art 2.0 » ? À l'heure de l'omniprésence des outils numériques et de l'hybridation des pratiques des artistes, on serait tenté d'aboutir à cette conclusion. Pour autant, au moins deux éléments différencient de mon point de vue les tiers-lieux culturels des lieux intermédiaires : la logique de décloisonnement et de transversalité d'une part et d'autre part, la place du tiers-lieu dans un projet de développement de son territoire.

1.2.5.2 La transversalité comme valeur étendard

La notion de transversalité, soit le fait de « *recouper plusieurs disciplines ou secteurs,* »⁷⁹ est consubstantielle aux tiers-lieux qui permettent « *de faire se*

⁷⁷ Ibid., 74.

⁷⁸ « Le rapport Lextrait - Artfactories ».

⁷⁹ Définition extraite du Dictionnaire Larousse

croiser des mondes qui ne se seraient pas rencontrés par ailleurs. »⁸⁰ La diversité des savoirs et savoir-faire présents dans un tiers-lieu constitue un moteur de créativité et d'innovation lorsqu'elle est engagée dans un processus collaboratif. Aux Usines Nouvelles, la transversalité n'est pas circonscrite au projet artistique mais constitue la colonne vertébrale du projet global : Comme le dit Christine Graval, l'une des fondatrices, il s'agit de « *sortir de la logique des silos* » car de cette posture peut émerger la création de projets (en) communs.

Si les Lieux intermédiaires valorisent la transversalité, celle-ci se pratique principalement dans une logique intra-sectorielle, entre disciplines artistiques ou dans une dynamique de filière. Là où l'art et la culture constituent le dénominateur commun à tous les lieux intermédiaires, aucun secteur d'activité ne rassemble les tiers-lieux à qui cette logique est étrangère voire antinomique.

Il me semble par ailleurs que cet enfermement sectoriel empêche les lieux intermédiaires de sortir de leur grande précarité économique : tout en étant « à la marge, » ces lieux relèvent du secteur culturel, dépendent de ce fait de financements publics « fléchés » et il leur est par conséquent difficile d'« *exister aux côtés des lieux plus « institutionnels » qui demeurent largement, en France, l'alpha et l'oméga des politiques publiques.* »⁸¹ Cette particularité française enferme ainsi les lieux intermédiaires dans un dialogue souvent stérile avec les responsables de la politique culturelle, lesquels, tout à leur obsession budgétaire, se réfugient derrière la logique de labélisation et peinent à octroyer la reconnaissance et les moyens financiers réclamés.

1.2.5.3 Le tiers-lieu : acteur du développement territorial

N'étant pas dans une logique de secteur d'activité ou de filière, les tiers-lieux ont également une autre approche du territoire. Ainsi, lorsque qu'une compagnie de spectacles vivants comme Androphyne crée un espace de coworking au sein du Container, elle s'inscrit au cœur d'enjeux territoriaux qui

⁸⁰ « Typologies & définition | La Coopérative des Tiers-Lieux ».

⁸¹ Gonon, « Les « nouveaux territoires de l'art » ont-ils muté ? »

dépassent largement son secteur d'activité. Ainsi, avant d'être un projet culturel, le tiers-lieu culturel est un projet de développement territorial. Ceci est particulièrement le cas en milieu rural où le tiers-lieu constitue une réponse à différentes problématiques : développement durable par la réduction des déplacements pendulaires, relocalisation de l'emploi par le maintien des actifs sur leur lieu de vie, développement économique et attractivité territoriale en générant de l'activité locale et en déployant une nouvelle offre de services ou encore socialisation dans des villages sans commerce de proximité et où le dernier café a fermé.

En conséquence, lieux intermédiaires et tiers-lieux ne seront pas perçus de la même manière par les décideurs publics : Lucile Aigron explique ainsi que *« d'abord considérés comme la nouvelle tarte à la crème ou comme un effet de mode par les collectivités locales, les Tiers-Lieux deviennent assez vite des projets de territoire. Un rapprochement entre acteurs privés et publics débute pour travailler sur cette émergence de projets. »*⁸² Vu sous cet angle on comprend mieux l'objectif que s'est fixée la Région Nouvelle Aquitaine pour 2020 : faire en sorte que chaque habitant de cette région ait un tiers-lieu à moins de 20 mn de son domicile. Au-delà de la Région Nouvelle-Aquitaine, qui fait figure de précurseur dans ce domaine, de plus en plus de collectivités territoriales ne s'y trompent pas et elles sont chaque jour plus nombreuses à vouloir « leur tiers-lieu ».

Il est à noter par ailleurs que la dimension transversale du tiers-lieu couplée aux enjeux de développement territorial ouvre des perspectives de financements publics élargis pour ces projets : comme on l'a vu dans le cas des Usines Nouvelles, les soutiens publics s'articulent sur plusieurs axes : création artistique et culture bien sûr mais aussi tourisme, patrimoine, numérique et développement économique.

⁸² Aigron, « Politique(e) Tiers-Lieux, comment la Coopérative Tiers-Lieux peut-elle être reconnue dans sa dimension d'intérêt général tout en diffusant un modèle d'intrapreneur ? », 18.

Notons cependant que les différences que j'ai identifiées entre tiers-lieux culturels et lieux intermédiaires ne s'appliquent pas à tous les projets tant ceux-ci sont singuliers et résultent d'histoires et de contextes locaux spécifiques.

Je n'ai pas jusqu'à présent cherché à définir la notion de tiers-lieu culturel. Il ne s'agit pas là d'un oubli de ma part mais bien plutôt du résultat de ma réflexion et de l'analyse de terrain : Pendant mon stage, j'ai été étonnée de constater qu'aucun des lieux que j'avais identifié comme « tiers-lieu culturel » ne se revendiquait comme tel. Mon travail de recherche visant à définir l'objet « tiers-lieu » m'a donné la clé de cette énigme : il y a une contradiction intrinsèque dans la notion de tiers-lieu culturel ! Vouloir enfermer ces lieux dans une logique de secteur d'activité est nier une de leurs caractéristiques essentielles qui est la transversalité. Certes il existe bien des tiers-lieux thématiques mais je serai sur ce point d'accord avec Antoine Burret lorsqu'il conclut son livre par la réflexion suivante : « *la volonté de borner le tiers-lieu à une spécificité, à un secteur, à une discipline est un piège. Une fausse bonne idée. Un vrai risque. Tiers-lieu numérique, de fabrication, culturel, financier, écologique peu importe, c'est un peu tout cela à la fois, ça doit être un peu tout cela à la fois si l'ambition est de provoquer des rencontres improbables. De travailler et de vivre autrement.* »⁸³

En conclusion de cette première partie, nous retiendrons que le tiers-lieu est un objet protéiforme, aux contours flous car il se définit avant tout par les usages de la communauté qui le fait vivre. Basé sur le partage d'espaces, d'outils, de savoirs et de savoir-faire, il est partie prenante d'une autre approche du travail, de la production, de la création et de la consommation dans une optique de durabilité. Il place la notion d'utilisateur au centre et a pour vocation la création de communs par des pratiques collaboratives et par le « faire ». Lorsqu'il comporte un projet culturel, le tiers-lieu présente quelques similitudes d'avec les friches culturelles mais il en diffère car il dépasse les logiques sectorielles et veut se constituer comme un moteur du développement territorial.

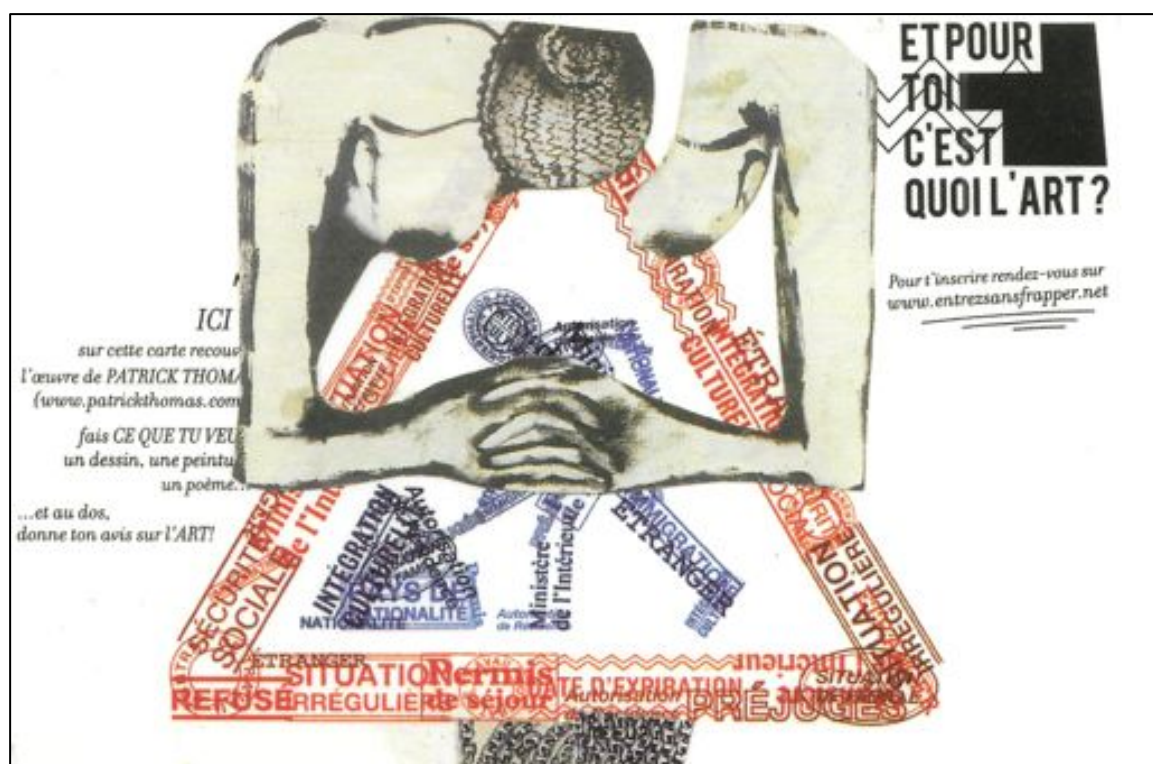
⁸³ Burret, *Tiers lieux*, 164.

DEUXIÈME PARTIE

Tiers-lieux et droits culturels

« On n'a quand même pas pris la Bastille pour en faire un Opéra ! »

Pierre Desproges⁸⁴



Carte postale créée par Marie-Claude Denjean dans le cadre du projet participatif international intitulé « Et pour toi c'est quoi l'Art ? » porté par l'association toulousaine Entrez Sans Frapper. 2008/2009

⁸⁴ Pierre Desproges, *Fonds de tiroir* (Paris, France: Seuil, 1990).

Les spécificités des tiers-lieux porteurs de projets culturels identifiées dans la première partie engendrent-elles plus de participation des habitants à la vie culturelle ? Après avoir défini et illustré cette notion de participation, j'analyserai dans cette deuxième partie comment la situer dans le contexte de la politique culturelle française, ce que peut lui apporter la dynamique des tiers-lieux ainsi que les freins à son développement.

2.1. De la démocratisation culturelle aux droits culturels : vers un nouveau paradigme ?

La politique culturelle française des 50 dernières années, qui s'articule autour de la notion de démocratisation, a favorisé l'entre soi et peine toujours à réduire les inégalités d'accès à la culture. L'introduction récente des droits culturels dans deux lois françaises pourrait transformer l'action publique et favoriser la participation des habitants à la vie culturelle.

Cette participation, qui se décline sur plusieurs axes, est déjà initiée par quelques acteurs sur le terrain. Cependant, de multiples freins sont susceptibles d'entraver une concrétisation des droits culturels à une plus grande échelle alors même que ceux-ci sont la clé d'une émancipation individuelle et de notre capacité à « faire société ».

2.1.1 Les limites des politiques culturelles centrées sur la notion de démocratisation

2.1.1.1 Une culture « légitime » réservée à une élite ?

La politique culturelle Française, telle qu'elle fut formalisée par le décret fondateur du Ministère des affaires culturelles en juillet 1959, affirme que sa mission centrale est de « *rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de français ;*

d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel, et de favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit qui l'enrichissent.»⁸⁵

Cette vision, élargissant à partir des années 80 la notion d'œuvre et de patrimoine culturel à de nouveaux courants artistiques comme les musiques actuelles, le Street Art ou le nouveau cirque, a façonné les politiques culturelles, le développement et la structuration du secteur en France ces 50 dernières années. Elle a pour axe central la notion de démocratisation culturelle, qui vise à augmenter le nombre de citoyens au contact des œuvres dans un souci d'égalité d'accès à la culture. Cette construction d'une «culture pour tous» a permis un maillage très dense de l'ensemble du territoire en lieux et manifestations culturels, a fortement contribué à la professionnalisation du secteur et a engendré une offre artistique profuse tant en nombre qu'en diversité.

Articulées autour « du double thème de l'excellence artistique et de l'accessibilité au plus grand nombre aux œuvres produites par des professionnels, »⁸⁶ ces politiques culturelles, bien qu'indispensables pour nourrir la création artistique et permettre sa large diffusion, peinent à atteindre leur objectif en terme d'égal accès à la culture.

L'analyse au long cours des pratiques culturelles des français réalisée par Olivier Donnat dégage ainsi une constante que confirment les dernières enquêtes⁸⁷ : un quart des Français de plus de 15 ans ne fréquente aucun équipement culturel et ne se sent pas concerné par l'offre disponible ; là où seul un autre quart de la population a une fréquentation régulière et diversifiée. Ces enquêtes montrent que la fréquentation des équipements culturels est fortement corrélée au milieu socio-économique d'origine des individus. Ce qui

⁸⁵ « Création du Ministère - Ministère de la Culture », consulté le 9 août 2017, <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Nous-connaître/Decouvrir-le-ministère/Histoire-du-ministère/Histoire-du-ministère/Creation-du-Ministère>.

⁸⁶ Philippe Henry, *Un nouveau référentiel pour la culture?: pour une économie coopérative de la diversité culturelle*, 2013, 28.

⁸⁷ de la prospective et des statistiques France. Ministère de la culture et de la communication . Département des études, *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique: enquête 2008*, éd. par Olivier Donnat (Paris, France: La Documentation française, 1998).

permet à Jean Caune, spécialiste des politiques culturelles, de faire un constat largement partagé de l'évaluation des politiques publiques menées: « *En visant prioritairement les œuvres artistiques, dans leur production comme dans leur diffusion, en fonction de leur hiérarchie, et en distinguant art majeur et art mineur, la politique culturelle de l'État a contribué à maintenir les ségrégations culturelles. Elle a établi des échelles normatives de valeur fondées sur la notion vague d' «excellence»* ». ⁸⁸

Ce phénomène de ségrégation culturelle se nourrit des mécanismes de reproduction et d'habitus de classe explicités par Pierre Bourdieu dans *La Distinction, critique sociale du jugement* ⁸⁹ : la culture n'est pas une affaire d'appétences individuelles liées à notre personnalité, et, nos soi-disant goûts tout comme nos pratiques culturelles sont prédéterminés par notre appartenance à une classe sociale, par notre éducation (notion de capital culturel) et façonnés par les rapports de domination. En effet, nos pratiques culturelles font partie d'une stratégie de positionnement dans l'espace social, chaque groupe social cherchant à travers celles-ci à la fois à se conformer à son groupe d'appartenance et à s'en distinguer. Pour Pierre Bourdieu, Les classes supérieures cherchent ainsi avant tout à se distinguer, là où les classes moyennes seraient dans une stratégie d'imitation, visant à accéder à la culture dominante, dont elles restent cependant exclues car limitées par leur « habitus » de classe.

Il est important de noter que le raisonnement de Pierre Bourdieu repose sur l'hypothèse d'une homogénéité au sein de chaque classe sociale du capital social des individus, lequel réunirait en un ensemble indissociable, capital économique et capital culturel. Le sociologue Olivier Schwartz, dans ses recherches sur les classes populaires, a cependant mis en avant le phénomène de désenclavement des classes sociales. Ce phénomène est dû en particulier à

⁸⁸ Jean Caune, « Culture administrée ? Art instrumentalisé ! », *Nectart* N° 4, n° 1 (22 avril 2017): 76.

⁸⁹ Pierre Bourdieu, *La distinction: critique sociale du jugement* (Paris, France: Les éditions de minuit, 1979).

l'allongement des études⁹⁰ qui, en suscitant des contacts prolongés avec les classes intermédiaires, a par exemple changé l'habitus des classes populaires et favorisé la dissociation entre capital économique et capital culturel.

De plus, pour le sociologue Bernard Lahire, la division binaire en « légitime » et « illégitime » posée par Pierre Bourdieu doit plutôt se concevoir selon un « nuancier », car elle « *ne sépare pas seulement les classes, mais partage les différentes pratiques et préférences culturelles des mêmes individus, dans toutes les classes de la société.* »⁹¹ S'engage alors une « *lutte de soi à soi* » où l'individu n'est pas corseté par un *habitus* de classe mais subit de multiples influences au cours de sa vie (via les mobilités scolaires ou professionnelles, les influences relationnelles de son cercle amical et professionnel) qui ont aussi des répercussions sur ses références et pratiques culturelles.

Même en tenant compte de la complexité des mécanismes à l'œuvre dans ce phénomène de ségrégation culturelle, il n'en reste pas moins que les politiques publiques centrées sur la démocratisation culturelle, en se focalisant sur l'offre et sur une vision descendante de l'accès à la culture, sont passées à côté de leur visée égalitaire et favorisent l'entre soi du monde culturel. Ainsi, la culture devient « *une affaire de professionnels, négociant avec les pouvoirs publics les conditions du développement ou de la survie de leur secteur.* »⁹²

Enfin, ces politiques se préoccupent peu d'autres formes d'inégalités sociales face à la culture. Pourtant, l'enjeu de mixité sociale ne s'arrête pas aux critères sociaux-économiques mais devrait également prendre en compte d'autres ségrégations comme celles liées à l'âge ou au genre, et à ces endroits, sur scène, dans le public ou dans les coulisses de la fabrication des œuvres, les inégalités sont criantes !

⁹⁰ Les générations de la fin des années 70 sont deux fois plus souvent diplômées que celles du début des années 60 : 44 % des générations nées de 1979 à 1983 sont diplômées de l'enseignement supérieur en 2009, quand 21 % des générations 1961 à 1965 l'étaient en 1991 au même âge. Source : L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche n° 4 [Edition 2010]

⁹¹ Bernard Lahire, *La culture des individus: dissonances culturelles et distinction de soi* (Paris, France: Éditions La Découverte, 2004), 13.

⁹² Philippe Teillet, « Ce que les droits culturels f(er)ont aux politiques culturelles », *L'Observatoire* N° 49, n° 1 (22 mars 2017): 20.

2.1.1.2 Les changements de nos pratiques culturelles à l'ère du numérique

Cette difficulté de la démocratisation culturelle à réduire les inégalités et à engendrer plus de mixité sociale doit également s'analyser au regard des changements majeurs intervenus dans nos pratiques culturelles avec le numérique qui nous a propulsé dans l'ère de l'hétérogénéité des identités culturelles.

Philippe Henry⁹³ explique que l'accroissement de la mobilité physique et virtuelle dans nos sociétés provoque un brassage accru des références culturelles, brassage amplifié par un accès simplifié aux contenus. En conséquence, de nouvelles façons de construire son identité culturelle apparaissent, particulièrement chez les jeunes générations. Les individus sont soumis à un flux constant et massif de données qui nécessite une réappropriation singularisée effectuée par chacun. *« Les écrans engendrent d'autres formes de pensée, de mémoire, d'attention, de narration. La production de contenu devient souvent moins importante que de les faire circuler ou d'audiences étendues. (...)S'en trouvent renforcées les dimensions transactionnelles et situationnelles de nos identités. »*⁹⁴

La dynamique des identités se trouve désormais au cœur de nos pratiques culturelles dans un jeu de composition fait de multiples emprunts (communautaires, régionaux, nationaux, linguistiques), nombre d'entre eux provenant de l'hyper-espace médiatique globalisé,⁹⁵ une identité plurielle et mouvante comme un « feuilleté de cultures » dans laquelle singularisation expressive et pratiques de sociabilité s'entremêlent.

En conséquence, de nouveaux enjeux apparaissent pour les acteurs et les politiques culturels : *« la question qui devient première est alors celle de*

⁹³ Henry, *Un nouveau référentiel pour la culture?*

⁹⁴ Ibid., 59.

⁹⁵ Jacqueline Costa-Lascoux, Marie-Antoinette Hily, et Geneviève Vermès, éd., *Pluralité des cultures et dynamiques identitaires: hommage à Carmel Camilleri* (Paris, France: L'Harmattan, 2000).

*l'accompagnement et de l'enrichissement des parcours culturels par lesquels nos concitoyens construisent et font évoluer leur identité personnelle et sociale, tout en restant en posture et en acte d'hospitalité vis-à-vis des autres. »*⁹⁶
Comment faire coexister cette pluralité des parcours et des identités culturels sans tomber dans des isolements sectoriels ou communautaires ? Il s'agit en effet « *d'éviter des fractures insoutenables entre expressions culturelles qui entravent la cohésion sociale. »*⁹⁷

Chaque jour, dans de nombreux équipements culturels, sont expérimentées de nouvelles pratiques pour répondre à ce nouveau contexte : en proposant un accueil plus personnalisé, en faisant évoluer le travail de médiation ou en créant des agencements mixant numérique et hors numérique. Ces inflexions nécessaires et souhaitables restent cependant enchâssées dans une politique publique « *qui donne beaucoup mais écoute peu. Une politique qui oublie que chacun est aussi porteur d'une culture propre, d'une identité singulière, tissée d'appartenances multiples, et que c'est en le reconnaissant en tant que personne libre qu'on le mettra en capacité de recevoir, d'échanger, de dialoguer. »*⁹⁸

2.1.2 Des éléments de réponse : l'approche par les droits culturels

Puisque la démocratisation de la culture ne concerne plus seulement l'élargissement des publics des institutions culturelles, cela implique de penser la culture en terme de démocratie d'une autre manière. La philosophe Marie-José Mondzain l'exprime parfaitement bien dans une contribution à « *l'Appel des Appels* »⁹⁹ : « *Penser la culture en termes de démocratie ne consiste pas à réduire les espaces et les temps où s'éprouvent le plaisir et la liberté à une offre spectaculaire de divertissements, ou à une distribution démagogique de valeurs sûres prônant l'accès de tous à une anthologie de « chefs-d'œuvre ». Penser la démocratie c'est partir de réalités fondatrices, à savoir que la connaissance et*

⁹⁶ Henry, *Un nouveau référentiel pour la culture?*, 63.

⁹⁷ Ibid., 62.

⁹⁸ Ibid., 75.

⁹⁹ Roland Gori, Barbara Cassin, et Christian Laval, éd., *L'Appel des appels: pour une insurrection des consciences* (Paris, France: Mille et une nuits, 2009).

la création ont valeur universelle, que c'est dans ce partage et nulle part ailleurs que se joue l'égalité de tous. Il faut partir de la reconnaissance du droit et de la capacité de chacun, sans distinction, à faire usage de sa sensibilité et de son intelligence. Penser la culture, c'est définir le citoyen, c'est le construire comme sujet de son désir et comme cause de son action ».

Les droits culturels sont le vecteur idéal pour opérer ce changement radical de perspective. En effet, ils placent la personne au centre de la problématique, en considérant l'individu comme acteur et non comme simple récepteur de la culture et en désignant la culture comme un droit de l'homme qui, au même titre que les autres, implique le respect de la dignité humaine.

2.1.2.1 Définition et enjeux des droits culturels

Placés « sous les feux de la rampe » par leur récente introduction dans deux lois françaises (cf. infra), les droits culturels ne sont pourtant pas nouveaux. Ils figurent dans différents instruments de droit international, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, le Pacte International des Droits Économiques, Sociaux et Culturels de 1966 ainsi que les textes adoptés dans le cadre de l'Unesco en 2001 et 2005. On doit à un groupe d'experts mandaté par les Nations Unies et placé sous la responsabilité du philosophe Patrice Meyer-Bisch, l'adoption en 2007 de la déclaration de Fribourg, laquelle, bien que sans portée normative, a le mérite de réaliser une synthèse de l'ensemble du corpus juridique international et sert de référence.

Patrice Meyer-Bisch précise que les droits culturels sont bien plus que de simples principes car ils « *désignent la réalisation de capacités concrètes : pour chacun, des droits, des libertés et des responsabilités d'accéder, de participer et de contribuer aux ressources culturelles qui sont nécessaires pour vivre son*

processus d'identification tout au long de la vie. »¹⁰⁰ La déclaration de Fribourg¹⁰¹ décline 8 droits culturels :

- Choisir et respecter son identité culturelle
- Connaître et voir respecter sa propre culture, ainsi que d'autres cultures
- Accéder aux patrimoines culturels
- Se référer, ou non, à une ou plusieurs communautés culturelles
- Participer à la vie culturelle
- S'éduquer et se former, éduquer et former dans le respect des identités culturelles
- Participer à une information adéquate (s'informer et informer)
- Participer au développement de coopération culturelles

Comme tout droit, les droits culturels sont assortis d'obligations, qui, dans le cas présent, consistent pour chacun au respect de la culture de l'autre. On rejoint ici l'impérieuse nécessité, pour « faire société », de faire dialoguer les parcours et les identités culturels hétérogènes.

Par ailleurs, comme l'explique Philippe Teillet, en mettant l'accent sur le développement des capacités, les droits culturels, « *sont attachés aux personnes et non aux œuvres. Leur ambition est l'enrichissement des personnes* ». Cet enrichissement « *a plus à voir avec les objectifs de l'éducation et de l'éducation populaire, comme capacités ou compétences acquises, qu'avec les paris faits sur les impacts potentiels de la production et de la (re)présentation des œuvres.* » Il s'agit donc de « *s'intéresser avec plus de précisions à ce que les individus retirent réellement (...) de l'exercice de leurs droits en ce domaine.* »

Enfin, s'appuyant sur la pensée des fondateurs de l'anthropologie culturelle (Franz Boas, Edward Sapir ou Bronislaw Malinowski), les droits culturels se

¹⁰⁰ Patrice Meyer-Bisch, « Comment évaluer la prise en compte des libertés/droits culturels ? », *L'Observatoire* N° 49, n° 1 (22 mars 2017): 34.

¹⁰¹ La déclaration de Fribourg sur les droits culturels (2007) est téléchargeable dans son intégralité sur le site droitsculturels.org.

réfèrent à une définition élargie de la culture¹⁰² qui ne saurait se réduire à l'Art et à la consommation de biens culturels.

Au travers cette succincte présentation des droits culturels, on mesurera combien ils se situent à contre-courant des politiques culturelles centrées sur la notion de démocratisation du public des institutions et à quel point leur mise en œuvre constituerait un changement de paradigme pour les politiques publiques dans une visée émancipatrice.

2.1.2.2 Des possibles incidences des droits culturels sur l'action publique

Depuis leur inscription à l'article 103 de la loi du 7 août 2015, portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), et à l'article 3 de la loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine, du 7 juillet 2016 (loi LCAP), les droits culturels doivent désormais définir le sens de l'action publique en matière culturelle. Ceci suppose de « *Concevoir l'action culturelle comme une modalité de protection des droits de l'homme, rompre avec les découpages administratifs établis et viser le renforcement des capacités des personnes.* »¹⁰³

Pour ce qui est de la politique culturelle de l'état, l'introduction des droits culturels dans la loi LCAP implique de considérer la personne dans une visée plus inclusive qu'assimilatrice. Ceci suppose, au travers d'une définition élargie de la culture, une meilleure prise en compte des pratiques amateurs, des questions d'éducation, de communication ou de langue, domaines jusqu'ici restés à la marge de la politique culturelle nationale. Cela devrait passer tant par une révision des cahiers des charges des différentes institutions labélisées que par un soutien réel d'acteurs comme les lieux intermédiaires ou les associations d'éducation populaire.

¹⁰² La définition de la culture selon l'article 2 de la déclaration de Fribourg est reproduite dans l'introduction du présent mémoire.

¹⁰³ Teillet, « Ce que les droits culturels f(er)ont aux politiques culturelles », 23.

Pour ce qui est de la loi NOTRe, l'introduction des droits culturels suppose d'avoir une logique plus transversale pour l'action culturelle et ce à un double niveau : transversalité au sein de chaque collectivité territoriale, le respect des droits culturels devant traverser l'ensemble de leurs actions (un peu à l'instar du développement durable), mais également transversalité entre collectivités, puisque la culture est désormais une compétence partagée qui doit faire l'objet d'actions conjointes. L'inscription des droits culturels dans une loi redéfinissant la gouvernance territoriale inscrit la culture au cœur des enjeux de développement des territoires et cela devrait favoriser une meilleure prise en compte des différentes composantes de la société civile dans une logique plus horizontale de co-construction de l'action culturelle sur un territoire.

Cela étant, les droits culturels ne sont pas des « acteurs », « *ils n'agissent pas par eux-mêmes et y faire référence ne suffit pas à changer l'action publique.* »¹⁰⁴ Les deux lois mentionnées ci-dessous étant fort récentes, il est encore trop tôt pour présager de leur portée concrète et des modalités de leur application au regard des droits culturels. Soulignons néanmoins l'initiative de la Région Nouvelle-Aquitaine - précurseuse également dans ce domaine - qui s'est emparée de la question : « *Les nouveaux règlements d'interventions devront être co-construits avec des acteurs volontaires, soucieux de traduire ce référentiel dans les politiques publiques conduites par la Région Nouvelle-Aquitaine.* »¹⁰⁵ Avec l'apport de Jean-Michel Lucas, autre grand penseur et ardent défenseur des droits culturels, la Région a lancé en février 2017 un appel à manifestation d'intérêt sur les droits culturels et sélectionné 12 « projets pilotes » pour une phase d'expérimentation de 18 mois.

Citons également la démarche de 10 départements français qui participent à Paideia : Initiée fin 2012 par Réseau culture 21¹⁰⁶ et l'IIEDH de Fribourg¹⁰⁷,

¹⁰⁴ Ibid., 21.

¹⁰⁵ Aline FELACO, « Complément de L'Affût - entretien avec Jean-Michel Lucas », *L'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine*, consulté le 11 août 2017, <http://www.la-nouvelleaquitaine.fr/complement-de-l-affut-interview-de-jean-michel-lucas>.

¹⁰⁶ Association indépendante créée en 2009, Réseau culture 21 promeut la diversité et des droits culturels dans l'ensemble des politiques publiques en s'appuyant sur l'Agenda 21 de la culture et sur la Déclaration de Fribourg.

cette initiative « *a mis en place, au regard des droits culturels, une analyse participative et intersectorielle d'activités diverses : sociales, culturelles, éducatives, environnementales, urbanistiques, etc.(...)* Il s'agissait ainsi de construire un nouveau lien politique à partir de la prise en compte de la diversité des identités culturelles et de montrer que le respect des droits culturels des personnes favorise une plus forte intégration citoyenne, la possibilité de participer plus intensément aux choix publics. »¹⁰⁸

Enfin, comme nous allons le voir, certains acteurs culturels n'ont pas attendu la juridisation des droits culturels pour les mettre en pratique, sans d'ailleurs forcément s'y référer ou les nommer comme tels.

2.1.3 La participation des habitants à la vie culturelle : enjeux et modalités

2.1.3.1 La participation à la vie culturelle : une nécessité pour la démocratie

Rappelons avec la philosophe Joëlle Zask, combien participation des individus à la vie culturelle et démocratie sont intimement liés « *puisque dans ses principes même la notion de démocratie suppose des individus en capacité d'influer sur les conditions de leur propre vie, donc de participer.* »¹⁰⁹ Et quand il s'agit de culture (entendue ici au sens anthropologique), cette participation constitue même « *l'idéal démocratique par excellence : une société qui ne met pas à la portée de ses membres les ressources nécessaires à leur pleine réalisation en tant qu'individualité distinctive et en tant que membre pleinement participant, ne peut être ni juste ni démocratique.* »¹¹⁰

Cet enjeu de la participation à la vie culturelle n'a, lui non plus, rien de nouveau. Dès les années 70, Il est au cœur d'expériences participatives, mêlant art et militantisme, menées par les promoteurs de la démocratie culturelle, qui ont voulu défendre « une culture par tous », reconfigurer le « public » en

¹⁰⁷ l'IIEDH « Institut Interdisciplinaire d'éthique et droits de l'homme » est un institut de recherche dirigé par Patrice Meyer-Bisch

¹⁰⁸ Teillet, « Ce que les droits culturels f(er)ont aux politiques culturelles », 23.

¹⁰⁹ Joëlle Zask, « De la démocratisation à la démocratie culturelle », *Nectart* N° 3, n° 2 (1 avril 2017): 43.

¹¹⁰ *Ibid.*, 44.

« citoyen », en réaction aux tenants de la démocratisation culturelle jugée élitiste.¹¹¹

Se situant dans le cadre plus large du respect des droits de l'homme, les droits culturels dépassent l'opposition entre démocratie et démocratisation culturelle mais désignent cependant la participation des habitants à la vie culturelle comme fondamentale. Ses modalités sont détaillées à l'article 5 de la déclaration de Fribourg :

« a. Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit d'accéder et de participer librement, sans considération de frontières, à la vie culturelle à travers les activités de son choix.

b. Ce droit comprend notamment:

- la liberté de s'exprimer, en public ou en privé dans la, ou les, langues de son choix ;*
- la liberté d'exercer, en accord avec les droits reconnus dans la présente Déclaration, ses propres pratiques culturelles et de poursuivre un mode de vie associé à la valorisation de ses ressources culturelles, notamment dans le domaine de l'utilisation, de la production et de la diffusion de biens et de services;*
- la liberté de développer et de partager des connaissances, des expressions culturelles, de conduire des recherches et de participer aux différentes formes de création ainsi qu'à leurs bienfaits ;*
- le droit à la protection des intérêts moraux et matériels liés aux œuvres qui sont le fruit de son activité culturelle ».*

Au travers de cette définition, on constate que la notion de participation à la vie culturelle va bien au delà de la simple association de non professionnels à la création d'œuvres artistiques, des aventures souvent magnifiques, mais qui ne sauraient contenir à elles seules les enjeux de la participation, et qui de surcroît, peuvent parfois instrumentaliser voir stigmatiser leurs participants.

¹¹¹ On pourrait citer à titre d'exemple la démarche d'Armand Gatti ou celle du théâtre forum.

2.1.3.2 Des différentes modalités de participation

Pour ne pas tomber dans l'effet « catalogue », je me bornerai ici à illustrer par quelques exemples les différentes modalités de participation à la vie culturelle, sachant qu'évidemment la liste est loin d'être exhaustive !

Permettre la participation à la vie culturelle suppose de ne plus avoir une vision hiérarchique de la culture en donnant par exemple une vraie place aux pratiques amateurs au sein d'institutions. C'est ce que réussit le Centquatre à Paris qui ouvre grand ses portes à toutes les pratiques. On entre dans l'immense nef sans avoir à justifier de qui on est, ni de ce que l'on vient y faire et les danseurs de K-pop du quartier s'expriment aux côtés d'artistes professionnels de renommée internationale dans une joyeuse effervescence.

Dans le même ordre d'idée, Hortense Archambault, qui a pris la direction la MC93 de Bobigny, décloisonne à tout va la vénérable institution. Avec son équipe, elle a par exemple mis en place « la fabrique d'expériences » : *« c'est une sorte de « grand chapeau » qui regroupe des projets extrêmement différents, qui ont tout de même en commun la question de l'art et qui impliquent un territoire, des populations, des personnes – qu'il s'agisse de spectateurs, de praticiens amateurs, de férus de théâtre ou de personnes extrêmement éloignées de la culture. »*¹¹² Cela passe par des résidences de territoire, par l'association de personnes volontaires à des réunions qui interrogent la programmation, tout comme le fonctionnement global de la MC93. Enfin, le hall du théâtre a été totalement réaménagé, suivant un cahier des charges co-construit avec des habitants et avec un mobilier fabriqué par les Compagnons du devoir dans le cadre d'un chantier d'insertion.

Permettre la participation à la vie culturelle, c'est aussi penser la culture au pluriel par exemple au travers d'une vision renouvelée, vivante et partagée du patrimoine. C'est ce qu'entreprend la coopérative d'habitants Hôtel du Nord à

¹¹² Hortense Archambault et Baptiste Fuchs, « Les droits culturels à la MC93 : conforter la visée universelle et populaire du théâtre public », *L'Observatoire* N° 49, n° 1 (22 mars 2017): 50.

Marseille qui fait visiter les quartiers Nord par ses habitants, estimant que la valeur du patrimoine pour ses habitants vaut tout autant que la valorisation de celui-ci.

Permettre la participation à la vie culturelle, c'est également associer habitants, élus, artistes, équipe, fournisseurs, bénévoles,... dans une gouvernance coopérative au travers du statut de SCIC comme au Café Plum de Lautrec, à la Péniche Cancale de Dijon ou encore à plus large échelle à la Friche Belle de mai de Marseille.

Permettre la participation à la vie culturelle, c'est enfin associer la société civile à la construction des politiques culturelles, en rassemblant une pluralité d'acteurs au sein d'instances pérennes et dotées d'un réel pouvoir. C'est ce qu'expérimentent des villes comme Sao Polo au Brésil ou encore Barcelone qui a créé un Conseil de la Culture réunissant des professionnels et des associations et qui dispose d'un budget de 4,5 millions d'Euros pour la création artistique (soit 4% du budget culturel municipal).

Ces nouvelles façons d'appréhender la participation à la vie culturelle ne sauraient se concevoir sans l'implication de ceux qui ont fait de l'art une profession, s'engageant par là même dans un chemin assez radical. Le regard unique des artistes sur le monde, leur capacité à faire émerger le « sensible », à questionner le réel par l'imaginaire est indispensable au processus et nombre d'entre eux répondent présent ou sont prêts à s'y engager.

2.1.4 Les freins à la mise en œuvre des droits culturels

À l'échelle de l'ensemble du territoire national, force est de constater que pour le moment, en dehors de quelques initiatives éparses (cf supra), ni l'état ni les collectivités territoriales ne se pressent pour confirmer l'essai marqué sur le terrain législatif.

Au niveau national, la politique culturelle reste sur de vieux schémas de pensée avec une primauté maintenue à la dimension artistique. La France reste

corsetée par un cloisonnement sectoriel : l'éducation artistique relevant du champ scolaire bien distincte de la sphère des loisirs de proximité et des vacances, et encore à part, le monde de l'art professionnalisé. Cela rend difficile la transversalité nécessaire à la concrétisation des droits culturels. Sans compter le dogme de la réduction du déficit budgétaire dont la culture ne manque pas de faire les frais.

Concernant les collectivités territoriales, le paysage est forcément plus contrasté et il faut attendre que la réorganisation territoriale se mette en place pour analyser la situation. La proximité d'avec la société civile à l'échelle territoriale pourrait être un atout, là où la baisse des dotations de l'état central et la compétition entre territoires devraient constituer des freins.

Du côté des acteurs du secteur culturel institutionnel, les résistances sont vives. Voyant leurs subventions fondre comme neige au soleil, accusés par leur ministère de tutelle de « ne plus faire rêver »¹¹³, percevant pour certains les droits culturels comme un menace pour leur liberté d'action, ils peinent à s'engager dans cette voix.

Les discours tenus par les organisations comme Réseau culture 21, mentionnée plus haut, comme l'UFISC¹¹⁴ ou comme la FNCC,¹¹⁵ qui défendent, chacune à leur façon, les droits culturels, ne récoltent qu'une audience limitée.

Enfin, à l'heure du tout marchand et de la tendance à une stricte reconnaissance « par l'économie », si la défense d'un service public de la recherche et de la création artistiques est crucial, il reste à compléter l'action publique par les droits culturels pour atteindre la dimension d'intérêt général. Vaste et périlleuse entreprise !

¹¹³ Le 14 juillet 2017 au Festival d'Avignon, la directrice de la Direction générale de la création artistique (nouvel intitulé), Régine Hatchondo, déclare aux directeurs d'institutions labélisées : « *Vous ne me faites plus rêver* ». Cette déclaration intervient après l'annonce d'une baisse de 50 millions du budget de la culture et d'une stagnation de leurs crédits.

¹¹⁴ L'UFISC, Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles assure la promotion des valeurs et instruments de l'Économie Sociale et Solidaire dans le champ culturel.

¹¹⁵ FNCC, Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture

Cependant, l'étude des tiers-lieux peut nous montrer une voie nouvelle et originale de contribution à une concrétisation des droits culturels.

2.2 Tiers-lieux et participation des habitants à la vie culturelle

2.2.1 Des similitudes d'approche entre tiers-lieux et droits culturels

2.2.1.1 *Conjuguer émancipation individuelle et « vivre ensemble »*

Mettant en oeuvre l'ouverture à tous, sans prise en considération des secteurs d'activité, des compétences ou du statut social, défendant l'accessibilité par la pratique d'échanges non monétaires et de tarifs bas, favorisant l'échange informel et la convivialité, les tiers-lieux constituent des espaces publics de proximité d'un nouveau genre dont la configuration me semble propice au respect des droits culturels.

On peut bien sûr venir dans un tiers-lieu pour travailler, mais également pour cultiver un potager avec ses voisins, pour fabriquer au fablab une pièce pour son instrument de musique traditionnel ou encore pour y animer un atelier de tango argentin. Pour illustrer cette diversité, est reproduit ci-contre le programme du mois de juin 2017 de La cheminée, un petit tiers-lieu rural du Tarn et Garonne (**figure 4**).

Figure 4 : Tract programme La Cheminée juin 2017



JUIN

Dimanche 4: Atelier de Shiatsu
avec Gaëtan Vilfride (06 22 52 47 16)
09h00 à 13h00

Mercredi 07: Projection de litatè
avec Kolin Kobayashi (débat)
18h30 : Auberge espagnole
20h30: Projection suivi du débat (06 21 83 67 26)

Jeudi 08: Rencontres "Santé- Environnement"
avec Le GRAINE Languedoc-Roussillon
09h00 à 17h00

Samedi 10: Atelier bricolage
avec FARCS projet: un lavocycle (06 21 83 67 26)
10h00 à 13h00

Dimanche 11: Atelier de Sôtaï
avec Gaëtan Vilfride (06 22 52 47 16)
09h00 à 13h00

Dimanche 18: Atelier accordéon diato
avec Rémi Geffroy (06 21 83-67 26)
09h00 à 17h00

Samedi 24: Atelier "Plantes d'été"
avec Sophie Cornier (06 74 61 71 16)
14h00 à 17h30

Samedi 24: "La Croisée des gestes"
avec la Chambre des Métiers
17h00

Plus d'info sur: www.lacheminée.fr

Ateliers réguliers
Mardi: 19h30 => 21h00 Yoga
Mercredi: 20h30 => 22h30 Chorale

Le tiers-lieu, lorsqu'il est libre et open source (cf. supra), est une boîte à outil au service de l'épanouissement personnel, propice à la construction d'une identité culturelle qui rentre pleinement en résonance avec le développement des capacités des personnes et le respect de leurs identités singulières constitutifs des droits culturels. La philosophie du « DIY »¹¹⁶, au cœur de la dynamique des tiers-lieux, participe de cette valorisation de la personne et de ses capacités propres à réaliser par elle-même, à ne plus être un simple consommateur ou récepteur mais acteur de sa propre vie.

Le chercheur Hugues Bazin assimile cela à « *l'art du bricolage* », une pratique qui « *s'appuie ainsi sur une gestion de l'imprévu : ses arrangements improvisés, ses contournements, marquent la créativité des acteurs privés de ressources matérielles, dotés uniquement d'un capital social.* » Ainsi, l'art du bricolage « *est une manière de légitimer un travail de la culture issu des pratiques populaires* » et « *favorise la constitution de minorités actives comme levier de transformation sociale.* » Ce qui, selon lui « *est bien le propre d'un travail de la culture.* »¹¹⁷

Mais les tiers-lieux ne sont pas seulement des espaces propices à l'émancipation individuelle. Comme nous l'avons vu, la dimension collective y est fondamentale et leur capacité à réunir un ensemble hétérogène de personnes au sein de communautés ouvertes prônant un fonctionnement horizontal fait, là aussi, écho aux droits culturels. Au regard de ceux-ci, il ne s'agit pas seulement de permettre à chacun de construire son propre parcours culturel mais bien de favoriser une posture d'ouverture à l'autre, de respect et d'intérêt pour l'autre dans sa différence.

Il y a là, dans nos sociétés minées par le repli sur soi et le communautarisme, un enjeu de cohésion sociale, laquelle est nécessaire au fameux « vivre

¹¹⁶ Le DIY pour « Do It Yourself » se traduit par « *Faites-le vous même* » et désigne « *des activités visant à créer des objets de la vie courante, des objets technologiques ou des objets artistiques, généralement de façon artisanale.* » (Source Wikipédia). Il est notamment issu de la culture Punk dans une vision anticonsumériste.

¹¹⁷ Antoine Burret, *Tiers lieux : et plus si affinités* (Limoges: Fyp éditions, 2015), 126.

ensemble » et au bon fonctionnement de la démocratie. Pour illustrer en quoi les tiers-lieux peuvent répondre à ces enjeux de (re)connaissance mutuelle et favoriser la mixité sociale, je reproduis ci-dessous le témoignage de Baptiste Ridoux, coordinateur de La Quincaillerie Numérique, qui se définit comme un « tiers-lieu d'assemblage local », située à Guéret dans la Creuse :

« Le tiers-lieu est pour moi une zone de liberté d'expression, et notamment en milieu rural, et au regard du brassage interculturel. Je vois au quotidien des tziganes, des migrants, des geeks, des blancs, des noirs. Je vois au quotidien des papys, des mamies, des enfants, des jeunes. Tout le monde se brasse, tout le monde se dit bonjour. Même si tout le monde ne crée pas des projets ensemble, en tout cas tout le monde commence, peut-être, à se re-respecter mutuellement, à montrer qu'en fait, les jeunes ne sont pas méchants, les migrants ne sont pas forcément des terroristes, les manouches ne sont pas forcément des voleurs. Les tiers-lieux apportent quelque chose de nouveau sur ces territoires ruraux où cet esprit de solidarité qui prédominait il y a quelques années était un peu en train de s'éteindre au profit de ce que l'on entend dans les médias. Quand une mamie me dit, en sortant de la Quincaillerie, que les jeunes sont super sympa, je pense que cela est déjà en soi une belle victoire. »¹¹⁸

2.2.1.2 Analyser ses pratiques, partager les connaissances : l'enjeu des « communs »

La constitution d'un corpus de connaissances, nourrie de la pratique, élaborée de pair à pair, corrigée par les usages et construite suivant des méthodes collaboratives est une pratique inhérente aux tiers-lieux. Alors que je racontais à Marie-Laure Cuvelier de la Coopérative Tiers-Lieux la démarche de préfiguration entreprise pour la Nouvelle Digue, sa première question fut : « est-ce que tu l'a documentée ? » Documenter, cela veut dire en « langage tiers-lieux », faire l'effort d'écrire son projet et de l'inscrire sur l'une des plateformes de partage connaissances du réseau mondial des espaces libres et open source.

¹¹⁸ « Exposition · Fork The World » extrait d'une interview en date du 19/02/2017 .

Fondamentale pour les fablabs signataires de la charte du MIT, cette pratique de la documentation est étendue à l'ensemble de la communauté des tiers-lieux libres et open source. Certains tiers-lieux vont même jusqu'à pratiquer des tarifs différenciés suivant le niveau de contribution de leurs usagers !

Issues du monde du logiciel libre en réaction à la logique capitaliste des systèmes propriétaires, des brevets et du copyright, cette démarche collaborative et « open source » a pour objet la « production entre pairs sur la base de communs. »¹¹⁹ Sans entrer dans le détail des déclinaisons de l'open source, je soulignerais simplement ici que les tiers-lieux sont engagés dans la logique des communs, soit dans la production et la circulation de ressources qui ne sont ni privées ni publiques (Ostrom, 1990) et qui offre à la communauté un socle de savoirs utilisables à titre tant individuel que collectif.

Cette capacité de chacun à produire et partager des ressources informationnelles communes co-construites, couplée à l'accès dans les tiers-lieux à des espaces d'application, peut correspondre selon moi aux droits culturels relatifs au patrimoine, à l'information, à la formation et à l'éducation. On notera à ce sujet les similitudes entre la démarche de documentation des tiers-lieux et celle de Paideia (cf supra) qui « *analyse des politiques publiques au regard des droits culturels dans les collectivités territoriales. (...) L'objectif n'est pas de fournir de nouvelles statistiques mais de mettre en évidence les raisons qui expliquent les échecs, demi-échecs et réussites au regard de l'effectivité des huit droits culturels présentés dans la Déclaration des droits culturels.* »¹²⁰

Cette méthode participative d'analyse, d'évaluation des pratiques et d'élaboration de propositions recense 200 cas d'écoles, a 50 rencontres à son actif et implique une grande diversité de personnes dans une dynamique de constitution d'un réseau d'échanges de pratiques. L'ensemble de ces

¹¹⁹ Soit les « commons-based peer production », une notion élaborée par Yochai Benkler, écrivain américain et professeur à la faculté de droit de Havard.

¹²⁰ « Paideia 4D | Démarche interdépartementale d'observation et évaluation des politiques publiques au regard des droits culturels », consulté le 12 août 2017, <http://droitsculturels.org/paideia4d/>.

ressources est évidemment en libre accès et complété par 3 recherches-actions sur les droits culturels dont les thèmes « Création », « Pouvoir d'agir » et « Biens communs » font fortement écho à la philosophie des tiers-lieux.

2.2.2 L'hybridation et le décloisonnement comme moteur de la participation

2.2.2.1 La problématique de l'accès, le positionnement de l'artiste

Nous avons vu précédemment combien le caractère « hybride » des activités proposées par Les Usines Nouvelles et la notion de décloisonnement étaient au centre de leur projet. C'est notamment en faisant le constat d'un manque de liens entre secteur artistique, autres acteurs du territoire et participation citoyenne dans leur précédente expérience professionnelle à la friche culturelle le Confort Moderne, que les fondateurs ont pensé le projet des Usines Nouvelles.

Pour Christine Graval, l'une des quatre co-fondateurs, *« c'est précisément l'aspect transversal qui permet une meilleure participation des habitants au projet global et à la dimension artistique et culturelle. L'accès se vit beaucoup plus naturellement dans un tiers-lieu que dans un lieu « estampillé » culture. Christine Graval explique ainsi que « Un habitant vient à un défrichage dans le cadre d'un chantier participatif où tout le monde « joue du sécateur », où tous sont réunis sur le lieu non pas en fonction de leur statut d'artiste, d'habitant, de fabmanager ou d'artisan mais pour créer du « commun » et c'est dans ce contexte qu'il fait des rencontres qui l'amèneront à aller découvrir d'autres activités du lieu comme le fablab ou le projet de l'artiste avec qui il a débroussaillé quelques jours auparavant. »* Elle précise par ailleurs que *« cette modalité d'entrée en contact avec lieu amène au projet culturel de façon discrète et détournée, plus en douceur, à la différence de l'approche classique de la médiation culturelle dans un lieu institutionnel. Souvent, on te met dans*

*une case « spectateur éloigné de la culture » versus artiste professionnel, on « t'amène à la culture » : c'est violent. »*¹²¹

Le décroisement vient aussi interroger le rôle de l'artiste et peut être l'occasion de lui donner une nouvelle place, voire une autre fonction : producteur d'œuvres bien sûr mais aussi « *quelqu'un capable de repositionner l'art, dans sa valeur symbolique et sensible, dans le quotidien.* »¹²² Ce déplacement rentre en résonance avec le projet artistique des Usines Nouvelles qui, rappelons-le, conçoit la résidence d'artistes comme un laboratoire, interroge le processus même de création, pose à l'artiste la question « faire autrement » et s'inscrit dans une esthétique du quotidien.

2.2.2.2 Abattre les frontières entre le culturel et le social

Lorsque l'hybridation permet de faire travailler ensemble dans un même lieu des acteurs du secteur culturel et des acteurs de l'action sociale, la participation des habitants à la vie culturelle peut en être stimulée et de surcroît permettre plus de mixité sociale si elle évite l'écueil de l'instrumentalisation. Ces rapprochements sont encore peu fréquents dans les tiers-lieux mais leur dynamique d'ouverture à tous et de transversalité pourrait voir cette tendance s'accroître.

Je souhaiterais illustrer ce point par l'expérience des Grands Voisins, une sorte de « tiers-lieu éphémère » qui se déroule depuis juin 2015 dans les bâtiments désaffectés de l'ancien hôpital Saint Vincent de Paul à Paris et ce jusqu'au début de travaux visant à transformer le site en éco-quartier, travaux qui devraient commencer fin 2017. A l'origine du projet et qui en assurent la coordination, 3 associations provenant de différents secteurs : Aurore, un poids lourd de la réinsertion, qui accompagne plus de 20 000 personnes en situation de précarité ou d'exclusion ; Plateau Urbain une association qui négocie avec

¹²¹ Extrait d'une interview de Christine Graval réalisée le 04 août 2017.

¹²² Marie-Christine Bordeaux et Françoise Liot, « Introduction au dossier », *L'Observatoire* N° 40, n° 1 (1 janvier 2017): 12.

des propriétaires l'utilisation temporaire de locaux vacants pour y accueillir des projets relevant de l'Economie Sociale et Solidaire ; et enfin, l'association Yes We Camp qui « *explore les possibilités de construire, habiter et utiliser les espaces partagés en proposant des équipements temporaires innovants, fonctionnels et inclusifs.* »¹²³

Le sous-titre des Grands Voisins annonce la couleur : « Fabrique de biens communs » et le projet développé semble à la hauteur de cette belle ambition. Le site fait cohabiter centres d'hébergement d'urgences où résident 550 personnes, une école de sage femmes, WebForce3 (une école de formation aux métiers du web) et 130 associations, galeries, ateliers d'artistes représentant environ 450 salariés. Le lieu est largement ouvert au public avec notamment un foyer-bar-cantine solidaire, La Lingerie, gérée par Aurore dans le cadre d'un dispositif d'insertion et qui ne désemplit pas ! La diversité des activités qui s'y déroulent est impressionnante, ainsi dans l'un des bâtiments on rencontrera un luthier, une conciergerie solidaire, des ateliers de construction et de photographie partagés, des espaces de coworking, une ressourcerie, de l'agriculture urbaine et un troc shop.

La majeure partie des activités sont ouvertes aux résidents, comme aux riverains et aux touristes et la liste en est là aussi impressionnante : marché de plein vent, soirée jeux, concerts ; bain de vapeur russe, médecine chinoise, cours et stages autour des métiers d'art ou du réemploi, débats de société, bal, interventions artistiques, etc. qui font le plein.

Le projet se construit dans une forme d'expérimentation permanente et suivant un mode de gouvernance partagé : « *chaque mois, un Conseil des Voisins est organisé sous la forme de table-rondes thématiques qui permettent d'aborder les grands axes du projet (insertion sociale, nature en ville, activités artistiques, fooding, entre autres), la préparation des nouveaux projets et aussi des sujets généraux tels que la gouvernance, la communication ou le bénévolat. Ce sont*

¹²³ « Les Grands Voisins – Fabrique de biens communs », consulté le 13 août 2017, <http://lesgrandsvoisins.org/>.

*des moments importants de réflexion, de cohésion et d'intégration de nouveaux venus. Outre les séances de travail, des grands repas partagés permettent d'échanger de manière informelle. »*¹²⁴

En dehors de la diversité de ses occupants, l'absence d'étude sur les personnes fréquentant effectivement Les grands Voisins et sur leurs pratiques effectives, rend délicate une analyse détaillée sur la mixité sociale engendrée par le lieu. Cependant la proposition est remarquable et me semble totalement en phase avec les enjeux de participation des habitants à la vie culturelle vue sous le prisme des droits culturels. Et à Jean-Baptiste Roussat, secrétaire général de Plateau Urbain, de relever : « *[Quel] plus exaltant et ambitieux cahier des charges que celui qui [les] occupe jusqu'en juin 2017 : que fais-tu pour ton voisin ?* »¹²⁵

2.2.3 De la participation à la vie culturelle à l'échelle d'un territoire : les tiers-lieux acteurs du changement

2.2.3.1 expérimenter de nouveaux modes de partenariat entre société civile et acteurs politico-administratifs

Comme nous l'avons vu précédemment, la notion de participation des habitants à la vie culturelle doit s'entendre à l'échelle d'un territoire pour aller vers une véritable concertation et une définition partagée du bien commun. Il y a là un véritable défi qui consiste à transformer une culture politique verticale vers plus de place pour la société civile dans la construction de l'action politique notamment par l'introduction de mécanismes de gestion participative. Les tiers-lieux, s'ils ont une place reconnue d'acteurs du développement territorial, peuvent largement contribuer à opérer ce changement.

Ainsi, dans son rôle d'accompagnateur à la création de tiers-lieux, la Coopérative Tiers-lieux demande aux collectivités territoriales d'adopter une

¹²⁴ Ibid.

¹²⁵ Gonon, « Les « nouveaux territoires de l'art » ont-ils muté ? », 119.

autre posture visant à respecter la dynamique « bottom up » et à placer la communauté des futurs utilisateurs au centre. Lucile Aigron précise à ce sujet que « *ce processus amène à plus de complexité dans la gestion de projets car elle engage les collectivités publiques en particulier rurales à y participer d'une autre façon. La collectivité a un rôle de facilitateur et non d'opérateur d'équipements qu'elle connaît parfois mieux notamment dans les services économiques.* »¹²⁶ Emmenant des élus visiter des tiers-lieux existants et rencontrer d'autres élus convaincus des bienfaits de cette nouvelle posture, la Coopérative Tiers-Lieux, bénéficiant de sa place de « tiers de confiance », aide petit à petit à changer le regard sur les choses dans la gouvernance territoriale.

On a vu combien la transversalité des politiques publiques était une nécessité pour une concrétisation des droits culturels. Sur ce point également, le rôle multiple que joue un tiers-lieu sur son territoire peut aider à faire bouger les acteurs politico-administratifs. Christine Graval explique ainsi comment, en faisant de la transversalité son fondement, le projet des Usines Nouvelles a amené la communauté d'agglomération du Grand Poitiers à une collaboration intra services relativement inédite. Elle précise que « *le projet ne rentrant dans aucune case sectorisée de l'institution, il a fallu penser autrement les relations avec la collectivité et voir quels services pouvaient accompagner tel ou tel axe du projet.* » Au final, à force de travailler sur cet enjeu, « *ils ont compris qu'il y avait un vrai intérêt pour le territoire à plus de transversalité dans leur conception des politiques.* »¹²⁷

2.2.3.2 De la participation à la coopération

Pour exister comme de nouvel espace public de proximité et favoriser la participation des habitants à la vie culturelle, le tiers-lieu ne peut se contenter uniquement de la mutualisation d'un espace. En conséquence, dès lors qu'il s'engage concrètement dans une dynamique citoyenne à l'échelle de son

¹²⁶ Aigron, « Politique(e) Tiers-Lieux, comment la Coopérative Tiers-Lieux peut-elle être reconnue dans sa dimension d'intérêt général tout en diffusant un modèle d'intrapreneur ? », 28.

¹²⁷ Extrait d'une interview de Christine Graval réalisée le 04 aout 2017.

territoire, le modèle économique du tiers-lieu va reposer sur une synergie de type *People-Private-Public-Partnership* (4P)¹²⁸. C'est à dire, selon Antoine Burret, « *sur une démarche d'association entre entités publiques et privées ainsi que sur la contribution d'une communauté ouverte d'individus sur des communs. Ces trois vecteurs mis ensemble permettent de donner la pleine mesure du tiers-lieu, à savoir : un service d'intérêt général.* »¹²⁹

Cependant, pour garantir ce service d'intérêt général et trouver un juste équilibre entre le tout subvention et le tout marché, il me semble nécessaire d'opter pour une structuration de type coopératif, la seule à même d'assurer que le citoyen ne soit pas oublié du partenariat Public-Privé dont on connaît les limites. Ce faisant, il s'agit pour les tiers-lieux à la fois de dépasser le simple affichage de valeurs en les inscrivant dans un statut juridique idoine (comme la SCIC) et de trouver, à l'échelle de son territoire, un modèle économique viable et respectueux de l'intérêt général (en s'organisant en PTCE par exemple).

J'ai souligné précédemment les liens naturels qui se créent entre tiers-lieux et CAE ou leur capacité, en zone rurale, à servir de catalyseur d'initiatives locales et citoyennes. Il me semble en effet que les tiers-lieux collaboratifs constituent un terreau fertile pour le développement d'une économie sociale et solidaire à l'échelle de leur territoire. J'en veux pour preuve la structuration en SCIC et en PTCE de Tiers-Lieux comme Le Multiple (Toulouse), Les Ateliers (Castres) ou encore Culture et Coopération (Saint Etienne). Cette convergence entre Tiers-Lieux et ESS peut constituer une opportunité pour nombre d'acteurs du secteur culturel non institutionnel qui souhaitent s'engager dans une mise en œuvre concrète des droits culturels.

Confrontés à la baisse des financements publics culturels et évoluant dans un contexte économique où la concurrence est forte avec une tendance à la concentration des parts de marchés entre les mains de quelques multinationales, ces acteurs peuvent trouver dans les tiers-lieux des

¹²⁸ « People-Private-Public-Partnership » que l'on traduira par « Partenariats-Publics-Privés-Citoyens »

¹²⁹ Burret, *Tiers lieux*, 126.

écosystèmes favorables au développement de leurs projets dans une logique hybride qui concilie entrepreneuriat, coopération et intérêt général. Ainsi, comme l'appelle de ses vœux l'UFISC (cf supra), les tiers-lieux pourraient être ces espaces où fabriquer « *une autre économie de l'art et de la culture* »¹³⁰ : une économie coopérative, ancrée sur son territoire et respectueuse des droits culturels.

2.2.4 Les freins au développement de tiers-lieux multisectoriels coopératifs

2.2.4.1 Les tiers-lieux seront-ils victimes de leur succès ?

Nous avons vu dans la première partie combien l'objet « tiers-lieu » recouvre des réalités fort différentes. Ainsi, bien qu'appartenant à une même famille, un espace de coworking géré par une multinationale dans une grande métropole et un fablab associatif en milieu rural ont finalement peu de choses en commun. A l'heure où les tiers-lieux sont en train de devenir un outil de marketing, la richesse d'une définition « souple », car déterminée par les usages, pourrait s'avérer être une faiblesse si certaines collectivités territoriales et des entreprises avides de profit conjuguent leurs efforts pour réduire les tiers-lieux à de l'optimisation foncière et à un outil de développement de l'économie numérique.

On peut ainsi s'interroger sur les motivations réelles de la Région Ile de France qui a annoncé en juin 2016, dans le cadre de sa politique « Smart city », vouloir faire passer de 140 à 1 000 le nombre de tiers-lieux en Ile-de-France d'ici 2021.¹³¹ En effet, à un tel rythme de développement, il paraît peu vraisemblable de voir émerger de véritables lieux collaboratifs engagés dans la production de communs ! La véritable motivation de cet engouement politique serait plutôt à chercher du côté du nécessaire désengorgement des transports

¹³⁰ « Ufisc - Manifeste pour une autre économie de l'art et de la culture - Ufisc », consulté le 20 août 2017, <http://ufisc.org/44-ufisc/132-manifeste-pour-une-autre-economie-de-lart-et-de-la-culture.html>.

¹³¹ « Bientôt 1000 tiers-lieux en Ile-de-France? », *Makery*, consulté le 21 août 2017, <http://www.makery.info/2016/09/06/bientot-1000-tiers-lieux-en-ile-de-france/>.

franciliens et dans la volonté d'impliquer des grands comptes pour qu'ils financent du coworking au kilomètre !

Face à l'engouement qu'ils suscitent aujourd'hui, il me semble nécessaire pour les tiers-lieux engagés dans une logique collaborative et citoyenne de s'appuyer sur le fait qu'ils constituent un service d'intérêt général et pour garantir ce dernier de s'ancrer dans le champ de l'ESS. En effet, nombre de tiers-lieux, et notamment ceux porteurs de projets culturels, sont des projets récents qui n'ont pas encore trouvé leur modèle économique. Qu'advient-il de ces projets une fois les subventions d'amorçage arrivées à leur terme ? Il y a là tout un travail à mener tant pour accompagner les tiers-lieux dans la construction d'un modèle économique pérenne ancré dans la coopération que pour sensibiliser les collectivités publiques à ces questions.

A l'instar du travail mené par la coopérative Tiers-Lieux, cela ne pourra se faire sans l'association de structures « de terrain » à la construction des politiques publiques de soutien des Tiers-Lieux notamment à l'échelon régional. En l'absence de ce type d'acteur, Lucile Aigron estime que *« les risques seraient de laisser croître une incohérence dans les fonctionnements auprès des utilisateurs, laisser les petits lieux de proximité s'asphyxier, assister à une impossibilité à créer des références et offres communes, un délitement des ambitions et des valeurs, des tiers-lieux supplantés par les pouvoirs publics. »*¹³²

2.2.4.2 Tiers-lieux, nouvel esprit du capitalisme et gestion des conflits

Derrière les valeurs affichées, force est cependant de constater que certains tiers-lieux n'ont de collaboratif que le nom, réunissant dans un silence de cathédrale des travailleurs isolés, un casque rivé sur les oreilles toute la

¹³² Aigron, « Politique(e) Tiers-Lieux, comment la Coopérative Tiers-Lieux peut-elle être reconnue dans sa dimension d'intérêt général tout en diffusant un modèle d'intrapreneur ? », 38.

journée. Ainsi, une enquête de terrain¹³³ réalisée pour l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail dans trois tiers-lieux et cherchant à établir si ceux-ci pouvaient être un modèle pour la Qualité de Vie au Travail (QVT), se conclue par le constat suivant : « *Loin de constituer une garantie d'amélioration de la QVT pour les auto entrepreneurs ou pour les salariés des grands groupes, les principes de fonctionnement des tiers lieux et leur instrumentalisation à des fins gestionnaires semblent au contraire renforcer les processus à l'œuvre de précarisation de la grande majorité des individus au travail.* »

Dans leur ouvrage *Le nouvel esprit du capitalisme*,¹³⁴ les sociologues Luc Boltanski et Ève Chiapello font l'hypothèse que le capitalisme se nourrirait de la critique qui lui est faite pour se maintenir, adaptant son langage et l'organisation du travail pour garantir l'adhésion des travailleurs au système. En réaction aux critiques des années 70, le management actuel propose ainsi de stimuler la créativité des individus, assoit son autorité non plus sur la notion de « hiérarchie » mais en mobilisant les travailleurs autour de « projets ». On y loue la mobilité, l'innovation, l'agilité et le bien-être au travail.

Vu sous cet angle, on peut effectivement porter un autre regard sur les tiers-lieux et y déceler des espaces propices à une acceptation par leurs usagers d'une précarisation généralisée. Dans son ouvrage sur les Tiers-Lieux¹³⁵, Antoine Burret dresse avec beaucoup d'humour le portrait du « néo-entrepreneur » fréquentant un tiers-lieu et qui, malgré son implication intensive dans les animations visant à « booster son projet », ne voit pas sa situation professionnelle ou financière s'améliorer. En revanche, l'auteur souligne la capacité des tiers-lieux à créer une dynamique communautaire, à constituer de véritables réseaux de solidarité relevant ainsi que « *les relations nouées ici servent de soupape de décompression. Sans elles, la frustration pourrait*

¹³³ « « Tiers lieux » un modèle pour la QVT | Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) », consulté le 21 août 2017, <https://www.anact.fr/tiers-lieux-un-modele-pour-la-qvt>.

¹³⁴ Luc Boltanski et Ève Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme* (Paris, France: Gallimard, DL 1999, 1999).

¹³⁵ Burret, *Tiers lieux*.

*devenir un vecteur de violence sociale. » Ainsi, « des liens personnels se créent, basés sur l'affection et le respect mutuel, l'acceptation de l'historique et de valeurs morales communes. Mais ce sont également des liens de nature utilitaires, calculée ou intéressée. La continuité entre ces différents types de liens en assure la pérennité. »*¹³⁶

Par ailleurs, les tiers-lieux n'échappent pas aux difficultés inhérentes à toute collectivité humaine. Même si nombre d'entre eux parviennent à adopter un fonctionnement horizontal, à créer des rencontres improbables et amènent leurs usagers à des pratiques collaboratives, il n'en reste pas moins que comme tout collectif, les tiers-lieux doivent faire face à des conflits en interne, conflits qui peuvent constituer des freins à un développement en concordance avec les valeurs défendues.

Enfin, l'absence de données fiables sur le profil des personnes qui fréquentent les tiers-lieux ne permet pas d'analyse approfondie sur ce thème. Pour autant, de ce que j'ai pu constater dans le cadre de mon stage et au travers des entretiens, la mixité sociale n'est pas vraiment au rendez-vous et les tiers-lieux pratiquent eux aussi l'entre soi, à l'exception de ceux situées en zone rurale.

2.2.4.3 Culture et ESS : un chemin semé d'embûches

Du côté du secteur culturel, les freins au développement d'une dynamique de tiers-lieux sont nombreux. Nous avons vu précédemment combien la mise en œuvre des droits culturels se heurtait au cloisonnement de ce secteur. De plus, pour se constituer en tiers-lieu, il est nécessaire pour les acteurs culturels d'adopter un positionnement entrepreneurial, d'inventer de nouveaux modèles économiques hybrides afin de trouver une juste place entre les secteurs privé et public de la culture. Ce « tiers secteur culturel » (Lipietz, 2001)¹³⁷ ne se reconnaît ni dans un modèle strictement marchand où les impératifs de rentabilité économique dictent seuls l'activité engagée, ni dans un modèle

¹³⁶ Ibid., 85.

¹³⁷ Alain Lipietz et Élisabeth Guigou, *Pour le tiers secteur: l'économie sociale et solidaire : pourquoi, comment* (Paris, France: La Documentation française : La Découverte, 2001).

public où l'État et les collectivités sont les uniques dépositaires d'un intérêt général donné à l'avance et non négociable. Cette logique, qui inscrit ce tiers secteur culturel au cœur de l'ESS, est pourtant encore peu appréhendée par les acteurs culturels, souvent par méconnaissance de ce qu'est l'ESS et plus globalement par méfiance envers tout ce qui touche à l'entreprise, encore trop souvent perçue uniquement à travers le prisme du mécénat.

Le thème de l'entrepreneuriat culturel a bien fait son entrée dans le secteur culturel avec notamment le « rapport Hearn »¹³⁸ de 2014, les conférences annuelles organisées sur cette thématique par le Ministère de la Culture, mais le message reste brouillé et l'arrimage de l'entrepreneuriat culturel à l'ESS pas assez mis en avant à mon avis. Certains acteurs culturels s'emparent des modèles coopératif,¹³⁹ y compris sur le versant de la recherche, de la formation et de l'accompagnement (l'Observatoire des Politiques Culturelles, la SCIC Illusion & Macadam, le collectif MERCI, Le Labo de l'ESS, l'Opale, et bien sûr l'UFISC déjà citée) mais la démarche reste encore minoritaire et gagnerait à être plus mise en valeur pour prendre de l'ampleur.

Du côté de l'Etat, là aussi le « tropisme sectoriel » est patent et le Ministère de la Culture continue à ne pas situer la culture comme faisant partie de l'ESS. Un exemple symptomatique est ainsi relevé par Colin Lemaître, Directeur du PTCE Culture et Coopération « *lorsque les ministères en charge de l'agriculture, de la politique de la ville ou encore de l'outre-mer se sont impliqués dans le second appel à projets pour le développement des PTCE, signifiant leurs approches soit sectorielles soit territoriales, le Ministère de la culture et de la communication persiste dans son silence et son immobilisme.* »¹⁴⁰

¹³⁸ Steven Hearn et Olivier Saby, « Rapport sur le développement de l'entrepreneuriat dans le secteur culturel en France - Ministère de la Culture » (Paris, France, juin 2014).

¹³⁹ 10% des 500 SCIC oeuvrent dans le domaine culturel (chiffres de 2015) et 16% des organisations financées par le réseau France Active, acteur majeur du financement de l'ESS, appartiennent au secteur culturel (chiffres de 2014).

¹⁴⁰ Colin Lemaître, « 2015_articlejurisc.lemitre.pdf », *Juris Art etc.*, Juris Editions, n° 29 (novembre 2015).

Enfin, à l'échelon territorial, même si comme nous l'avons vu, les tiers-lieux sont partie prenante du développement territorial et peu à peu identifiés comme tels par les collectivités, la transversalité des politiques reste timide.

Lucile Aigron souligne ainsi que : *« localement, les tiers-lieux ont encore leurs preuves à faire et leurs projets sont souvent mal reconnus de part leur aspect transversal, coopératif et nouveau dans le paysage. »* Pourtant, *« Le tiers-lieu aurait toute sa place dans les organes démocratiques locaux (de concertation, voire de décision) comme dans les instances de la société civile des Syndicats de Pays ou dans les comités techniques économiques organisés par les communautés de communes ou d'agglomération. »* Ainsi, *« le principal enjeu sera de conjuguer les intérêts de l'ensemble des parties sans perdre les valeurs et l'éthique des tiers-lieux. »*¹⁴¹

En conclusion de cette deuxième partie, nous retiendrons que l'introduction récente des droits culturels dans lois françaises pourrait changer la nature des politiques publiques de la culture en favorisant la transversalité et le décloisonnement qui sont la clé d'une plus grande participation des habitants à la vie culturelle. Cependant, de multiples freins sont susceptibles d'entraver une concrétisation des droits culturels, le secteur culturel en France étant très cloisonné et les politiques culturelles encore enfermées dans une vision restrictive et descendante de la culture. La participation des habitants à la vie culturelle pourrait trouver au sein des tiers-lieux un terrain propice à son épanouissement ; pour peu que ceux-ci soient multisectoriels, collaboratifs et engagés dans la production de communs. Mais, face à l'engouement qu'ils suscitent, les tiers-lieux doivent se démarquer d'une logique strictement marchande, revendiquer le fait qu'ils sont au service de l'intérêt général et s'ancrer plus clairement dans le champ de l'ESS. Ce faisant, ils peuvent constituer un point d'appui pour le développement d'un tiers secteur culturel soucieux des droits culturels mais qui peine à émerger.

¹⁴¹ Aigron, « Politique(e) Tiers-Lieux, comment la Coopérative Tiers-Lieux peut-elle être reconnue dans sa dimension d'intérêt général tout en diffusant un modèle d'intrapreneur ? », 29.

Troisième partie

La nouvelle digue : une fabrique d'innovations artistiques et sociales

*« Un petit lieu, une densité, une énergie,
pas de faste, pas de temple. »*

Aurélien Bory, Directeur artistique de la Compagnie 111



Photomontage réalisé par Laurent Padiou avec le lettrage de Bonnefrite, 2015

La nouvelle Digue est un projet de lieu culturel et social qui prendrait place, après des travaux de réhabilitation, dans un ancien théâtre toulousain fermé pour vétusté. Ce projet, commandité par la Ville de Toulouse, est porté par la Compagnie 111 - Aurélien Bory. Comme signalé précédemment, j'ai effectué, pour la compagnie 111, une mission d'accompagnement de ce projet dans sa phase d'étude et de préfiguration entre octobre 2015 et septembre 2016.

Il est important de préciser que le projet tel que je vais le présenter dans ce mémoire, s'il s'inspire grandement de l'avant-projet remis par la Compagnie 111 à la ville de Toulouse en septembre 2016, a cependant été modifié par moi suite à l'année de Master 2 qui a nourri ma réflexion et m'a conduit à envisager le futur lieu sous un autre angle. J'ai notamment estimé nécessaire de renforcer l'ancrage du projet dans le champ de l'ESS, d'y insuffler l'esprit « tiers-lieu » avec en ligne de mire une meilleure prise en compte des droits culturels.

Je ne rappellerai pas ici le contexte et les enjeux dans lesquels s'inscrit la Nouvelle Digue puisqu'ils ont été exposés dans les deux premières parties mais présenterai successivement la vision, les missions, les objectifs et les principes d'action puis la stratégie générale, le modèle économique. Enfin, je reviendrai sur l'expérience de la préfiguration pour en identifier les réussites et les limites.

3.1. Pour une nouvelle digue : vision, mission et objectifs

3.1.1 Vision et mission

Vision

« *Nous avons plus que jamais besoin de la culture ! Dans une société en crise, elle est le dernier ciment, le lien aux autres, le lieu où inventer, imaginer, rêver...* » Etats généraux de la culture – octobre 2016 – Télérama

Dans les lieux culturels de demain, la création artistique ne sera plus vécue seulement comme une accumulation de savoirs ou production de spectacles mais constituera un moteur essentiel de la transformation de la vie sociale.

Mission

Au service de l'imagination artistique et citoyenne, la nouvelle Digue sera un lieu ouvert, inventif et souple, inscrit dans l'écosystème de son quartier, travaillant en coopération avec les autres acteurs culturels, associatifs et les entreprises de son territoire.

La nouvelle Digue favorisera la participation des habitants du quartier à la vie du lieu, visant ainsi à une mise en pratique des droits culturels de chacun et à un renforcement du lien social.

La nouvelle Digue cherchera à défendre une vision solidaire de notre société en luttant, à son échelle, contre le repli identitaire, le cloisonnement et l'isolement social. Elle sera partie prenante d'initiatives concrètes visant à tisser des liens entre les générations et les communautés.

Face à la crise écologique, la nouvelle Digue s'impliquera à différents niveaux dans la lutte pour la préservation de l'environnement.

3.1.2 Objectifs

3.1.2.1 Partager la culture autrement : pour une mixité des usages

Les activités de La nouvelle Digue s'articuleront autour de trois axes fondamentaux :

1/ Être un lieu de création, d'envergure internationale, au service de l'innovation dans le domaine des arts de la scène.

La Compagnie 111 en sera le premier utilisateur pour y répéter et y présenter ses productions. Le lieu accompagnera également en création et en tournées d'autres équipes choisies pour leur fort potentiel créatif et le caractère expérimental de leurs projets artistiques. Au cœur de la démarche: la question du renouvellement de la forme des arts scéniques. L'innovation, l'invention, le croisement, l'hybridation seront autant de processus favorisant l'émergence d'œuvres artistiques singulières.

À l'instar du développement de la Compagnie 111, résidences et diffusion seront positionnées à l'échelle nationale et européenne. Il s'agira d'agréger des partenaires autour des productions, de faire circuler les équipes et les œuvres, mais également de construire et défendre une vision commune du rôle des lieux de création dans la société.

2/ Être un espace singulier et attractif pour les entreprises et les acteurs créatifs de notre territoire.

Également dédié aux événements, aux entreprises et aux projets sur mesure, le futur lieu pourra être configuré et scénographié en fonction des besoins et des projets. La location de tout ou partie du bâtiment permettra d'accueillir tout type d'événements (spectacles, cocktails, conférences, meetings, lancement de produits) sera portée par une équipe professionnelle dédiée.

3/ Un lieu ouvert et fédérateur inscrit dans l'écosystème de son quartier et de sa métropole

Il s'agit de faire de La nouvelle Digue un espace accueillant pour les nouvelles pratiques citoyennes, celles qui tissent des liens entre les individus, entre les générations : un lieu favorisant les rencontres entre artistes usagers, habitants du quartier, publics des spectacles, des actions culturelles et partenaires du projet.

On pourra y bénéficier d'un service de conciergerie de quartier, découvrir l'entomologie dans son assiette, échanger avec ses nouveaux voisins sur le spectacle du jour, y débattre d'urbanisme ou encore danser sur la playlist concoctée par sa grand-mère dans le cadre d'un atelier d'invention.

Au service de l'imagination artistique et citoyenne, ces propositions, organisées sous la forme de rendez-vous réguliers, permettront d'ancrer le lieu à son quartier tout en tissant des liens avec les autres acteurs culturels et associatifs du territoire.

Une rénovation pensée pour la modularité :

Depuis le début du projet l'architecte Chloé Bodart de l'Agence Construire à Bordeaux accompagne la Compagnie 111 dans sa réflexion artistique, écologique, économique et humaine afin d'inventer ensemble un bâtiment conjuguant audace, efficacité et frugalité.

Le futur bâtiment, outre des zones fonctionnelles (stockage, sanitaires, bureaux), comportera :

- * une salle de création de 280 m² entièrement modulable, doté d'un équipement technique sophistiqué, permettra d'accueillir artistes en résidence de création, événements corporate et événements culturels. Cette salle permettra d'accueillir 158 personnes assises et jusqu'à 283 personnes sans gradins.

- * une « maison sur le toit » soit un espace de réception polyvalent équipé d'un bar (140 m²) et agrémenté d'une grande terrasse de 80 m² avec vue sur la Garonne et les Pyrénées. Lorsqu'il ne sera pas privatisé pour des événements d'entreprises de petite envergure (capacité d'accueil de 200 pers), cet espace sera le lieu des rencontres entre les artistes usagers, habitants du quartier, publics des spectacles et participants aux actions culturelles.

L'ensemble se glissera dans l'enceinte actuelle du bâtiment par une surélévation en conservant les 3 murs mitoyens et la façade. La zone d'accueil et de circulation se déploiera sous la forme d'un grand escalier, qui, telle une

rue verticale, permettra d'arpenter la façade et de créer le lien avec l'espace public.

Proche du centre historique, le lieu bénéficie d'une bonne desserte et offre des accès privilégiés tant par les transports en commun – dont le tramway qui le relie directement à l'aéroport – que par des cheminements doux, ce qui constitue un atout non négligeable tant en termes de logistique que d'implantation. Il disposera également de 150 places de parking sécurisées sur l'île du Ramier, soit à proximité immédiate du site.

3.1.2.2 Favoriser le décloisonnement et l'expérimentation

Conjuguer innovation artistique et innovation sociale

En dehors de la Compagnie 111, 2 à 3 équipes artistiques seront accueillies en résidence chaque saison. Le lieu mettra à leur disposition des moyens techniques et sur le plan économique un compagnonnage en production ainsi que la prise en charge de tout ou partie des frais annexes de résidence.

Ponctuellement, La nouvelle Digue devra permettre aux équipes de « roder » leurs spectacles en public. Médiation culturelle et tarifs préférentiels pour le quartier se conjugueront pour inciter les habitants de la Croix de Pierre à profiter de ces spectacles.

Chaque saison, l'une des équipes accueillies en résidence devra porter un projet artistique comportant une dimension sociale forte : par le thème abordé (s'emparer d'un enjeu de société), par la nature de ses participants (handicapés, intergénérationnels, amateurs,...) ou par ses modalités de création (projets participatifs, hors les murs,...).

Au-delà des critères artistiques et suivant un principe de réciprocité, les équipes en résidence seront également invitées à impulser et/ou participer aux autres activités du lieu.

Afin d'intégrer l'activité de création à la vie du quartier, l'hébergement des équipes en résidence se fera en appartements du secteur social du quartier en partenariat avec le Groupe immobilier « Les Chalets » et chez l'habitant. Ce lien

avec les habitants du quartier sera nourri par les projets menés « hors les murs ». Les repas des résidences seront confiés à des structures innovantes d'aide à la personne comme Mamie Régale ou La cantine de Pame.

Un lieu intégré à son quartier : la préfiguration, le chantier culturel, les ateliers d'invention et la conciergerie

Dans le prolongement du processus de préfiguration mené durant la phase d'étude (cf supra), les 18 mois de travaux seront conçus comme un temps d'enrichissement et de partage pour le quartier. La cité de chantier sera un lieu de rencontres et d'échanges pour les entreprises, la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage/d'usage, les élus, les futurs partenaires et les habitants. Le chantier se fera chantier culturel : visites régulières du chantier, conférences, repas partagés et fête de chantier !

Par ailleurs, la Maison de chantier installée sur la place et ouverte au public, sera démontée puis grutée sur le haut du bâtiment pour devenir La « maison sur le toit ». Au delà de la magistrale mise en scène, cela participera à l'appropriation dans le temps du chantier : traces et tissage...

Le programme pérenne d'actions culturelles qui sera mis en place une fois les travaux terminés poursuivra et amplifiera la dynamique de préfiguration et du chantier culturel avec comme mots d'ordre : la diversité culturelle et le décloisonnement. Au travers de ces «ateliers d'invention», il s'agira d'interroger la place de la création dans notre quotidien, d'en faire une expérience sensible en invitant les participants à faire par eux-mêmes. De la création culinaire éco-responsable à la vidéo de karaoké en langue des signes en passant par les visites dansées du quartier, chaque projet sera un petit laboratoire pour les participants.

Co-construit avec des artistes et d'autres intervenants suivant les thèmes, ce programme d'actions culturelles s'adressera en priorité au quartier de la Croix de Pierre dans une démarche volontariste de partenariats avec les structures de proximité : établissements scolaires, associations de quartier, structures du

champ social. Une attention particulière sera portée sur l'offre faite à destination des personnes âgées (partenariat avec Zaire une structure de service d'aide à la personne développant déjà des propositions culturelles pour les séniors toulousains).

Est également envisagé au sein de la Nouvelle Digue une conciergerie de quartier offrant aux habitants et usagers de la Croix de Pierre des services à domicile, des coups de main, des livraisons ainsi que des moments créatifs et chaleureux organisés sur place : repair café, l'apéro du concierge,...

3.1.2.3 S'inscrire dans l'écosystème culturel, social et entrepreneurial de son territoire

Le projet la Nouvelle Digue sera signataire de la charte d'Ecoprod¹⁴² et cherchera à développer, autour de l'activité de création, des partenariats avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire de son territoire.

Sont envisagés pour la communication, la conception et la fabrication des décors, des partenariats avec le tiers-lieu Le Multiple, situé à proximité, qui regroupe un espace de coworking, des ateliers d'artisans, le Fablab Artilect et un incubateur d'innovation sociale Première Brique. Pour le recyclage dans la fabrication de décors, un partenariat est prévu avec Artstock (une recyclerie spécialisée dans le spectacle basée sur la métropole).

Suivant le niveau de structuration des équipes accueillies, la gestion de production pourra aussi s'inscrire en partenariat avec des coopératives d'accompagnement de projets culturels tels que Smart.fr ou la SCIC Illusion & Macadam.

La nouvelle Digue, dans son activité d'accueil d'événements « corporate », mettra en valeur son appartenance à l'ESS et la défense des valeurs qui y sont

¹⁴² La charte Ecoprod et les outils associés permettent d'agir pour des productions respectueuses de l'environnement. Pour le moment centrée sur l'audiovisuel et le cinéma, on peut espérer que cette charte s'étende au spectacle vivant.

associées : lucrativité limitée, utilité sociale, dynamiques coopératives, ancrage territorial, gouvernance démocratique, ...

Pour favoriser une plus grande mixité des publics, enrichir la programmation et être dans une logique de coopération avec les acteurs culturels métropolitains, La nouvelle Digue co-construira la programmation de soirées avec d'autres acteurs culturels complices : expositions, concerts, lectures, performances, marché de créateurs, disco-soupe,...autant d'événements singuliers pour rendre le lieu vivant, ouvert et éclectique.

3.2 Des principes d'action au modèle économique

3.2.1 Principes d'action

En ouvrant ses espaces à une diversité de pratiques et de publics, La nouvelle Digue cherchera à concilier exigence artistique, mixité sociale et implication du monde de l'entreprise à l'échelle de son territoire.

Cette mixité des usages devra permettre aux personnes fréquentant le lieu d'être « spec-acteur » de la vie culturelle locale, aux artistes y travaillant de s'ouvrir à d'autres pratiques dans une démarche active de partage et d'éco-responsabilité et aux entreprises clientes d'être partie prenante d'une aventure culturelle et sociale valorisant leur territoire.

Au travers une circulation internationale des artistes et des œuvres, La nouvelle Digue défendra, aux côtés de ses partenaires à l'échelle européenne, une autre vision de la culture respectueuse des droits culturels, soucieuse de coopération et de développement éco-responsable.

3.2.2 Stratégie générale, modèle économique et gouvernance

La nouvelle Digue est un projet hybride qui regroupe en son sein trois pôles d'activités positionnés sur trois segments de marché distincts et qui correspondent chacun à des logiques économiques différentes. C'est ce caractère multiple qui constituera l'originalité et la richesse du lieu et qui lui permettra de réaliser son objectif : partager la culture autrement au travers d'une mixité des usages. Cette mixité constitue également l'écueil principal du projet : quelle stratégie mettre en œuvre pour que les pôles d'activités s'enrichissent mutuellement et qu'ils forment un tout cohérent et viable économiquement ?

Le modèle économique de la nouvelle Digue mixera une logique de rentabilité commerciale générée par des ressources d'activités lucratives avec des activités de soutien à la création du spectacle vivant, relevant du service public, par nature déficitaire et nécessitant des financements publics pérennes.

Symbole du décloisonnement, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif, qui a pour objectif « la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif présentant un caractère d'utilité sociale », nous semble le statut juridique le plus approprié pour gérer la structure. La Nouvelle Digue sera donc une SARL à capital variable sous statut SCIC.

Le multi-sociétariat permettra de concilier les intérêts différents des partenaires de La nouvelle Digue tout en garantissant l'intérêt collectif. Les différentes catégories d'associées seront :

- l'association Compagnie 111
- La conciergerie
- les salariés de la SCIC « La nouvelle Digue »
- des entreprises du territoire souhaitant s'impliquer dans l'aventure
- des bénéficiaires, habitants et structures associatives du quartier

- les collectivités territoriales partenaires (Ville de Toulouse, Toulouse Métropole, Région Occitanie et DRAC).

Nous garderons à l'esprit que « statut n'étant pas vertu », l'animation du multi-sociétariat ne devra pas être négligée car elle constitue la clé d'une gouvernance réellement partagée.

Cette structuration devra être complétée par des groupes de travail thématiques, réunissant plusieurs catégories d'associés et dotés d'un réel pouvoir de décision.

Il ne me semble pas utile dans le cadre du présent mémoire de rentrer plus en détail dans le Business Plan du projet. Je signalerai simplement que trouver un modèle économique pérenne pour ce type de projet hybride n'est pas simple et qu'il nécessite une implication forte des partenaires publics, un positionnement dans la sphère uniquement marchande ne permettrait pas en effet de réaliser l'ensemble des objectifs définis.

3.2.3 Retour sur la phase de préfiguration du projet

Pour terminer cette présentation, je souhaiterais revenir sur la phase de préfiguration du projet dont le détail figure en annexe 6.

La préfiguration de La nouvelle Digue a reçu dans son ensemble un accueil favorable tant des habitants et associations du quartier, des équipes en résidence que des partenaires publics impliqués. Tous ont apprécié l'esprit d'ouverture et de dialogue qui l'a caractérisée. Ancré dans le « faire », pensé comme un prototype, ce travail a permis d'aboutir à un avant-projet ambitieux mais cohérent, résultat d'un cheminement d'actions et de réflexions partagées.

Pour autant, mettre en pratique le principe de co-construction avec l'ensemble des parties prenantes n'a pas été simple et s'est heurté à de nombreux freins : manque d'expérience tant en interne qu'en externe des pratiques collaboratives

élargies, difficulté à impliquer les habitants autrement qu'en tant que public, tendance rampante à rester dans l'entre soi et surtout sous-estimation du temps que ce travail nécessite ! Comment mobiliser régulièrement des personnes pour la plupart submergées de travail sans que l'élaboration du projet ne devienne un poids ? Comment impliquer les habitants sans les instrumentaliser ? Comment élargir le public des tables rondes fréquentées au final essentiellement par des professionnels du milieu culturel ?

Avec le recul et les apports de cette année d'étude, je n'ai certes pas les réponses à ces questions mais cela m'a néanmoins permis d'envisager des pistes de travail. Par exemple, organiser moins d'événements « publics » et plus de groupes de travail réunissant une plus grande diversité d'acteurs ; sortir davantage du lieu pour positionner les événements dans d'autres lieux du quartier (au tiers-lieu le Multiple, dans les établissements scolaires, à la maison de quartier) ; sortir de la logique des silos et ouvrir le lieu à d'autres acteurs locaux de l'ESS dans une logique de « tiers-lieu multisectoriel éphémère ».

En conclusion de cette dernière partie, je souhaiterais rappeler l'étymologie du mot « culture », qui vient du mot latin *cultura* qui signifie « habiter », « cultiver », ou « honorer » et suggère que la culture repose sur l'activité humaine.¹⁴³ L'agriculture nous a appris combien la mono culture appauvrit la terre et lorsque l'on utilise le mot « culture » pour l'être humain, il me semble judicieux de l'employer au pluriel, ce qui implique de renoncer à une vision hiérarchique et permet de penser « l'égalité culturelle ». Rapporté à La nouvelle Digue cette réflexion, bien qu'elle amène de la complexité me semble aussi riche de potentiels pour le projet en ce qu'elle place la transversalité et l'horizontalité au centre de la problématique.

¹⁴³ « Culture — Wikipédia », consulté le 24 août 2017, <https://fr.wikipedia.org/wiki/Culture>.

Conclusion

L'ambition de ce mémoire était de confronter le phénomène des tiers-lieux aux enjeux des droits culturels et notamment à celui d'une plus grande participation des habitants à la vie culturelle en interrogeant la notion de « tiers-lieu culturel ».

Nous avons vu combien cette participation revêt des formes multiples et ne saurait se réduire à la création d'œuvres artistiques participatives puisqu'elle suppose de reconnaître et de valoriser les capacités des personnes à être parties prenantes de l'ensemble de la construction de la vie culturelle. Cette vision, qui est au cœur des droits culturels, va à l'encontre des politiques culturelles menées en France ces cinquante dernières années et se heurte à un milieu culturel professionnel fortement marqué par l'enfermement sectoriel et fragilisé par sa forte dépendance aux financements publics dédiés.

Les tiers-lieux, parce qu'ils dépassent la logique de secteur et mettent au centre de leurs pratiques l'horizontalité et le travail collaboratif, peuvent être des terrains propices à une plus grande participation des habitants à la vie culturelle. Rappelons cependant que l'objet tiers-lieu recouvre des réalités très diverses et qu'il est vain de l'enfermer dans une définition. Olivier Peyricot résume bien cet aspect protéiforme : *« les tiers-lieux sont des promesses auxquelles travaillent des individus, aventuriers d'une nouvelle forme de partage. Ils sont les enfants de Linux, du logiciel libre, de l'open source mais aussi des écoles de design, des libertariens, des « startupers » des punks à chiens, et des anarchistes. Ils sont l'hybridation des marges technologiques et des marges sociales, là où s'inventent sans cesse des organisations du collectif. »*¹⁴⁴

¹⁴⁴ « Intention · Fork The World ».

C'est essentiellement ce caractère hybride et transversal qui distingue les tiers-lieux des friches culturelles et rend inopérant à mon avis la notion de « tiers-lieu *culturel* ». C'est cet aspect qui fait la force du tiers-lieu Les Usines Nouvelles et m'a amené à repenser le projet de La nouvelle Digue vers plus d'ouverture à d'autres secteurs.

De nombreux obstacles à une mise en œuvre des droits culturels dans les tiers-lieux et dans le secteur culturel ont été identifiés alors même qu'en toile de fond des droits culturels se profile un impératif plus global : celui de « faire société ». Dans un monde soumis aux pressions contraires d'une globalisation uniformisante dopée aux algorithmes d'une part et du repli communautariste d'autre part, comment faire cohabiter des parcours et des références culturelles de plus en plus hétérogènes ? Comment éviter la stigmatisation de ce qui nous est étranger et l'engrenage mortifère du rejet l'autre ? Puisque comme nous le rappelle Pierre Desproges « *l'ennemi est bête : il croit que c'est nous l'ennemi, alors que c'est lui !* », ¹⁴⁵ il est crucial de penser la complexité et d'honorer les cultures.

¹⁴⁵ Pierre Desproges, *Manuel de savoir-vivre à l'usage des rustres et des malpolis* (Paris, France: Éditions du Seuil, 1981), 10.

Table des annexes

Annexe 1 – Infographie Tiers-Lieux en Nouvelle Aquitaine – 2016

Source : Coopérative Tiers-Lieux

Annexe 2 – Infographie Comment créer un Tiers-Lieu ?

Source : Coopérative Tiers-Lieux

Annexe 3 – Documents de présentation de la Coopérative Tiers-Lieux

Source : Coopérative Tiers-Lieux

Annexe 4 : Le canevas du benchmark « Tiers-Lieux & Culture »

Source : Coopérative Tiers-Lieux et questions complémentaires de Léonor Manuel

Annexe 5 : Les lieux étudiés pour le benchmark « Tiers-Lieux & Culture »

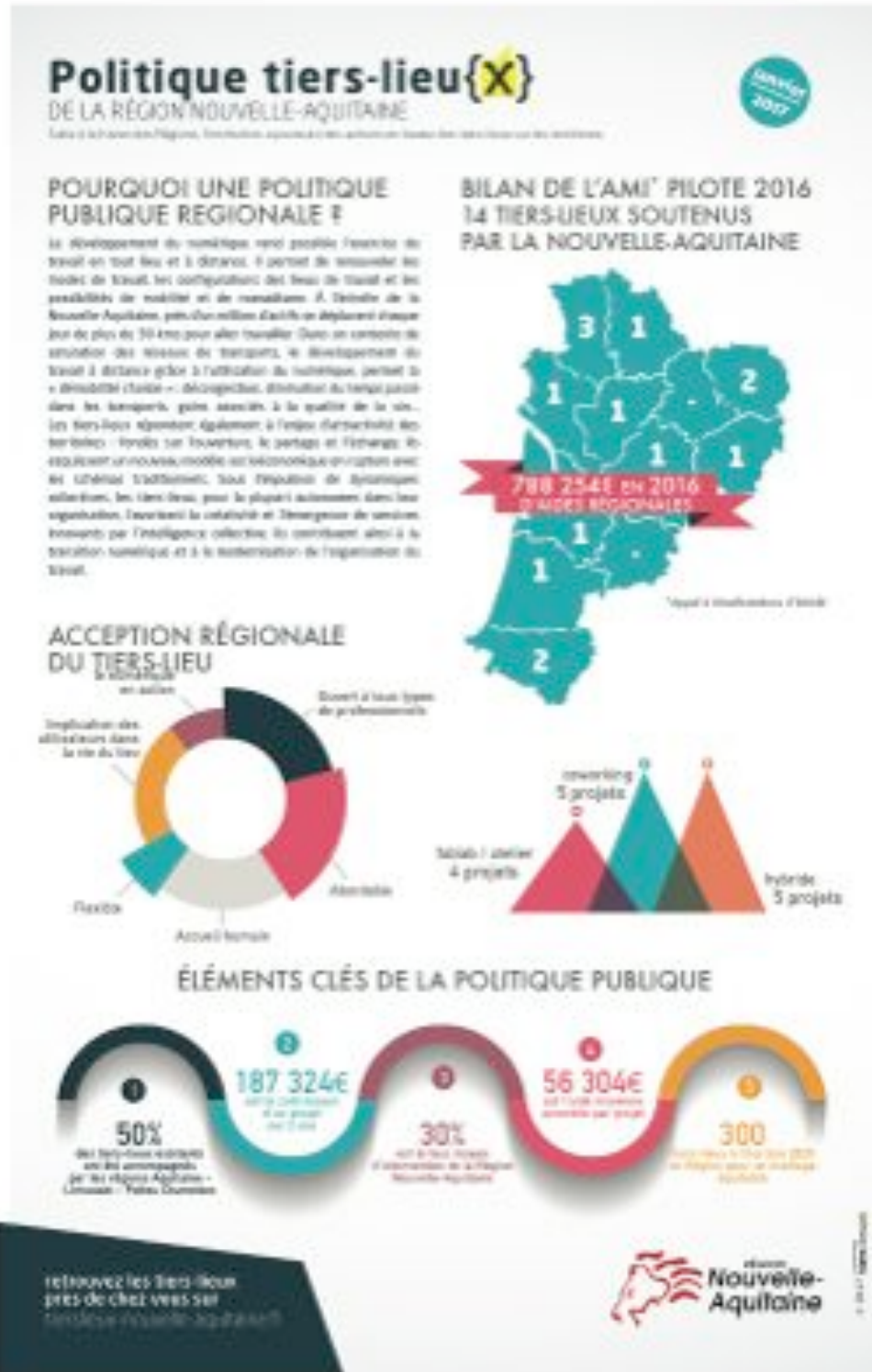
Auteur : Léonor Manuel

Annexe 6 : Présentation de la préfiguration de La nouvelle Digue

Source : document interne Compagnie 111

Annexe 1 – Infographie Tiers-Lieux en Nouvelle Aquitaine – 2016

Source : Coopérative Tiers-Lieux



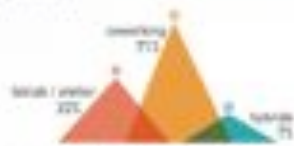
Portrait des tiers-lieux DE NOUVELLE-AQUITAINE

Évaluations en collaboration 2018 et le groupement GIC Coopérative Tiers-Lieux / FJD / France Tiers-Lieux



Près des espaces de travail partagés et collaboratifs

Même que le coworking devient dans le paysage, les ateliers en tiers-lieux continuent à occuper une place et de développement plus à part de remarquable. 7% des espaces proposent à la fois un accueil aux activités, tertiales et ateliers. À noter que 24% des espaces sont près d'un parc ou d'espace vert.



Le champ des activités des tiers-lieux s'élargit peu à peu. Les tiers-lieux accueillent 50% d'activités aux programmes des activités diverses, en effet, la tertiales et le partage de savoirs, espace culturel ou de tertiales sont de plus en plus des services de restauration.

Suivent également des activités de co-working (24%), de formation (14%), de restauration (9%), d'atelier (7%) et de tertiales musicales (6%). On retrouve la tertiales des tiers-lieux dans le domaine des activités qu'ils proposent.

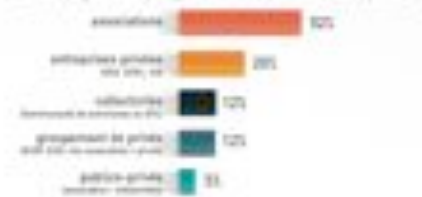


Repartition géographique



Qui gère et anime les tiers-lieux régionaux ?

Le modèle associatif est le partage privilégié des tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine. Les tiers-lieux sont gérés par le public, deux tiers restent la progression de partage, tertiales, entre autres, et tiers-lieux publics.



Comment s'investissent les tiers-lieux ?

La Région Nouvelle-Aquitaine reconnaît un tiers-lieu grâce à ses différents critères :

- Diversité (3 types de professionnels) : deux métiers et trois secteurs d'activité
- Flexible et évolutif
- Accusé d'usage
- Accusé d'usage
- Implémentation, inscription des utilisateurs dans la conception, la gestion et l'évaluation de la vie quotidienne du tiers-lieu

Des lieux abordables

Malgré le dynamisme des tiers-lieux, le coût d'un tiers-lieu ne diminue pas. Les tiers-lieux ne cherchent pas à faire des bénéfices, ce qui facilite ou le rend à long terme de manière.



Des lieux flexibles

40% des lieux proposent une journée d'essai gratuite, 17% proposent une phase gratuite de trois à quatre jours.



Des lieux pour tous

La diversité des publics, des parcours et des activités est une référence dans ces lieux. Ils favorisent les rencontres et l'échange.



Accueil et médiation entrepreneuriale

Le 2^{ème} métier des tiers-lieux

- 43% des tiers-lieux accueillent une personne résidente à leur service au sein d'un espace de tiers-lieux
- 34% des tiers-lieux accueillent une personne résidente à leur service au sein d'un espace de tiers-lieux
- 24% des tiers-lieux accueillent une personne résidente à leur service au sein d'un espace de tiers-lieux
- 11% des tiers-lieux accueillent une personne résidente à leur service au sein d'un espace de tiers-lieux



© 2018 Région Nouvelle-Aquitaine

Fréquentation des tiers-lieux

DE NOUVELLE-AQUITAINE

Établissements et structures 2018 par le gouvernement EEX, Coopération Tiers-Lieux (ETL), Office Tiers-Lieux (OTL)



Représentation des tiers-lieux en région



Évolution du nombre de tiers-lieux en région



Destinés d'usage



Qui fréquente les tiers-lieux ?



« LA RÉGION ACCÉLÈRE »

retrouvez les tiers-lieux près de chez vous sur tierslieux.nouvelle-aquitaine.fr



© 2018 Nouvelle-Aquitaine

Le tiers-lieu dans son milieu

en NOUVELLE-AQUITAINE

Fluoré par le groupement IEC Group pour Tiers-Lieux / FRI / Prime Tiers - IT département



Sa relation au lieu

L'attachement au lieu en tant que tel dans la dynamique des tiers-lieux est relatif puisque presque 30% d'entre eux déclarent leurs activités dans un lieu provisoire afin de donner vie à la dynamique du collectif d'utilisateurs et répondre au plus vite aux besoins. C'est par ailleurs souvent une vie de survie et signe de développement. Parmi eux les projets figés en terme d'activités et de localisation, près de 10% prévoient de déménager pour plus grand, ou d'élargir l'espace existant. Le mouvement tiers-lieux est en pleine santé et vit encore dans sa phase de croissance et de projets.



Sa relation aux utilisateurs

Les tiers-lieux servent à répondre avec le temps, en effet, le plus grand des espaces sont mais deviennent en fait par étapes le lieu de rencontre avant à la régularité dans le temps de leurs utilisateurs. Ils font par ces plus souvent espaces flexibles très fortement en adéquation au tiers-lieux avec des fréquentations élevées de 2 heures (un quart des usagers) à 10 heures bien et cela plus souvent leur métier ou leur poste professionnel.



Sa relation au territoire

La relation tiers-lieu et collectivités locales est variable d'un territoire à l'autre. Les principaux freins sont le manque de connaissances des pratiques dans les tiers-lieux et de compréhension de sa culture de libre, ouverte et contributive que les tiers-lieux véhiculent. Le principal enjeu sera de conjuguer les intérêts de l'ensemble des parties sans perdre les valeurs et l'ethos des tiers-lieux.



COURSUR DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS

- 32% Développement des relations régulières avec le territoire et les associations locales
- 44% Travail avec des structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat
- 47% Offrir des animations managées pour favoriser interactions et collaborations
- 54% Renforcer ou se développer le tissu économique local

« LA RÉGION ACCÉLÈRE »

retrouvez les tiers-lieux près de chez vous sur TiersLieux-nouvelle-aquitaine.fr

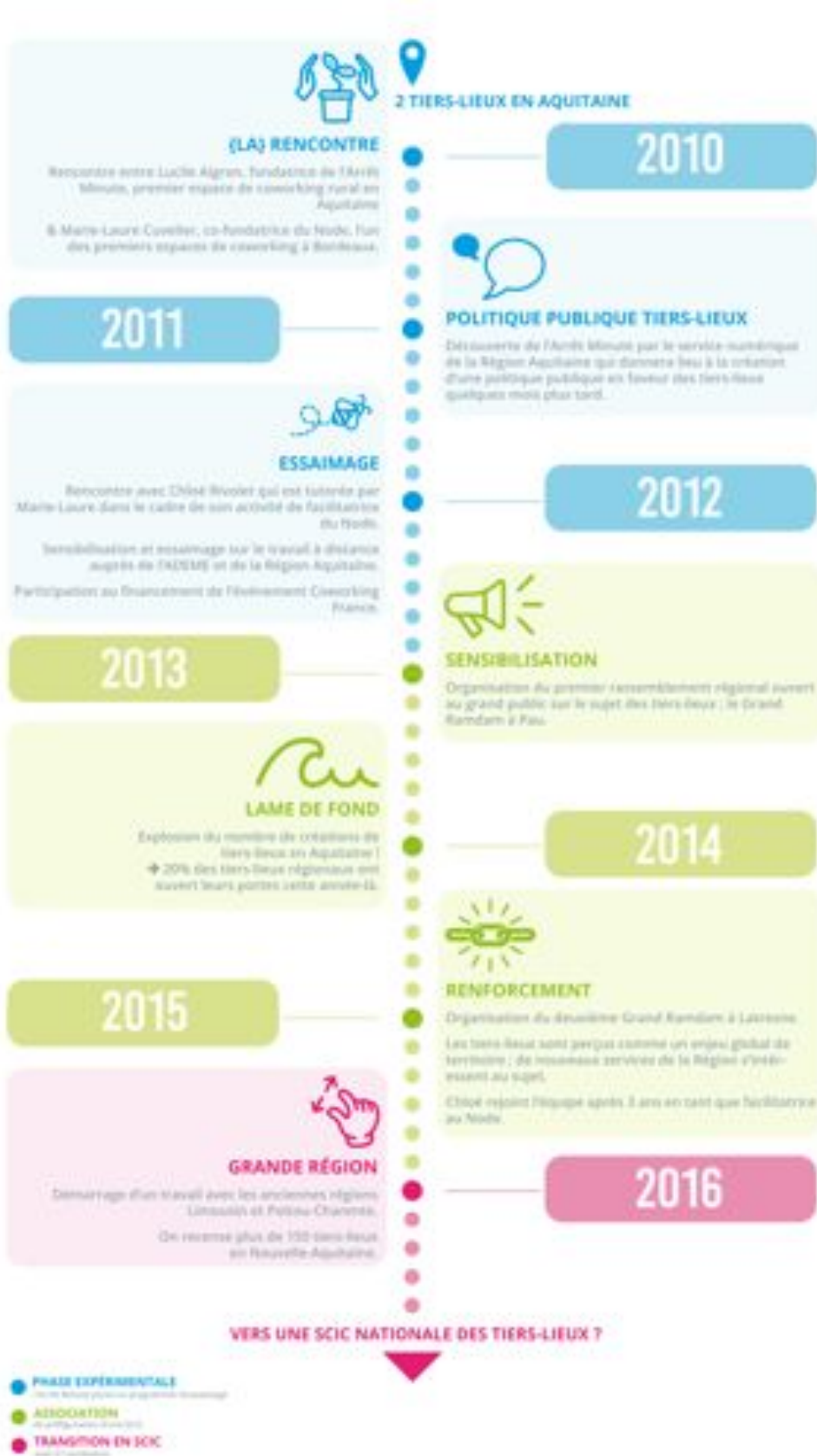


© 2017 IEC Group



Annexe 3 – Documents de présentation de la Coopérative Tiers-Lieux

Source : Coopérative Tiers-Lieux



L'(être) de la Coopérative Tiers-Lieux – Finalités et démarche

Nos finalités

1. Mailler les territoires en tiers-lieux

- Détecter les les porteurs de lieux et stimuler l'émergence de projets
- Avoir un rôle de médiation territoriale
- Fédérer et représenter les tiers-lieux

2. Favoriser la durabilité des tiers-lieux

- Professionnaliser les acteurs et animer les échanges et les pratiques
- Accompagner les Tiers-Lieux
- Développer des marchés et des opportunités en commun
- Mutualiser des services

3. Veille & prospective

- Créer un observatoire de l'existant (évaluation) et développer des projets pilotes

Notre vocation

1. Donner la possibilité aux habitants de travailler plus près de chez eux
2. Contribuer collectivement à des territoires de projets démocratiques et citoyens
3. Accompagner la mutation du travail

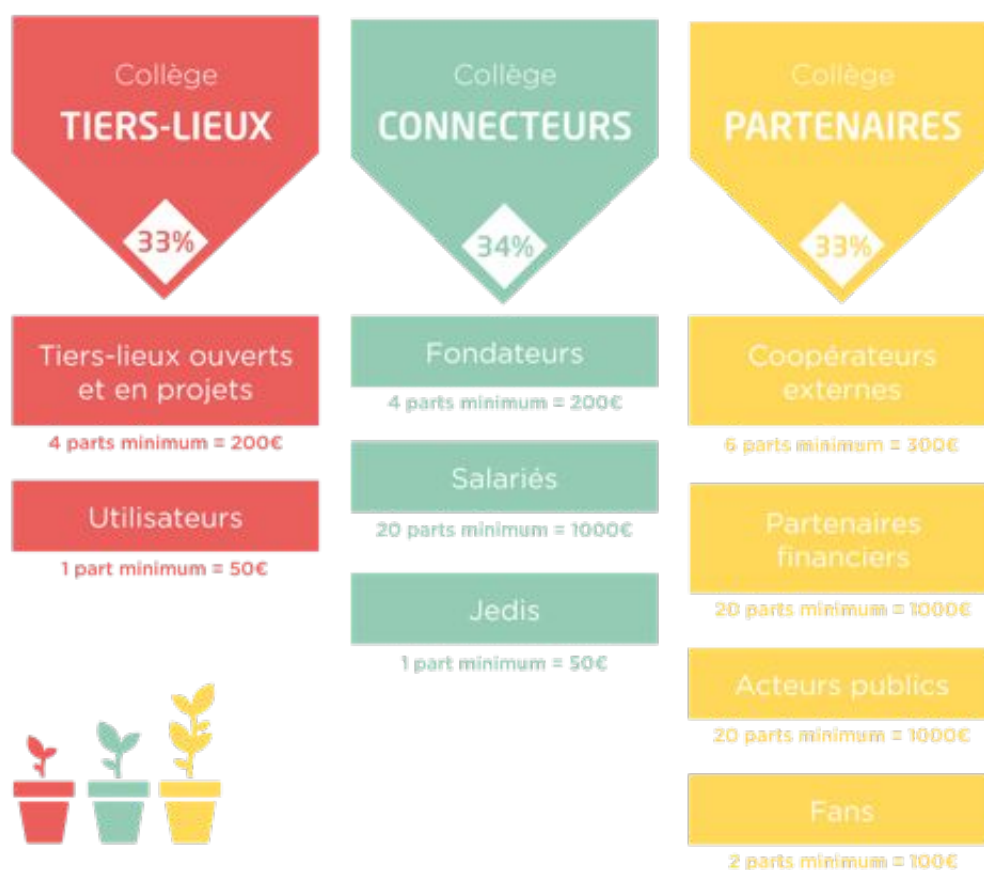
Nos valeurs

- Nous avons la volonté d'impulser une dynamique territoriale pour soutenir et voir émerger des lieux :
- ouverts (sans distinction de revenus ou de statuts),
 - pluridisciplinaires (sans distinction du secteur d'activité)
 - et accessibles (sans volonté de faire du profit sur les usagers)



Description des catégories de sociétaires de la SCIC

- 1. Tiers-lieux** : Espaces existants ou en projet (personnes morales)
 - 2. Utilisateurs** : Les utilisateurs des espaces : habitants, makers, coworkers, résidents, usagers, utilisateurs, nomades
 - 3. Fondateurs** : Personnes physiques membres du conseil d'administration de l'association de préfiguration
 - 4. Salariés** : Salarié-e-s ayant contracté un contrat de travail avec la Coopérative
 - 5. Jedis** : Personnage public qui représente par ses valeurs et ses actions une inspiration pour la Coopérative Tiers-Lieux (ex : philosophe, représentant d'une organisation emblématique...)
 - 6. Coopérateurs externes** : Personnes physiques et/ou morales qui contribuent à la mise en oeuvre de prestations avec la Coopérative Tiers-Lieux
 - 7. Partenaires financiers** : Organisations privées de tous statuts (entreprise individuelle, association, SCOP, SCIC, société civile, agricole, artisanale ou commerciale) bénéficiant directement des activités de la Coopérative
 - 8. Fans** : Personnes physiques et/ou morales à caractère privé apportant leur soutien financier et moral à la Coopérative
 - 9. Acteurs publics** : Collectivités territoriales et leurs groupements, toutes structures à caractère public ou semi-public tel que les SEM, SPL, EPIC... apportant leur soutien financier et/ou moral à la Coopérative
- Les sociétaires sont invités à créer leur place au même titre que les salariés en proposant, animant, créant et représentant ce qui les anime.



Annexe 4 : Le canevas du benchmark « Tiers-Lieux & Culture »

Source : Coopérative Tiers-Lieux

Et questions complémentaires de Léonor Manuel

NOM DU LIEUX - SITUATION

Environnement/contexte :

Historique
Communauté
Partenariat Public/privé

Vocation :

Métiers
Finalités
Ambition
Public

Ancrage territorial :

Relations institutionnelles
Autres partenaires

Financements :

fonds publics
fonds privés

Fonctionnement :

Structure
Gérance
Documents ressources
Communication interne
Exploitation

Caractéristiques techniques :

Superficie : m2
Bureaux partagés : m2 (les salles de réunion)
Bureaux privatisés: m2
Commerces et restaurants : m2
Espaces techniques / événementiel : m2
Espaces encore à développer : m2
Équipements :

Ce qu'il faut retenir :

Les + :
Les - :

Questions complémentaires

Du Lieu culturel au Tiers-Lieu culturel

- Revendiquez-vous l'appellation Tiers-Lieu pour votre espace ?
- Estimez-vous que la création de votre Tiers-Lieu a respecté (ou respectera) les principes de « bottom up » et de co-construction ?
- Qu'est-ce qui, dans vos pratiques, vous distingue d'un lieu culturel « classique » ?

Relation aux partenaires institutionnels

- Comment votre positionnement en tant que de Tiers-Lieu (existant ou en projet) est-il perçu par vos partenaires institutionnels « culture » (DRAC, services culturels territoriaux, OARA) ?
- votre positionnement en tant que de Tiers-Lieu (existant ou en projet) permet-il d'engendrer plus de transversalité dans vos rapports aux institutions ?

Tiers-Lieux et droits culturels

- Pensez-vous que certaines de vos pratiques, en tant que Tiers-Lieu vont dans le sens d'une mise en œuvre des droits culturels ?
- Les habitants de votre territoire participent-ils à la vie culturelle de votre lieu ? si oui, comment ?
- Vous emparez-vous de la thématique des droits culturels dans vos rapports aux institutions publiques ?
- Connaissez-vous la méthode d'évaluation Paideia ? si oui, l'avez-vous utilisée pour analyser vos pratiques ?

Tiers-Lieux et ESS

- Estimez-vous relever du champ de l'Economie Sociale et Solidaire ?
- pour les associations : connaissez-vous le statut SCIC ? estimez-vous intéressant pour votre lieu de vous transformer en SCIC ?

Annexe 5 : Les lieux étudiés pour le benchmark « Tiers-Lieux & Culture »

Auteur : Léonor Manuel

Tiers-Lieux et Culture sur la Communauté Urbaine de Bordeaux (33)

Le Rocher de Palmer (Cenon)

Salle de Concerts, Action culturelle territoriale, coworking, Formations, Pépinière

- > Un équipement culturel livré en 2010 situé au coeur d'un quartier populaire de la rive droite
- > 6700 m2 de scènes de studios dédiés aux musiques et cultures du monde

La Fabrique Pola (Bordeaux)

Bureaux et Ateliers partagés, Pôle ressources, Hacker lab, Événementiels

- > Une fabrique artistique et culturelle avec une dominante arts visuels
- > en cours d'installation dans ses locaux définitifs : 3400 m2 au sein du projet urbain Bastide Niel

La chiffonne Rit (Bordeaux)

Bureaux et Ateliers partagés, Café associatif, Événementiels

- > Dans un ancien garage de 500 m2 s situé sur la rive droite de Bordeaux
- > Une quarantaine de "chiffonniers", artisans, plasticiens, architectes, musiciens font vivre le lieu

L'Overground (Talence)

Bureaux partagés, Programmation artistique, Circuits courts & Education à l'environnement

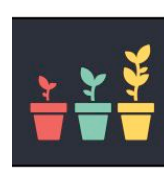
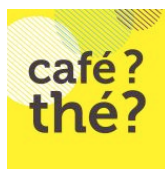
- > Fédération de 8 associations transdisciplinaires
- > Une ruche de 250 m2 dédiée à la diversité culturelle, l'ancrage territorial et au développement durable

Tiers-Lieux et Culture en zone péri-urbaine

Les Usines Nouvelles (Ligugé - 86)

Fablab, coworking, ateliers partagés, brasserie artisanale, résidences artistiques, CAE, Éducation à l'environnement

- > Dans une ancienne filature, une gigantesque friche industrielle de 20 000 m2
- > Ce projet transversal s'inscrit dans les secteurs du développement durable, des nouvelles technologies, des arts, de la culture et de l'ESS.



Tiers-Lieux et Culture en milieu Rural

Le Container (Angresse - 40)

Fabrique artistique, coworking, Événementiels

- > 200 m2 dans une petite zone industrielle créé par la compagnie pluridisciplinaire Androphyne
- > créations hybrides, DIY, infusion territoriale et mise en valeur des acteurs locaux de l'ESS

Le Splendid (Langoiran – 40)

Bistrot, Boutique vintage, coworking, Programmation culturelle

- > Dans un ancien cinéma des années 40 au coeur du bourg de Langoiran à 25 km de Bordeaux
- > Un bâtiment classé de 400 m2

Karaban'art (Cambo les Bains – 64)

boutique & Lieu d'exposition partagés, Pratiques Artistiques, Événementiels

- > Dans un ancien Hôtel-Restaurant d'un village basque de 7 000 habitants (22 km de Bayonne)
- > Une "cocotte d'activités" réunissant artistes, artisans, associations locales et habitants

La cheminée (Septfonds – 82 Région Occitanie)

Coworking, Café associatif, Actions Culturelles, Formation, événementiels, CAE

- > Sur le site d'une ancienne chapellerie au cœur d'un village du Tarn et Garonne.
- > 450 m2 dédiés aux initiatives citoyennes

Les Tiers-Lieux culturels en projet

LAcaze aux orties (Orion - 64)

Eco-Lieu de vie-Culturel, Agro écologie et spectacle vivant

- > Dans un ancien corps de ferme à Orion, petite commune rurale du Béarn
- > LAcaze aux sottises, porteur de projet est l'un des 12 projets pilotes « Droits Culturels » de la région Nouvelle Aquitaine

L'AvantScèneLab (Cognac – 16)

Fablab, résidences artistiques territoriales

- > Localisation en cours (Gare SNCF de Cognac et/ou en zone rurale et/ou au Théâtre)
- > Porté par L'Avant Scène Cognac, Scène Conventionnée Danse

LES INGRÉDIENTS DU TIERS-LIEU



Annexe 6 : Présentation de la préfiguration de La nouvelle Digue

Source : document interne Compagnie 111



CIE PRÉFIGURATION
111 LA NOUVELLE DIGUE
AURÉLIEN BORY



Photo : Action d'invention #1 - Rencontre avec L'architecte Patrick Bouchain

COMPAGNIE 111 - AURÉLIEN BORY
La nouvelle Digue 3 rue de la digue 31300 Toulouse - France - +33 (0)5 61 47 00 06
www.cie111.com - www.lanouvelledigue.com



La nouvelle Digue sera un lieu d'excellence, d'envergure internationale, au service de la création dans le domaine des arts de la scène. Dans cet objectif, il nous est apparu primordial d'associer une pluralité d'artistes au processus de préfiguration, en mettant à disposition la salle « en l'état » pour des temps de recherche artistique et de répétitions « légères ».

De novembre 2015 à novembre 2016

- Jonathan Guichard / Cie Henry Marie G / « 3D »
- Mathieu Bleton / Collectif Galactik Ensemble / « Orbite »
- Marta Torrents Canals / Compagnie Fet a mà / « Brut »
- Yaëlle Antoine / Cie d'Elles / « La mort du taureau »
- Cridacompany / « Mama/Papa carnaval »
- Blizzard Concept / « Icare » et « Ozer Wize »
- Kaori Ito / Compagnie Himé / « Robot, l'amour éternel »

L'occupation de salle de décembre 2016 à mars 2017 est en cours d'élaboration.

Par ailleurs, des productions petit format de la Compagnie 111 ont également pu être accueillies en répétitions (sans son ni lumière) :

- Préparation de la reprise de Plan B
- Premier laboratoire de recherches pour Espæce
- Installation-performance Corps noir
- Maintenance d'éléments de décor

Photo : Jonathan Guichard / Cie Henry Marie G / « 3D »

SIX ACTIONS PUBLIQUES POUR ANCRER LE FUTUR LIEU À SON ENVIRONNEMENT

Espace dédié à la création, La nouvelle Digue sera également un espace attractif et modulable adapté aux besoins des entreprises et un lieu social innovant inscrit dans l'écosystème de son quartier et de sa métropole.

Pensées autour de trois axes - l'espace, l'innovation et le partage - ces actions nourrissent la réflexion, permettent de préciser les missions qui seront celles de la nouvelle Digue, de décliner des contenus, de réfléchir à leur mise en œuvre dans une dynamique de partage.



Photo : Action d'invention #1 - Rencontre avec L'architecte Patrick Bouchain

Action #1 - 11/02/16

Penser l'espace autrement - Rencontre avec L'architecte Patrick Bouchain

Une rencontre avec l'inventeur de l'architecture HQH - à Haute Qualité Humaine - illustrée en direct par le dessinateur Benoît Bonnemaïson Fitte et prolongée par un repas thématique partagé.

► 75 participants

Action #2 - 26 et 27/03/16

Du Star à La nouvelle Digue - Visiter le passé...

Une installation plastique et sonore immersive, construite à partir de témoignages d'habitants du quartier, évoquant la genèse du bâtiment :

quand la Digue était un cinéma de quartier, LE STAR.

► 250 participants, dont beaucoup d'habitants du quartier et de personnes âgées.

Action #3 - 20 et 21/05/16

Du Star à La nouvelle Digue -... Explorer le futur

Grâce à une maquette en bois au 1/50ème fabriquée in situ, découverte du programme architectural envisagé.

► 200 participants

Action #4 - 30/05/16

Inventer les lieux culturels de demain - Table ronde avec Vincent Carry (Arty Farty), Benjamin Böhle-Roitelet (Ekito) et François-Xavier Tramond (IEP de Toulouse)

Une table ronde pour scruter des lieux culturels innovants, interroger leurs missions, leurs usages et leurs financements. Les échanges se sont poursuivis autour d'une dégustation d'aliments du futur.

► 75 participants

Action #5 - 02/07/16

Je te danse sur le parking / Bal créatif

Un bal créatif, transgénérationnel et ludique pour aller à la rencontre du quartier.

Une invitation cadencée à créer du lien entre artistes en résidence, habitants, partenaires, fans de bal ou simples curieux.

► 500 participants, dont beaucoup d'habitants du quartier.

Action #6 - 09/16

Table ronde autour du partage - Programme en cours d'élaboration

Cette dernière table ronde interrogera les modalités de partage du futur lieu : dédiée à la création, la nouvelle Digue devra également s'inscrire dans l'écosystème de son quartier et plus largement de la métropole.



Ouvertes au public, ces actions resituent le projet de la nouvelle Digue dans des enjeux plus larges et affirment l'importance de la dimension culturelle dans la construction des villes de demain.

Co-construites avec les artistes en résidence et les habitants du quartier de la Croix de Pierre, elles ouvrent la voie à une compréhension et une appropriation du projet. La préfiguration doit être à l'image du futur lieu : un espace ouvert au service du « vivre ensemble ».

Ambitieuses, éclectiques et généreuses, ces actions sont enfin l'occasion de rencontrer les différents acteurs de la ville autrement, d'identifier de futurs partenaires, de faire le pari de l'innovation culturelle.

Photo : Action d'invention #2 - Du Star à La nouvelle Digue - Visiter Le passé

Bibliographie

Ouvrages

- Anderson (Chris), *La longue traîne: quand vendre moins, c'est vendre plus*, Paris, Flammarion, 2012.
- Bazin (Hugues), *Espaces populaires de création culturelle: enjeux d'une recherche-action situationnelle*, Marly-le-Roi, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, 2006.
- Boltanski (Luc), Chiapello (Ève), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.
- Bosqué (Camille), et al., *FabLabs, etc. : les nouveaux lieux de fabrication numérique*, Paris, Eyrolles, 2015.
- Bourdieu (Pierre), *La distinction: critique sociale du jugement*, Paris, Les éditions de minuit, 1979.
- Burret (Antoine), *Tiers lieux et plus si affinités*, Limoges, Fyp Editions, 2015.
- Colin B., Gautier A. (Dir.), *Pour une autre économie de l'Art et de la Culture*, Toulouse, Éditions Érès, 2012.
- Costa-Lascoux (Jacqueline), et al., *Pluralité des cultures et dynamiques identitaires : hommage à Carmel Camilleri*. Paris, L'Harmattan, 2000.
- Della Casa (Francesco), et al., *La friche la belle de mai*, L'impensé, Arles, Actes Sud, 2013.
- Desproges (Pierre), *Fonds de tiroir*, Paris, Éditions du Seuil, 1990.
- Desproges (Pierre), *Manuel de savoir-vivre à l'usage des rustres et des malpolis*. Paris, Éditions du Seuil, 1981.
- Donnat (Olivier), *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique: enquête 2008*, Ministère de la culture et de la communication, Département des études, de la prospective et des statistiques, Paris, La Documentation française, 2010.

- Gori (Roland), et al., *L'Appel des appels: pour une insurrection des consciences*, Paris, Mille et une nuits, 2009.
- Henry (Philippe), *Un nouveau référentiel pour la culture ? : pour une économie coopérative de la diversité culturelle*, Toulouse, éditions de l'attribut, 2013.
- Lahire (Bernard), *La culture des individus: dissonances culturelles et distinction de soi*. Paris, Éditions La Découverte, 2004.
- Lallement (Michel) *L'âge du faire : hacking, travail, anarchie*, La couleur des idées, Paris, Éditions du Seuil, 2015.
- Lipietz (Alain), Guigou (Élisabeth), *Pour le tiers secteur: l'économie sociale et solidaire : pourquoi, comment*, Paris, La Documentation française : La Découverte, 2001.
- Lemoine (Stéphanie), Ouardi (Samira), *Artivisme: art, action politique et résistance culturelle*, Paris, Alternatives, 2010.
- Moulier Boutang (Yann), *Le capitalisme cognitif : la nouvelle grande transformation*, Multitudes-idées, Paris, Éditions Amsterdam, 2008.
- Oldenburg (Ray), *The great good place: cafés, coffee shops, community centers, beauty parlors, general stores, bars, hangouts, and how they get you through the day*, New York, Paragon House, 1989.
- Raffin (Fabrice), *Friches industrielles : un monde culturel européen en mutation*, Logiques sociales, Paris, L'Harmattan, 2007.
- Raymond (Eric S.), Maxwell Young (Robert), *The cathedral and the bazaar: musings on linux and open source by an accidental revolutionary*, Sebastopol (Calif.), O'Reilly, 2001.
- Saada (Serge), *Et si on partageait la culture ?*, la culture en questions, Toulouse, éditions de l'attribut, 2014.

Articles de périodiques

- Archambault (Hortense), Fuchs (Baptiste), « Les droits culturels à la MC93 : conforter la visée universelle et populaire du théâtre public », *L'Observatoire* N° 49, 22 mars 2017, 49-52.

- Bordeaux (Marie-Christine), Liot (Françoise), « Introduction au dossier », *L'Observatoire* N° 40, 1 janvier 2017, 7-12.
- Caune (Jean), « Culture administrée ? Art instrumentalisé ! » *Nectart* N° 4, 22 avril 2017, 76-85.
- Dalmas (Michel), « Quelles valeurs organisationnelles pour la génération Y ? » *Management & Avenir* N° 72, 12 décembre 2014, 113-32.
- Gonon (Anne) « Les « nouveaux territoires de l'art » ont-ils muté ? » *Nectart* N° 4, 22 avril 2017, 107-19.
- Lemaître (Colin) « Quand l'Ess et la Culture se rencontrent », *Juris Art etc.*, Juris Editions, n° 29 (novembre 2015).
- Meyer-Bisch (Patrice), « Comment évaluer la prise en compte des libertés/droits culturels ? », *L'Observatoire* N° 49, 22 mars 2017, 34-38.
- Saez (Jean-Pierre), « Les dessous des droits culturels », *L'Observatoire* N° 49, 22 mars 2017, 4-8.
- Teillet (Philippe) « Ce que les droits culturels f(er)ont aux politiques culturelles », *L'Observatoire* N° 49, 22 mars 2017, 20-24.
- Zask (Joëlle), « De la démocratisation à la démocratie culturelle ». *Nectart* N° 3, 1 avril 2017, 40-47.

Sites internet

- « Bientôt 1000 tiers-lieux en Ile-de-France? » *Makery*. Consulté le 21 août 2017. <http://www.makery.info/2016/09/06/bientot-1000-tiers-lieux-en-ile-de-france/>
- « Carte des labs ». *Makery*. Consulté le 31 juillet 2017. <http://www.makery.info/map-labs/>
- « Création du Ministère de la Culture ». Consulté le 9 août 2017. <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Nous-connaître/Decouvrir-le-ministere/Histoire-du-ministere/Histoire-du-ministere/Creation-du-Ministere>.
- « Fab Foundation – Fab Labs ». Consulté le 31 juillet 2017.

- Felaco (Aline), « Complément de L’Affût - entretien avec Jean-Michel Lucas ». *L’A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine*. Consulté le 11 août 2017. <http://www.la-nouvelleaquitaine.fr/complement-de-l-affut-interview-de-jean-michel-lucas>.
- « illusion & macadam ». Consulté le 4 août 2017. <http://www.illusion-macadam.coop/cooperative/tiers-lieu>.
- « Intention · Fork The World ». Consulté le 1 août 2017. <https://nicolasloubet.gitbooks.io/fork-the-world/content/chapter1/intention.html>.
- « La Coopérative des Tiers-Lieux ». Consulté le 18 juillet 2017. <https://coop.tierslieux.net>
- « La déclaration de Fribourg sur les droits culturels (2007) – Droits Culturels », consulté le 23 août 2017, <http://droitsculturels.org/blog/2012/06/20/la-declaration-de-fribourg/>.
- « Le rapport Lextrait - Artfactories ». Consulté le 5 août 2017. <http://www.artfactories.net/Le-rapport-Lextrait.html>.
- « Les friches culturelles d’hier à aujourd’hui : entre fabriques d’art et démarches artistiques partagées - Philippe Henry - Artfactories ». Consulté le 20 juillet 2017. <https://www.artfactories.net/Les-friches-culturelles-d-hier-a.html>.
- « Les Grands Voisins – Fabrique de biens communs ». Consulté le 13 août 2017. <http://lesgrandsvoisins.org/>.
- Lessig (Lawrence), «La segmentation du monde que provoque Internet est dévastatrice pour la démocratie ». *France Culture*, 22 décembre 2016. <https://www.franceculture.fr/numerique/lawrence-lessig-la-segmentation-du-monde-que-provoque-internet-est-devastatrice-pour-la>.
- « Les Tiers Lieux – TiLiOS – Tiers Lieux Libres et Open Source ». Consulté le 17 juillet 2017. <http://tiers-lieux.org/les-tiers-lieux/>.
- « Movilab ». Consulté le 18 juillet 2017. <https://movilab.org>
- Ogez (Emilie), « Etude Deskmag 2017 sur le coworking ». *Zevillage : télétravail, coworking et travail à distance*, 5 janvier 2017. <http://zevillage.net/2017/01/etude-deskmag-2017-sur-le-coworking/>.
- « Paideia 4D | Démarche interdépartementale d’observation et évaluation des politiques publiques au regard des droits culturels ». Consulté le 12 août 2017. <http://droitsculturels.org/paideia4d/>.

- Petit (Pauline), « Le coworking en pleine croissance en France ». *consoGlobe*, 22 octobre 2016. <https://www.consoglobe.com/coworking-cg>.

- « « Tiers lieux » un modèle pour la QVT | Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) ». Consulté le 21 août 2017. <https://www.anact.fr/tiers-lieux-un-modele-pour-la-qvt>.

- « Toulouse. Six entrepreneurs métamorphosent les halles de la Cartoucherie ». *ToulÉco*. Consulté le 4 août 2017. <http://www.touleco.fr/Toulouse-Six-entrepreneurs-metamorphosent-les-halles-de-la,21657>.

- « Ufisc - Manifeste pour une autre économie de l'art et de la culture - Ufisc ». Consulté le 20 août 2017. <http://ufisc.org/44-ufisc/132-manifeste-pour-une-autre-economie-de-lart-et-de-la-culture.html>.

Autres ressources

- Aignon (Lucile), « Politique(e) Tiers-Lieux, comment la Coopérative Tiers-Lieux peut-elle être reconnue dans sa dimension d'intérêt général tout en diffusant un modèle d'intrapreneur ? » Mémoire de certification professionnelle Dirigeant d'entreprise d'économie sociale -IFOCAS, 2016.

- Compagnie 111, "Avant-projet pour une nouvelle Digue", document interne, septembre 2016

- Cuvelier (Marie-Laure), « Comment assumer ma singularité d'entrepreneure en transformant un réseau associatif de tiers-lieux en « tiers-lieu école » scic* ? » Mémoire de Certification professionnelle de Dirigeant d'économie sociale, IFOCAS, 2016.

- Hearn (Steven), Saby (Olivier), « Rapport sur le développement de l'entrepreneuriat dans le secteur culturel en France - Ministère de la Culture ». Paris, France, juin 2014.

Résumé

Ce mémoire interroge les liens entre les tiers-lieux, ces nouveaux espaces de partage d'outils, de savoirs et de savoir-faire et les droits culturels. Il s'agit d'évaluer à quelles conditions les tiers-lieux constituent des terrains propices à une plus grande participation des habitants à la vie culturelle.

La première partie tente de définir ce que sont les tiers-lieux, analyse les causes de leur émergence et de leur développement. En s'appuyant sur une analyse de terrain du tiers-lieu Les Usines Nouvelles, l'étude vise à cerner les similitudes et divergences entre les tiers-lieux et les friches culturelles. Les tiers-lieux sont-ils les « nouveaux territoires de l'art 2.0 » ?

La deuxième partie étudie les enjeux et les modalités de la participation des habitants à la vie culturelle en les confrontant à la philosophie et aux pratiques des tiers-lieux.

La troisième partie se penche sur un projet de lieu de création artistique qui, s'inspirant des pratiques des tiers-lieux, cherchera à respecter les droits culturels dans ses missions et ses principes d'action.

Abstract

The aim of this essay is to examine the links between third places, these new spaces for sharing tools, knowledge and know-how and cultural rights. The purpose is to identify the conditions under which these third places can contribute to a greater participation of inhabitants to cultural life.

The first part focuses on the definition of third places, analyzes the causes of their emergence and development. Based on a field analysis of the third place Les Usines Nouvelles, the aim is to identify the similarities and divergences between third places and artistic brownfields. Are Third places the "New Territories of Art 2.0"?

The second part examines the stakes and the modalities of the participation of the inhabitants to cultural life by confronting them with the philosophy and the practices of the third places.

The third part is devoted to a project of a living art center which, inspired by the practices of third places, will seek to respect cultural rights in its missions and principles of action.



Autocollant *Rêve générale*. Distribution : Ne pas Plier

Source : Lemoine (Stéphanie), Ouardi (Samira), *Artivisme: art, action politique et résistance culturelle*, Paris, Alternatives, 2010.